PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DU GARD.



Année 1842-43.

NISMES.

IMPRIMERIE BALLIVET ET FABRE, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 11.

1845.

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DU GARD.

·****

1er PROCÈS-VERBAL.

M. le Président distribue aux membres présens, qu'il charge d'un rapport, divers recueils des sociétés correspondantes, savoir : Recueil de la Société de l'Eure, de la société d'Indre-et-Loire, de la Société de Meaux, de la Société de l'Ariége, de la Société du Lot, de la Société royale d'agriculture de Paris, de l'Académie de Nancy et de celle d'Angers.

Il dépose sur le bureau quelques ouvrages que leurs auteurs offrent en hommage à l'Académie : Histoire de Génes, par M. Emile Vincens, conseiller d'état, membre non résidant; un volume de M. le docteur Hardouin, d'Amiens, sur les Antiquités de Picardie; un livre sur le Mécanisme de la prononciation, par M. Gentelet; Principes de Musique, par M. Alexandre Bergerre.

M. le président fixe l'ordre des travaux de l'année.

M. Liotard donne lecture d'un voyage de M. d'Hombres en Provence et en Italie.

L'auteur, après avoir donné un aperçu des travaux du congrès d'Aix, où on s'occupa spécialement de géologie, après avoir rappelé en peu de mots la découverte qu'il a faite à Alais de l'empreinte de palmier qu'il a nommé Chamærops Alesiæ, découverte d'autant plus intéressante qu'elle établit de nouveaux rapports entre le terrain lacuste d'Alais et ceux des environs d'Aix, l'auteur continue le récit de ses impressions de voyage et notamment des souvenirs qu'il a rapportés de Milan:

« J'ai annoncé, dit-il, que je ne répéterais pas ce que tous les voyageurs, tous les guides ont publié sur les pays que je parcourrais..... Je ne décrirai pas cette montagne de marbre blanc si artistement découpée en colonnes, en frises, en statues innombrables, hérissée d'aiguilles ou de pyramides délicates; temple immense et majestueux qu'on appelle le Dôme. Je me bornerai à signaler ce panorama de la Lombardie dont l'œtl est émerveillé, quand, après 550 marches, on est parvenu dans sa plus haute lanterne; les énormes colonnes qui partagent les cinq nefs, les riches autels, les tableaux de diverses chapelles et les mausolées qui ornent l'intérieur de ce temple ; les précieuses reliques de saint Charles Borromée, conservées dans l'église souterraine, les statues colossales d'argent de ce saint et de saint Ambroise, que les custodes montrent dans la sacristie, avec les vases d'or et les autres objets garnis de pierreries qui composent le trésor du Dôme.

» J'ai visité l'antique église de Saint-Ambroise,

édifiée l'an 387, où le saint a officié lui-même, celle delle Grazie, ou plutôt le couvent attenant, converti en caserne, dans lequel est le cenacolo de Léonard de Vincy, bien maltraité par le temps, par les soldats en 1797, et, selon les enthousiastes, par ceux qui ont tenté de le restaurer. Je n'ai pas négligé de voir les autres églises de Milan, de même que les divers établissemens de bienfaisance entre lesquels chacun distinguerait comme moi le grand hôpital fondé par Sforza IV duc de Milan, et Blanche-Marie Visconti son épouse; ceux dei fatte bene frattelli et delle fatte bene sorelle. J'ai visité également le palais impérial et royal, celui de l'archevêque et plusieurs autres remarquables par leur architecture et un ameublement somptueux.

» Plusieurs portes méritent d'être vues, et la porte du Simplon est le plus bel arc de triomphe que je connaisse (1). Quand on y arrive, on l'aperçoit de trèsloin, et, du côté de la ville, on le voit â travers la place du Foro; la caserne du château a 1,200 mètres à l'extrêmité d'une vaste place d'armes carrée, bordée d'allées d'arbres. Ses belles proportions augmentent à mesure qu'on approche, et, de près, c'est une œuvre admirable, toute en marbre blanc, d'ordre corinthien; quatre colonnes monolithes sur chaque face supportent des statues colossales, au-dessus de leurs corniches, et des bas-reliefs historiques fixent longtemps l'attention par les sujets qu'ils représen-

⁽¹⁾ Elevé par Napoléon, pour l'entrée de la capitale du royaume d'Italie.

tent et leur parfaite exécution. — Les travaux, commencés en 1807, furent suspendus lors du changement du gouvernement, et la munificence de l'empereur François ier ordonna d'achever ce monument qu'il consacra à la paix.

» Il devait être surmonté d'un Napoléon en bronze de quatre à cinq mêtres de hauteur modelé par Canova, statue qui après être restée longtemps dans une cave, est actuellement dans une sorte de magasin, en attendant qu'on la fasse monter dans les galeries du Musée. Plusieurs des bas-reliefs destinés à cet arc de triomphe furent nécessairement remplacés, et il supporte aujourd'hui la statue de la paix dans un char traîné par six chevaux. M. Valori observe que ce nombre est supérieur à celui des attelages antiques, mais la paix ne pouvait arriver trop vite. Aux quatre angles sont quatre autres chevaux montés par des Renommées; les dix chevaux et les cinq figures de femmes sont superbes et deux fois grandes comme nature. Leurs modèles sont de San Georgio et Giovani Pulti, et tout a été fondu chez les frères Manfredini.

» Le cirque est à droite de la même place d'armes, mais après avoir lu dans le Guido di Milano et ailleurs que cet ancien édifice avait été élevé- par le gouvernement italien et pouvait contenir près de 40,000 spectateurs; qu'on donnait dans cette vaste et somptueuse enceinte des courses de chevaux et de chars, qu'on l'emplissait d'eau à volonté pour des naumachies. .. Après avoir admiré de loin cette suite de portiques couronnés d'arbres formant une ellipse que les livres me disaient avoir 750 pieds de longueur

et 375 de large, le pavillon où est la principale entrée, j'entrevis l'arène entourée d'un canal plein d'eau, plus basse que le niveau de la place d'armes, et je compris qu'en arrêtant son cours, on formait un lac dans le podium. Au haut de l'escalier, je me trouvai dans un beau salon; des colonnes de granit rouge, décorent le péristyle et les premiers gradins qui se présentent sont de la même pierre... Ce sont les places réservées pour la cour et la noblesse; en face et aux extrêmités du grand diamètre de l'arène, il y a des tribunes pour les autorités, pour les musiciens, mais tout le reste de l'amphithéâtre est en terre gazonnée, ou plutôt couvert de mauvaises herbes, de chardons, de thitymales et d'orties... Je ne saurais l'appeler vraiment antique.

» J'aurais voulu rester plus de temps au palais de Brera où se rassemble l'Institut d'Italie, où sont les bibliothèques impériale et royale, le cabinet de numismatique, celui d'Histoire naturelle, le Muséum, l'École des Beaux-arts et l'Observatoire... Tous les Guides des Voyageurs sont remplis de détails sur les galeries de Brera, les sujets de tous le chefs-d'œuvre qui s'y trouvent, et les noms des peintres et des sculpteurs qui les ont produits. Je ne les copierai point, mais il y avait lors de mon passage une exposition des beaux-arts et je pourrais faire un article neuf d'après le livret qu'on distribuait à la porte; mais je me contente de dire qu'elle était très-considérable, quoiqu'on en fasse une chaque année, et qu'elle renfermait plusieurs tableaux, des bustes, et quelques statues d'un grand mérite; et, ce qui me frappa, la plupart

étaient faits par commanda de S. M. I. et R. des archiducs, des grands seigneurs et même des simples particuliers. Le goût du rare et du beau est plus commun en Italie qu'ailleurs; à Rome, à Naples, on recherche plus les antiquités: dans toutes les maisons on voit quelque vase grec, ou quelque statuette. A Florence, à Milan surtout, chacun veut des tableaux; c'est là le plus grand luxe, aussi les arts y florissent, les artistes y sont honorés, travaillent et prospèrent.

» La Bibliothèque ambroisienne et le Cabinet d'histoire naturelle et de curiosités, m'ont laissé bien des regrets et si je n'espérais retourner à Milan j'en éprouverais beaucoup. Après avoir passé une soirée au milieu des collections de MM. Jau et Fris de Cristofori, celui-ci donna ce qu'il avait recueilli à la ville à condition que son ami en serait le conservateur; il a été nommé en même temps professeur; on a destiné un couvent entier à son Muséum de zoologie et de minéralogie. Je l'ai trouvé entouré d'ouvriers, au milieu des réparations, dans un magasin de caisses et de ballots venus de tous les pays du monde. Il faut plus que la vie d'un homme pour les reconnaître et arranger ce qu'ils renferment; mais M. Jau est si actif et si zélé qu'il n'a pas voulu, malgré tant de travaux, renoncer à la chaire de botanique qu'il remplit à l'université de Pavie.

» Avant de quitter Milan, je dois payer un tribut de reconnaissance aux savans qui m'ont comblé de politesses; nommer entr'autres MM. de Cristofori, de Curioni, de Krammor. Je devrais parler de la découverte du premier sur la puissance du naphté vaporisé. J'en ferai un article à part. »

M. Lecerf, associé correspondant et professeur à la faculté de droit de Caen, a adressé à l'Académie un Essai sur les États-Généraux dont il recherche le principe, les transformations successives, depuis les premiers temps de la monarchie, jusqu'aux États de 1789. « Dans tout gouvernement, dit l'auteur, dans tout gouvernement d'une nation occupant une certaine étendue de pays et composée d'un certain nombre de citoyens répartis dans des villes, des bourgs et des communes, il existe par la nature des choses, et tout esprit raisonnable le conçoit, deux branches, attributions et fonctions de pouvoir, qui sont : l'autorité qui fait la loi, et l'autorité qui la fait exécuter. Ces deux autorités peuvent être réunies sur la même tête ou sur le même corps, et alors le gouvernement est despotique ou oligarchique. Elles peuvent aussi être distinctes, divisées et indépendantes l'une de l'autre, et alors le gouvernement mixte reçoit divers noms suivant la nature, la composition et la constitution des personnes ou des corps auxquels ces pouvoirs sont confiés. Dans la monarchie française le pouvoir exécutif a toujours, et sans aucune contestation, appartenu au roi; mais il n'en a pas été ainsi du pouvoir législatif, et cette partie de l'autorité gouvernementale a toujours été l'objet de graves discussions, de sérieux embarras et quelquefois de grandes catastrophes. La nation française distincte et divisée définitivement en trois grands corps, le clergé,

la noblesse et le tiers-état, a toujours réclamé, soit partiellement, soit en corps, le droit de concourir avec le pouvoir royal à la confection des lois parmi lesquelles se plaçaient au premier rang, la création et l'établissement des impôts.

« Sous les deux premières races, sous les dix premiers rois de la troisième, des assemblées furent convoquées; mais elles ne se composaient pas de tous les corps de l'état, et ce n'est que sous Philippe-le-Bel, au commencement du xive siècle, qu'une convocation des représentans des trois ordres de l'état, et dans toute l'étendue du royaume, fut régulièrement faite. Cette assemblée reçut le nom d'assemblée des Etats-Généraux, et elle est considérée, par l'immense majorité des écrivains, comme étant l'origine des États-Généraux tels qu'ils ont existé jusqu'à la révolution de 1789.

» Cette convocation de la nation, appelée à se faire représenter par des députés, et à venir concourir avec le monarque pour décider des grands intérêts de l'État, était motivée par les graves démêlés de Philippe-le-Bel avec Boniface VIII, par suite desquels ce pape avait lancé contre le roi une bulle foudroyante, et mis le royaume en interdit.

» Les historiens ne sont pas d'accord sur l'époque précise de la convocation de ces premiers États-Généraux, mais les différences se restreignent entre l'année 1301 et l'année 1303.

» A partir de cette époque, l'on peut dire avec certitude que l'on a appelé en France États-Généraux la réunion des députés des trois ordres de l'état, convoqués par le roi, et assemblés dans une ville du royaume.

» Les trois ordres de l'état n'étaient pas représentés de la même manière aux États-Généraux. »

Ici l'auteur entre dans des détails curieux sur les États-Généraux de 1301, sous Philippe-le-Bel; puis il juge sommairement:

Ceux de 1355 et 1356, sous le roi Jean.

Id.	1468	Id.	Louis x1.
Id.	1484	Id.	Charles vin
Id.	1506	Id.	Louis XII.
Id.	1558	Id.	Henri II.
Id.	1560	Id.	Charles IX.
Id.	1576 et 1588	3 Id.	Henri III.
Id.	1614 et 1613	s Id.	Louis XIII.

Malgré la diversité de but de ces diverses assemblées, M. Lecerf reconnaît un caractère commun à toutes : l'octroi des subsides et des impòts.

Ce droit d'accorder les impôts, conféré aux seuls États-Généraux, était le plus certain et le moins contesté. Non-seulement ce principe était admis comme usage et coutume dans la monarchie française; mais il avait été stipulé dans les capitulations faites pour réunir à la France plusieurs provinces, et on le trouve consacré dans l'article 135 de l'ordonnance de 1629, connue sous le nom d'Ordonnance d'Orléans et dont voici le texte : « En toutes assemblées d'é» tats-généraux, ou particuliers des provinces, où » se fera octroi de deniers, les trois états s'accorderont » de la cote-part et portion, que chacun desdits états

» portera, et ne le pourront le clergé et la noblesse » seuls, comme faisant la plus grande partie. »

Ainsi, doléances, plaintes, remontrances, prières ou supplications, voilà les seuls droits des États-Généraux sur toutes les matières législatives, à l'exception de l'impôt qu'ils devaient consentir, voter et octroyer. Et cependant cette autorité, toute restreinte qu'elle était, parut trop gênante, et le pouvoir royal chercha à s'en affranchir. C'était par l'usage que les assemblées des États-Généraux s'étaient introduites, ce fut par la désuétude que l'on essaya de les faire disparaître.

Louis XIII venait d'être déclaré majeur à treize ans et un jour, lorsque Marie de Médicis, sa mère, et qui avait été régente pendant sa minorité, lui fit convoquer les Etats-Généraux de 1614; ils devaient s'assembler dans la ville de Sens, le 2 septembre; mais cette assemblée n'eut pas lieu, et leur ouverture fut prorogée au 10 octobre pour avoir lieu dans la ville de Paris où ils furent tenus.

L'on peut voir dans les mémoires du temps, et principalement dans l'histoire de ces États, qui fut écrite en forme de journal par Florimond de Rapine, conseiller et avocat du roi au bailliage de St-Pierre-le-Moustier, et député de ce bailliage, la nature de ces assemblées, les puériles questions de préséance, d'étiquette, de déférences des divers corps et des divers personnages, dont elles s'occupaient, et la complète nullité de leurs résultats.

Cette nullité, cette inefficacité des États-Généraux qui tenait au vice de leur organisation et à l'absence

d'un pouvoir certain et déterminé, était connue des hommes d'état et des hommes judicieux et instruits.

L'auteur termine par un aperçu des États-Généraux de 1789 et pense que de tous les documens qu'il a consultés, de toute son exposition, il serait possible de tirer les conséquences suivantes:

Les États-Généraux devaient être la représentation de la nation entière par ses députés.

Ils devaient être composés des députés des trois ordres de l'état.

Ils auraient dû avoir l'autorité législative, l'autorité d'un corps constitué, l'autorité d'un corps permanent et périodique, mais ils ne l'avaient pas; au contraire, les rois ne les convoquaient que lorsqu'ils le voulaient; ils déterminaient les objets soumis à leurs délibérations; ils ne leur permettaient que des remontrances, des plaintes et des doléances, se réservant le droit de les apprécier et de statuer définitivement selon leur vouloir et leur bon plaisir.

Il n'y avait d'exception que pour les subsides et les impôts que les États devaient accorder ou refuser et encore on établissait des impôts et on levait des subsides sans leur assentiment.

Les États-Généraux n'avaient aucune sanction, aucun moyen d'assurer l'exécution de leurs délibérations ou de leurs arrêtés.

Ils n'avaient aucun principe d'existence ni de perpétuité.

Ils étaient considérés par l'autorité royale comme un danger, une entrave, un embarras; on ne les convoquait qu'à regret, dans des circonstances où l'on se croyait dénué de ressources ordinaires, pour faire diversion à des partis ou à des puissances que l'on ne pouvait combattre autrement, ou pour obtenir des subsides extraordinaires que l'on désespérait d'obtenir d'une autre manière.

Cet état de choses ne pouvait amener que de fâcheux résultats.

Aussi, lorsqu'en 1789 les États-Généraux furent assemblés, lorsqu'ils ne trouvèrent ni lois ni usages qui déterminassent leurs droits et leurs devoirs, tant à l'égard de la nation qu'à l'égard de l'autorité royale, ils ne purent consulter que leur force, mesurer et apprécier la force du gouvernement, et agir suivant les circonstances plus où moins favorables et suivant l'impulsion de leurs craintes ou de leurs espérances.

Il s'établit alors une lutte entre les États-Généraux et le pouvoir royal dont le résultat fut l'attaque, la diminution, le démembrement et enfin l'anéantissement de ce dernier, ce qui ne fût pas arrivé si les pouvoirs du roi et ceux de la nation eussent été déterminés et assurés dans des constitutions arrêtées et déjà suivies.



2º PROCÈS-VERBAL.

M. Maurin, chargé de l'examen de la première partie de la Statistique que M. Rivoire a offerte en hommage à l'Académie, fait le rapport suivant :

« MESSIEURS,

L'ouvrage dont vous avez bien voulu nous confier le rapport vous était déjà connu par les communications de détails que son auteur vous avait faites, et qui lui avaient mérité les éloges et les encouragemens de notre compagnie. C'est aujourd'hui l'œuvre dans son ensemble (en ce qui touche du moins le premier volume), sur laquelle vous avez désiré que l'examen d'un de vos membres portât avec plus d'attention, et nous avons tâché de remplir vos vues avec le soin que méritent tout à la fois les missions que vous donnez et le mérite laborieux de la Statistique du Gard.

» Cette statistique vient combler une lacune importante dans l'histoire de notre pays. Les esprits sérieux, pour qui la connaissance de son développement moral et matériel n'est pas une pure affaire de curiosité, mais une étude grave de laquelle peuvent sortir des enseignemens pour le présent comme pour l'avenir, regrettaient depuis longtemps que tant d'essais faits à diverses époques eussent toujours avorté, et, il n'y a nul inconvénient à le dire puisque leurs craintes ont été détrompées, ils ne s'attendaient pas à ce que ce nouvel essai aboutît à quelque chose de mieux; ils ne croyaient pas que les forces d'un seul homme, quelque habile et patient qu'il pût être, fussent suffisantes pour accomplir un travail de si longue haleine. Leur découragement anticipé, dont il a certainement transpiré quelque chose, n'a pas affaibli l'ardeur courageuse de M. Rivoire; et ils n'ont qu'à s'en féliciter, aujourd'hui que la publication du premier volume de la Statistique donne lieu d'espérer qu'il mènera à bien sa laborieuse entreprise, et que le monument dont les premiers fondemens avaient été jetés sur le sol, il y a déjà plusieurs années, sera enfin conduit jusqu'à son couronnement.

» Du reste, disons-le en commençaut, M. Rivoire, en esprit judicieux, a compris de suite que son rôle n'était pas de créer et d'innover en une pareille matière. On peut demander du nouveau, n'en fût-il plus au monde, à un poète; mais il serait inouï d'en exiger d'un statisticien, qui n'a pas les larges espaces de l'imagination pour s'y étendre à l'aise, mais qui doit s'astreindre à l'observation des faits réels, et, par suite, voir et constater ce que beaucoup d'autres avaient vu et constaté avant lui; que dis-je? voir par leurs yeux beaucoup plus que par les siens propres, si leur coup-d'œil est reconnu pour être exact et exercé. De là, s'adresser aux hommes spéciaux, à ceux qui, par leurs études et leur position, ont été à même d'avoir des notions précises sur les matières qui sont du domaine de la statistique, s'inspirer de leurs recherches, profiter de leurs découvertes; et puis, de l'ensemble de leurs travaux, former un tout, composer le gerbier avec les épis ramassés çà et là dans les champs, en extraire le grain qui doit nourrir les populations dans le présent, comme il doit fournir la semence pour l'avenir; voilà ce qu'il devait faire, voilà ce qu'il a fait. C'est en procédant ainsi qu'il a réussi à produire un ouvrage dont les résultats substantiels attireront d'autant plus la confiance, fixeront d'autant plus l'attention que les lecteurs y trouveront mieux des résultats dont la certitude leur sera garantie par des noms dont ils sont habitués à respecter les opinions, à révérer l'autorité. Nous ignorons s'il peut se rencontrer quelqu'un qui soit tenté de critiquer cette méthode de modeste impersonnalité, si nous pouvons ainsi parler, de cette méthode derrière laquelle s'est réfugié discrètement M. Rivoire; mais pour nous, nous croyons que c'est la bonne, et nous ne saurions trop le louer de l'avoir choisie.

» Le premier volume de la Statistique du Gard comprend l'histoire et l'archéologie de notre département, sa topographie et sa population.

» Un précis de notre histoire locale n'était pas sans difficulté. L'auteur, en l'écrivant, a eu le bon sens de s'abstenir de l'envie d'entrer dans une voie de souvenirs irritans, où d'autres qui l'avaient précédé n'avaient pas eu le bon esprit d'éviter de s'engager. Il est vrai qu'il avait sous les yeux un modèle que l'Académie ne voudra pas que je lui rappelle, puisqu'il est écrit dans ses règlemens qu'on ne doit pas l'entretenir des travaux de ses membres. Comme vue som-

maire, le travail historique de M. Rivoire présente cet avantage de n'offrir que les faits principaux dégagés du fatras des détails insignifians et sans intérêt, comme il en s'en trouve beaucoup et beaucoup trop dans la savante, mais indigeste compilation de Ménard.

» Les monumens que le génie de Rome a élevés sur notre sol, et qui ont résisté à la double action érosive du temps et des hommes, sont décrits avec un soin qui annonce que l'auteur a puisé aux meilleures sources. Ici, encore, il a trouvé un guide parmi nous que votre pensée a deviné plus vite que ma bouche n'a terminé sa période.

» On doit remarquer avec éloge que M. Rivoire ne s'est pas complètement absorbé dans la contemplation des anciens monumens romains, et que les rares monumens dont la main du moyen-âge a parsemé notre territoire n'ont pas échappé à sa plume descriptive. Il était difficile, du reste, aujourd'hui, que nos tendances éclectiques ont un peu agrandi le domaine de notre esthétique, en nous disposant à une impartialité plus compréhensive, il était difficile de passer sous silence des œuvres monumentales comme l'église de St-Gilles et les murs d'Aiguesmortes qui sont, cellelà, un des chefs-d'œuvre de l'art bysantin, ceux-ci, un admirable reste d'architecture militaire, de la période ogivale. Pour ces constructions qui sont le type le plus saillant d'une époque, M. Rivoire a trouvé sur ses pas un observateur qu'il a pu suivre avec plus de confiance que lorsqu'il a écrit sur nos monumens romains, l'auteur des Notes d'un Voyage dans le Midi de la France.

» Arrivant à la topographie, il indique les limites et l'étendue du département, détermine sa longitude et sa latitude, décrit la nature de son sol, sa configuration géologique, la hauteur de ses montagnes, ses phénomènes météréologiques, son hydrologie, son histoire naturelle, ses routes, ses canaux, ses chemins de fer, sa navigation fluviale et maritime.

» Nous n'avons pas besoin de vous signaler ici combien vos collections de mémoires et les documens recueillis dans les archives de la préfecture l'ont aidé à donner le plus de précision possible à ses résultats.

» Enfin, il passe à la population, à laquelle il consacre la fin du premier volume.

» Le nombre des habitans par arrondissement et par commune, tel qu'il résulte des derniers recensemens, se trouve relaté dans cette partie du travail, avec l'indication des sexes, des enfans naturels et des enfans légitimes. Le mouvement des naissances, des décès, des mariages, est fourni pour une période assez longue, et l'on peut suivre du regard l'accroissement de la population dont la progression ascendante est continue.

» La constitution physique et le caractère des habitans, la nosologie, les mœurs, les jeux, les usages,
le langage avec l'énumération des emprunts faits aux
diverses langues mortes ou vivantes par l'idiome languedocien, l'instruction publique depuis les institutions supérieures qu'elle a produites jusqu'à l'enseignement primaire, avec le mouvement imprimé par la
loi du 28 juin 1853, la division de la population par
cultes; la statistique civile, commerciale et criminelle;

les anciennes monnaies, rien n'est oublié dans cette exposition où la précision des détails le dispute à la variété. Enfin, le volume est terminé par une biographie, où les hommes qui ont illustré le département dans l'administration, les armes, les sciences, les lettres et les arts, sont rappelés au souvenir des contemporains. Cette partie ne pèche pas du côté des lacunes, et peut-être qu'on pourrait trouver qu'elle occupe une trop large place.

» Dans le second volume, l'industrie agricole, l'industrie manufacturière et l'industrie commerciale, avec leurs procédés variés et leurs produits multipliés, trouveront place. Ce sera, sans contredit, sur ce terrain que l'auteur rencontrera le plus de difficultés; mais, si nous devons en juger par les extraits qu'il m'a chargé de mettre sous vos yeux, il saura triompher de ces difficultés, autant du moins que cela est possible, avec les variations que la production a subies dans ces dernières années, et le peu de bon vouloir qu'on trouve en général à faire des recherches, à fournir des chiffres positifs, dans une certaine hiérarchie administrative dont le concours était indispensable.

» Mais, quoi qu'il en soit, avec le zèle, la persévérance laborieuse que met M. Rivoire à s'éclairer des conseils et des connaissances des hommes les plus compétens, on ne peut qu'espérer que le monument élevé par ses mains à notre département, répondra aux vœux et à la pensée du Conseil-général qui a voté des fonds pour la publication de son travail, et à l'attente du pays.

» Sur beaucoup de points, il a pu s'aider des nombreuses ressources recueillies par un préfet qui a laissé des souvenirs précieux dans notre pays, M. d'Alphonse; mais, néanmoins, il en reste encore assez sur lesquels il a eu à travailler sur nouveaux frais pour que sa tâche soit encore assez vaste; car, on le sait, il n'est pas de science plus mobile que la statistique, qui marche incessamment avec le développement matériel, moral et social. Honneur donc lui soit rendu pour la notable part d'accroissement que ses efforts et ses travaux ont su conquérir sur le domaine contemporain, et que l'Académie ne laisse pas passer un ouvrage qui honore la cité, sans lui témoigner quelque reconnaissance.

» Nous ne saurions terminer notre rapport sans signaler à votre attention la beauté de l'exécution typographique du volume. Nous ne croyons pas que les presses parisiennes eussent fait mieux; et, quoique nous soyons habitués depuis longtemps à voir sortir de l'imprimerie de MM. Ballivet et Fabre des œuvres remarquables, nous croyons, néanmoins, qu'ils se sont surpassés dans cette circonstance ».

M. le président appelle particulièrement l'attention de l'Académie sur le Catalogue de la Flore du Gard que lui offre en hommage un de ses membres, M. de Poujol. Ce travail, qui n'est que le prélude d'un ouvrage d'un étendue considérable, paraît conçu dans des vues d'intérêt local et de progrès scientifique qui sont dignes des plus grands encouragemens.

A propos de la conservation des monumens histo-

riques, objet important sur lequel l'Académie a si souvent porté son attention et ses études, M. Pelet fait part à la Société d'une mesure récente que vient de prendre M. le maire de Nismes, en nommant une commission de quatorze membres archéologues, architectes et peintres, chargés, de concert avec M. le conservateur, de l'achat de tableaux et des divers objets d'antiquité et du moyen-âge qui se découvrent journellement pour aller incessamment enrichir les divers musées de l'Europe au détriment du nôtre.

Le Conseil municipal secondera, sans doute, les bonnes intentions de M. le maire, et l'Académie s'associe avec empressement aux efforts et à la sollicitude du premier magistrat de la cité, dont la pensée active et sérieuse s'étend à tous les besoins et apprécie tous les intérêts.

->>>3000ccc-

3° PROCÈS-VERBAL.

the state of the s

M. le président remet à M. Maurin deux volumes de la Statistique de la France, de M. Moreau de Jonnès, en le priant de vouloir bien en faire prochainement un rapport.

M. l'abbé Privat entretient l'Académie de l'exposé du jury nommé par la Société Philomathique de Bordeaux, pour l'exposition de produits des arts et de l'industrie qui eut lieu en 1841. Huit départemens avaient été appelés au concours, savoir : Gironde, Landes, Basses-Pyrénées, Lot-et-Garonne, Dordogne, Haute-Vienne, Charente et Charente-Inférieure. L'appel fut entendu et la commission eut à examiner un grand nombre d'objets entre lesquels on remarqua diverses pièces d'ébenisterie colorées et solidifiées d'après le procédé si ingénieux de M. Boucherie, et plusieurs gravures reproduites sur bois par M. Dupont fils, de Périgueux.

L'Académie entend les explications de quelques membres sur la belle découverte qui permet aujourd'hui d'infiltrer dans les organes ligneux des végétaux des principes conservateurs, colorans ou retardant la combustion, et partage l'espérance du rapporteur sur le perfectionnement de l'art moderne en fait de lithographie. Reporter sur la pierre lithographique, à l'aide d'un mordant, une vieille gravure dite sur bois, graver la pierre en relief à l'aide d'acides, monter sur cette pierre le dessin à l'aide du plâtre, de manière à avoir un dessin en creux, enfin, se servir de ce moule pour y couler l'alliage typographique à l'aide duquel on tirera un grand nombre d'épreuves du dessin primitif, tel est, en aperçu, le procédé de M. Dupont, qui paraît très-ingénieux et très-propre à remplacer avec économie et succès le système de la gravure sur bois, sur acier ou sur cuivre.

M. le Secrétaire fait un rapport sur l'Histoire de Gênes, offerte par M. Emile Vincens.

L'auteur, après un avant-propros où il mesure l'importance de cette république et passe en revue, en les appréciant, tous les écrits historiques gênois, depuis les chroniques du douzième siècle jusqu'aux récentes observations de M. Sylvestre de Sacy et M. Robiquet, l'auteur commence l'exposé des évènemens. Les premiers sont relatifs à la guerre de Gênes avec les Pisans, qui fut', selon M. Michaud, le prélude des croisades. M. Vincens suit les Gênois dans la Terre-Sainte; il décrit les établissemens qu'ils y formèrent, raconte les expéditions maritimes auxquelles ils se livrèrent, et parcourt successivement les annales de cette puissante cité. Il s'attache, tout en racontant, à juger surtout son activité commerciale et les tendances de son gouvernement avec une impartialité et une hauteur de vues peu communes. L'Histoire de Gênes est l'œuvre d'un esprit supérieur; c'est aussi l'œuvre d'un écrivain. La narration en est si nette et si rapide que la lecture en devient facile et entraînante; elle est empreinte d'un tel amour de la pureté morale, l'auteur y a répandu tant de raison et de bonne foi qu'on se sent comme rafraîchi et fortifié par cette lecture. Afin d'appuyer le jugement par des citations, le rapporteur lit quelques pages où M. Vincens, arrivé à la fin de sa tâche, c'est-à-dire en 1814 et 1815, trace le dernier tableau des prospérités de Gênes, au moment où les révolutions allaient les détruire.

« Au moment où se préparait la révolution française qui devait changer la face de l'Europe, Gênes, dans sa décadence politique, recueillait avec sécurité les fruits d'un commerce florissant. Le commerce y était la grande affaire publique et privée ; c'était la vie propre de cette population industrieuse et économe. Les ressources qui avaient fermé les plaies de 1746 avaient continué à répandre leur salutaire influence. Le gouvernement, sans préoccupations ambitieuses, veillait à écarter les obstacles et laissait faire. Peu dépensier, il se contentait d'une fiscalité modérée. La banque de St-Georges était le centre de toute la circulation qui donnait le mouvement et l'activité à la richesse pécuniaire. Si la banque se bornait à l'office de dépositaire sans prêter son crédit, c'était pour laisser le profit du prêteur aux puissans capitalistes du pays avides de placemens et d'escomptes. La principale sollicitude des maisons de l'antique noblesse s'appliquait à ne pas laisser oisifs les capitaux qui reformaient sans cesse leurs revenus accumulés. Quelques nobles importans ne dédaignaient pas les titres de banquiers et de négocians. Toute la bourgeoisie riche était commerçante. Les établissemens séculaires se perpétuaient de père en fils, et chaque jour il en surgissait de nouveaux pour les hommes que le travail et l'épargne faisaient parvenir de la médiocrité à l'aisance, et de l'aisance à la fortune. Enfin, on voyait affluer des Anglais, des Français, des Suisses, colonie intelligente qui rendait plus familières les relations avec tous les pays commerçans.

L'esprit des lois était favorable à ces rapports. Sous des règlemens peu exigeans, rendus presque inapercus par une sage tolérance, ce régime était sensiblement celui de la liberté. Cadix, Lisbonne, expédiaient sans cesse à Gênes, les précieuses denrées de leurs colonies d'Amérique. De nombreux Gênois répandus en Espagne et en Portugal étaient, en quelque sorte, les courtiers de ces relations fondées sur l'assurance des débouchés et, d'abord, sur les avances d'argent qui ne manquaient jamais sur d'aussi bons gages. Gênes avait, en ce genre, des avantages particuliers. Les ports de Venise et de Trieste sont bien placés pour le commerce du Levant, mais au fond de leur golfe il ne peuvent aussi bien attirer les vaisseaux de l'Océan. Livourne a son marché resserré entre l'Apennin et les Alpes. Gênes, plus opulente en capitaux que toutes ces villes, et maîtresse d'un passage ouvert entre la mer et les plaines lombardes, savait en tirer grand parti. On n'y était pas seulement facteur pour autrui, mais ce métier même offrait l'occasion favorable pour y mêler la spéculation et l'entreprise.

» La marine avait changé; les galères même avaient disparu. Il en restait au gouvernement trois ou quatre qui composaient tout le simulacre de sa puissance maritime, comme deux ou trois misérables régimens allemands ou corses formaient tout l'appareil de ses forces de terre. Mais les ports et les rades abondaient en beaux navires de toute espèce, parfaitement construits et équipés. Nul riverain de la Méditerranée ne naviguait avec d'autant d'habileté, de promptitude et d'économie. Reçu dans les Etats Ottomans, dans la Mer-Noire, en Egypte, à Maroc, craint des autres Barbaresques, le pavillon gênois était estimé de la Crimée à Gibraltar, et il n'était pas inconnu sur l'Océan.

» La somme des fortunes anciennes et modernes était telle à Gênes, que ce grand commerce ne pouvait l'épuiser. Il restait assez d'argent pour l'employer dans les dettes publiques de tous les Etats de l'Europe. Les diverses couronnes y faisaient fréquemment ouvrir des emprunts spéciaux. Tous ces crédits n'étaient pas sans périls, et l'abbé Terray avait fait voir quelle chance courent les créanciers des Etats. Mais tel était pour les nobles capitalistes le besoin de placer leur argent, qu'ils comparaient ces emplois hasardés, rendant einq pour cent environ, aux prêts à la grosse aventure maritime, où, pour gagner un fort intérêt, le prêteur assume les risques de la mer, et où ce qui échappe au naufrage paye pour ce qui périt.

» Grâce à cette préoccupation universelle, les premières dissidences d'opérations ou plutôt d'inclinations qui se montraient à Gênes quand notre révolution éclata, furent entre ceux qui attendaient d'un gouvernement parlementaire la suppression du fameux déficit et le vote assuré des fonds pour l'exact payement de la dette, et ceux qui pressentaient, en créanciers alarmés la guerre et le bouleversement des finances, dans toute tentative d'innovations politiques. Les évènemens ne donnèrent que trop raison à ceuxci. Le papier monnaie, la consolidation de la dette détruisirent un grand nombre de créances, et ruinèrent les anciens rapports. Cependant, il s'en forma de nouveaux : le commerce, repoussé de la France par le maximum et par la terreur, se tourna ailleurs Gênes en pritsa part. Quand notre malheureux pays, épuisé de toutes choses, eut à demander à l'extérieur jusqu'à ses subsistances, les magasins de la Ligurie y pourvurent. Ces hardis marins se faisaient à la fois vendeurs, voituriers et assureurs, et se signalaient en bravant les croisières ennemies avec autant de profit que de courage.

« Je crois, etc., etc., etc.,

M. d'Hombres-Firmas lit une suite à ses Souvenirs de voyage :

« Venise, au milieu de l'eau, manque d'eau potable! Dans beaucoup de maisons on recueille les eaux pluviales: des citernes sont creusées dans les cours, au milieu des places publiques, où chacun va puiser.

» Les eaux du ciel sont justement estimées dans

bien de localités; elles se conservent pures, fraîches, selon les soins apportés à la construction des citernes, la propreté et les précautions que l'on prend pour les remplir. A Venise, on se contente le plus souvent de revêtir le creux d'une épaisse couche d'argile qui empêche la déperdition de l'eau douce et la salure qui pourrait provenir des boues et des sables des lagunes au milieu desquelles s'élèvent les îles des maisons : si cet enduit est mal fait ou se détériore, l'infiltration gâte l'eau nécessairement.

» Ainsi, à Venise, il y a des citernes plus ou moins réputées : celle de la Piazzale, à l'Arsenal, fournit de l'eau très-bonne et très-fraîche; ailleurs, il y en a qui ne peut servir que pour arroser et laver. Généralement, on emploie l'eau de citerne à différens usages domestiques, mais on préfère, comme boisson, l'eau de fontaine ou plutôt des rivières du continent que des barques charrient continuellement dans de grandes cuves, et que des porteurs ou des porteuses d'eau colportent dans les maisons. Un puits artésien suffisamment profond, correspondrait vraisemblablement avec les couches de terrain qui contiennent des filets d'eau dans les environs de Trévise et de Bellune; peut-être même avec les sources qui alimentent les fontaines de Trieste. Mais, cette entreprise que le gouvernement seul devrait tenter pourrait être longue et coûteuse, quoique son succès me paraisse probable, surtout depuis la découverte récente de M. Casoni, ingénieur hydrographe de l'Arsenal, que je vais faire connaître:

Dans certaines excavations que ce savant avait

fait faire pour ses travaux hydrauliques, il avait observé des filets d'eau qui n'était point salée comme l'eau de la mer. Perdait-elle une partie de sa salure en se filtrant dans les terres, ou bien était-ce de l'eau douce qui se mêlangeait avec l'eau salée? C'est ce qu'il a voulu résoudre.

"Il fit faire un creux dans une vigne au milieu de l'île San Pietro di Castello, qui dépend de l'Arsenal. Des filets d'eau qui suintaient des parois le remplirent assez vite, et cette eau, sans être bonne à boire, n'était pas à beaucoup près salée comme celle de la mer. M. Casoni eut alors l'idée de vider son puits avec des pompes, et de goûter séparement l'eau qui arrivait, à diverses profondeurs; il trouva qu'à 2 mèt. 56 c'était la plus douce et la plus abondante en même temps. M. Bixio, chimiste distingué de Venise, constata qu'elle ne contenait rien de nuisible à la santé, et M. le docteur Antoine Galvani, qui l'analysa plus tard, partagea la même opinion.

» Ces messieurs étaient tous au congrès de Padoue; M. Casoni communiqua sa découverte à la section de physique, chimie et mathématiques, le 26 septembre, et à la section de géologie et géographie, le lendemain.

» Elle datait alors de près de quatre mois; l'eau continuait à couler aussi abondamment, et diverses personnes en avaient fait usage sans le moindre inconvénient. J'étais trop proche de Venise pour ne pas désirer de connaître cette ville extraordinaire, avant de retourner en France, et beaucoup de sciensiati profitèrent de la même occasion. J'allai en com-

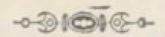
pagnie de MM. les professeurs Majocchi de Milan, Mossoti de Pise, et Geromini de Crémone, visiter l'Arsenal, si grand, si plein de souvenirs de la trèspuissante république vénitienne! J'en parlerai plus tard. M. l'ingénieur Casoni nous accueillit, nous fit tout parcourir, tout voir avec détail, et nous conduisit ensuite à sa source; nous goûtames de ses eaux que nous trouvâmes limpides, fraîches, sans le moindre goût de sel, et réellement potables, même pour des personnes prévenues.

» Le creux est à 12 met. à l'est du corps de casernes de San Pietro, et M. l'ingénieur nous dit qu'il était à 123 du canal qui sépare cette île de l'Arsenal, à 94 des lagunes du côté opposé, et à 180 m. des extrêmités N. et S. de l'île. Nous vérifiames ce qu'il avait annoncé, qu'après 107 m. de bonne terre végétale, elle se trouvait mêlangée de coquilles, de végétaux décomposés ; qu'il y avait dessous du sable marin, puis du sable et quelques coquilles, puis un conglomérat de sable et d'argile, et que ces diverses couches avaient ensemble 1 m. d'épaisseur, et correspondaient à la haute et à la basse mer; plus bas se trouvaient du sable mêlé de coquilles, du sable pur, et enfin du sable avec de la boue de marais, formant ensemble 0 57 met.; ensuite une couche épaisse de 0 62 mèt. toute de cette boue, et reposant sur des débris de bois de pin, qu'on reconnaît à la texture des fibres et aux cônes qui s'y rencontrent.

» Des observations analogues faites sur le littoral au N. de Venise, près du fleuve Sile, et plus au S., vers les bouches du Pò, dans la Romagne, à la Mesola, aux Margines, près de Ravenne, sembleraient prouver à notre habile ingénieur l'exhaussement de la mer Adriatique, soutenu et nié par divers géologues..... En attendant que ce problème soit résolu, revenons près de la source qui n'en est plus un. Je crois qu'elle provient du continent, qu'elle tend à s'élever à son niveau en se chargeant plus ou moins des principes salés des couches qui forment les îles de Venise, et qu'au milieu des plus grandes, un puits foré garni de tubes la préserverait.

» M. Casoni, à qui j'avais demandé l'analyse de M. Antoine Galvani, a bien voulu me l'adresser. M. Casoni ajoute qu'il continue à faire creuser son puits, qu'il a tracé plus exactement la nature et l'épaisseur des diverses stratifications du terrain dont il joint la coupe à sa lettre, qu'il a fait faire d'autres ouvertures dans la même vigne, à diverses distances, que l'eau était bonne dans les plus rapprochées de la première, et plus ou moins salée dans les puits voisins de la mer; qu'il se proposait d'étudier si la pression de la mer pendant le flux et le reflux est sensible sur l'écoulement de l'eau, ainsi que le célèbre Arago l'a observé dans d'autres fontaines et dans quelques puits artésiens ; que pour la quantité d'eau écoulée dans un temps donné, elle lui paraît la même, mesurée l'été passé ou depuis les dernières pluies, et que ceux qui ont continué d'en boire, et lui même, s'en trouvaient fort bien; il est convaincu que sa découverte peut devenir réellement avantageuse à son pays, c'est tout ce qu'il souhaite. Je lui avais promis de la faire connaître en France, comme je suis persuadé que M. Mayocchi la publiera dans son recueil scientifique de Milan. Si nos confrères l'apprécient, les vœux de ce savant ingénieur seront comblés.

» 4 novembre 1842. »



4° PROCÈS-VERBAL.

M. le Président reçoit de M. d'Hombres, et remet à M. Pelet trois mémoires envoyés en hommage par M. Stancovich.

Ils sont relatifs à l'amphithéâtre de Pola, alle tre Emone, et à la ville de Trieste. — Un quatrième écrit, intitulé Viaggio de S. M. Federico Augusto, du docteur Bartolomeo Biasoletto, pareillement déposé par M. d'Hombres, sera l'objet d'un rapport confié à M. Liotard. M. Maurin offre, au nom de M. l'avocat Boyer, du Vigan, un livre sur les peines temporelles, et où sont traitées les plus graves questions de métaphysique. — L'importance de cet ouvrage exigeant un rapport écrit, M. Maurin veut bien se charger de ce soin.

Un Membre entretient l'Académie d'un Mémoire de M. Prosper de La Garde, relatif à la transhumance des troupeaux de la Provence. Il examine successivement les inconvéniens et les avantages de cet usage, et, avec l'auteur, est d'avis de conserver le système transhumant, parce que, dit-il, ces voyages annuels sont essentiellement favorables à la santé des animaux, à leur force, à leur développement, ainsi qu'à la qualité de la laine. S'il faut en croire M. Michel, agronome, autrefois chargé d'une mission particu-

lière par le Ministre de l'intérieur, les bêtes à laine du Midi qui ne transhument pas, produisent un quart de moins de laine, sont exposées à des maladies plus fréquentes, qui affaiblissent, font dépérir l'espèce, et la diminuent par des mortalités journalières.

M. de Labaume, sans contester l'exactitude de ces faits, remarque avec raison que désormais cette pratique de l'estivage, dans les Alpes ou la Lozère, sera moins suivie parce que les brebis barbarines nouvellement introduites n'étant point sujettes aux maladies occasionnées par la chaleur, les propriétaires seront intéressés à garder toute l'année leurs troupeaux, et pour s'épargner les dépenses de la location des herbages, et pour profiter pendant quatre mois de plus des précieux engrais que leur enlevait autrefois, avec quelques compensations, il est vrai, le système de la transhumance.

Un Membre donne lecture d'un récit de Mme Niboyet sur la prison neuve de Genève, qu'on appelle la Prison-de-l'Evêché; quelques détails paraissent dignes d'intérêt.

« Deux grands bâtimens à six étages, construits dans la partie la plus saine de la ville, se distribuent en 119 cellules destinées à recevoir isolément les prisonniers. Chaque cellule est chauffée, ventilée et pourvue des objets suivans, savoir : un lit hamac composé d'un matelas, un traversin, deux draps, deux couvertures, un siége inodore, une chaise, une petite table à travailler, un coffre à linge, un balai. Tel est le mobilier.

» En dehors est inscrit, au-dessus de la porte, un numéro sous lequel on désigne la cellule et le détenu qu'on y enferme. Si ce dernier a quelque réclamation à faire, quelque secours à demander, il fait tourner avec le doigt une aiguille dont la branche, correspondant au-dehors, est vue par l'homme de garde au corridor d'observation, placé vis-à-vis des cellules à l'étage intermédiaire. Si l'aiguille est droite le prisonnier n'a besoin de rien; si elle est horizontale, il réclame l'assistance du gardien. » A cet égard, nous ne faisons en ce moment aucune observation, parce que nous y reviendrons bientôt. «Chaque cellule est suffisamment grande et éclairée par une large fenêtre. Un calorifère, placé au rez-de-chaussée, chauffe toutes celles d'un même corps de bâtiment, à l'aide de bouches de chaleur. Ainsi, le thermomètre en main, on donne le degré de température voulu, selonla saison, et les prisonniers peuvent jouir d'une atmosphère égale pendant presque toute l'année.

» Dans la Prison-de-l'Evêché, à la porte de chaque cellule, est pratiquée une petite ouverture fermée par un grillage métallique, ou sorte d'œil, par laquelle le gardien peut voir sans être vu. Cette surveillance occulte inspire nécessairement de la crainte à des détenus que la moindre infraction prive de travail et rend passibles du cachot. Il est défendu que le silence soit rompu, sous aucun prétexte, dans les cellules; mais quoique l'oreille du gardien soit aussi bonne que son œil, c'est une prescription qu'il est impossible de faire respecter. On sait que les punitions qu'elle cause sont innombrables, parce que le

surveillant est lui-même surveillé, et se trouve ainsi forcé de punir plus souvent sans doute qu'il ne le voudrait.

» L'alimentation des détenus de l'Evêché est, comme ailleurs, passable sans être bonne. Point de cantine, point de tabac, point de vin; le condamné expie, par de continuelles privations, la peine dont il s'est rendu coupable. On veut que l'initiation de la souffrance prélude pour lui au salut. »

Enfin, madame Niboyet termine son rapport par cette réflexion:

« Nous savons que la solitude des prisonniers n'est pas plus efficace à Genève qu'ailleurs. Un coupable ne tire rien de lui-même. Pour sentir sa conscience il faut qu'on lui prouve d'abord qu'il en a une. En général tout système qui ne veut que punir ne corrige point. Le condamné ne peut être ramené à la vertu, si on ne lui démontre que son bien-être en dépend. Le silence des cellules (s'il était possible de le maintenir), l'absence des rapports entre les détenus (s'il était possible de les interdire), tout cela ne serait rien encore sans un bon personnel. Donnez des agens moraux et vous moraliserez. »

M. le Secrétaire rend compte de l'examen d'un numéro de l'Institut historique, où, entre autres articles dignes d'intérêt, il a remarqué celui que M. Bernard Jullien a consacré aux 3° et 4° volumes du grand et bel ouvrage de M. Libri: Histoire des sciences mathématiques en Italie, depuis la renaissance des lettres jusqu'à la fin du xvii° siècle.

M. Bernard Jullien s'applique à faire ressortir le mérite d'un livre qui n'est pas le simple exposé des efforts d'une contrée, mais en quelque sorte l'histoire de l'Europe occidentale avec laquelle l'Italie a toujours été en rapport, l'histoire même de l'intelligence humaine suivie dans ses plus beaux développemens.

Pour donner une idée du style de M. Libri, M. le Secrétaire lit ce passage qui résume l'état des sciences au moyen-âge et dans l'antiquité :

« On voit à l'origine des temps historiques la civilisation orientale venant s'amalgamer en Toscane, avec les élémens aborigènes que possédait l'Italie; à l'Etrurie succède la Sicile; là, mœurs, langage, poésie, tout est grec, hors les sciences marquées d'un caractère particulier à l'Italie, l'observation. La physique exprimentale, la mécanique, l'analyse indéterminée ont pris naissance dans la Grande-Grèce. Rien ne paraissait devoir borner leur développement; mais bientôt le Romain arrive ; il saisit la science personnifiée dans Archimède, et l'étouffe. Partout où il domine, la science disparaît; l'Etrurie, l'Espagne, Carthage en font foi. Si plus tard Rome, n'ayant plus d'ennemis à combattre, se laisse envahir par les sciences de la Grèce, ce sont des livres seulement qu'elle recevra; elle les lira et les traduira sans y ajouter une seule découverte. Guerriers, poètes, historiens, elle les a eus; oui : mais, quelle observation astronomique, quel théorème de géométrie devons-nous aux Romains? Chassées d'Occident, les sciences s'étaient réfugiées à Alexandrie. Le christianisme apparaît, s'avance au milieu des tortures, et finit par escalader

le trône. Au despotisme et à la corruption des empereurs succède le despotisme et la corruption des moines. Le labarum qui a remplacé l'aigle romain, ne sait pas avancer. Au lieu d'assiéger les villes ennemies, on monte à l'assaut des temples païens, dernier réfuge de l'antique savoir. A cette époque, la science est ou païenne ou hérétique; la cour de Sassanides sert d'asile aux philosophes d'Alexandrie, comme aux savans historiens. Un barbare essaie vainement d'enseigner la tolérance aux chrétiens.

- » Mais si les Romains et les Chrétiens n'ont pas contribué directement aux progrès des sciences, si même, comprenant l'humanité d'une manière imparfaite, et croyant qu'elle avait pour symbole unique une épée ou une croix, ils ont brisé tout autre symbole, et opposé des barrières à l'avancement de l'esprit humain, ils ont néanmoins aidé à la marche de la civilisation en fondant l'unité européenne. Cette unité, créée par les Romains et retrouvée par les Chrétiens, sous les ruines où l'avaient ensevelie les Barbares, a été la base de tous les progrès des sociétés modernes.
- Par la décadence de l'empire romain, l'Occident tombait en dissolution. Les Barbares arrivent; c'est un fléau pour les monumens, pour les livres, pour les statues; leur choc brise tout; mais une race dégénérée profite de l'énergie sauvage des envahisseurs. Convertis à la foi du Christ, les Barbares reçoivent d'abord quelques débris de la civilisation latine; mais lorsque la féodalité et la suprématie universelle de l'Eglise s'établissent, l'ignorance déborde de toutes parts. L'Orient est plus heureux. Des sables du désert

Mahomet fait jaillir un peuple de guerriers. Les Arabes reçoivent par les Nestoriens les sciences des Grecs; ils s'emparent du savoir des Hindous, des inventions des Chinois; les fécondent et les transportent en Occident. Trois foyers de lumière s'établissent alors en Europe; l'élément arabe, le scandinave et le latin concourent à la fois et par des moyens divers à la renaissance des lettres. Les langues modernes et la poesie se développent; bientôt la réaction se manifeste, les Maures sont chasses d'Italie et menacés en Espagne. Les croisades conduisent à l'affranchissement des communes, la lutte entre le sacerdoce et l'empire favorise la liberté municipale en Italie; les arts, les lettres, les sciences se relèvent; en vain de nouveaux essaims de Barbares sortent des déserts de la Tartarie. Les Mongols, eux-mêmes, sont domptés par la civilisation renaissante, qui les charge de colporter de grandes découvertes d'une extrêmité à l'autre de l'ancien continent.

» Et après toutes ces révolutions, après tant de barbarie, on retrouve encore l'Italie: on la verra désormais, placée à l'avant-garde de la civilisation, diriger pendant plusieurs siècles la marche intellectuelle de toute l'Europe. »

Une députation de l'Académie s'est rendue dans les ateliers de M. Numa Bocoiran, pour y voir le tableau récemment achevé du Martyre de St Laurent. Tous les membres qui la composaient ont été frappés de l'éclat et de la vigueur de cette composition; ils ont remarqué surtout la pureté du dessin, l'habileté avec

laquelle toutes les figures accessoires sont groupées. Loin de détourner l'attention du sujet principal, elles semblent l'y ramener. M. Boucoiran s'est souvenu du grand précepte de l'art: unité dans la variété. Aussi a-t-il reçu des félicitations sincères. Elles ne sont pas une simple inspiration de la confraternité, mais une dette de la justice. Pourquoi n'ajouterait-t-on pas qu'elles seront aussi un augure du jugement que le public parisien va bientôt porter sur le mérite de cette œuvre remarquable que réclame le Musée de Nismes?

Ann'l' teasume of the angles Ment dy with the manufacture

NISMES. - TYP. BALLIVET ET FABRE.

5° PROCÈS-VERBAL.

L'Académie procède à la réception des nouveaux membres nommés: M. de Daunant, M. le capitaine Bernard et M. Rivoire.

Elle renouvelle ensuite son bureau, qui sera composé ainsi qu'il suit pendant l'année 1845 :

Président, M. le docteur Martin;

Vice-Président, M. le pasteur Fontanès;

Trésorier, M. de La Vernède;

Secrétaire perpétuel, M. Nicot.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le Préfet du Gard, qui adresse à l'Académie, de la part de M. le Ministre des travaux publics, pour être conservée dans ses archives, la médaille en bronze, frappée à l'occasion de la pose de la première pierre du viaduc de l'embarcadère du chemin de fer de Nismes à Montpellier.

M. Liotard fait un rapport écrit sur le Catalogue des plantes du département du Gard, par M. Casimir de Pouzols, capitaine en retraite. Après avoir fait connaître comment l'auteur a pu, à l'aide de ses études et de ses voyages, étendre son instruction sur diverses parties de l'histoire naturelle et particulièrement sur la Botanique, le rapporteur montre comment M. de

Pouzols a appliqué toutes les forces de cette instruction à la confection de son récent ouvrage. « Lorsque, rendu presqu'à la vie privée par sa mise en disponibilité, il put fixer sa résidence au centre de notre département, et, de là, rayonner dans tous les sens, explorer depuis la modeste colline jusqu'aux sommets les plus élevés des Cévennes qui ceignent notre département vers le nord et le nord-est ; parcourir le littoral de tous les plus minces ruisseaux jusqu'à ceux du Gard, de la Cèze, du Vidourle, du Rhône, etc; visiter nos cavernes, nos ravins, nos plaines et le littoral de la Méditerranée qui termine le sud de notre département. C'est depuis cette époque, antérieure de plus de douze ans à l'époque actuelle, que notre confrère s'est spécialement et presque continuellement occupé de la Flore de nos contrées, et certes c'est bien cette partie des travaux de M. de Pouzols qui semble devoir nous intéresser plus particulièrement.

» Cet ouvrage, a continué le rapporteur, présente les noms latins, français et languedociens de 2308 espèces. Sur celles-ci, huit sont nouvelles, et ont été décrites par notre confrère; savoir:

Cistus Pouzolsii. Dellile. cat. sem.

Euphorbia papilosa.

Fumaria spicata. var. hybr.

— intermedia.

Orobanche cœrulescens.

Scorzonera buplevrifolia.

Silene. sp. n.

Vicia lutea.

» Donze sont aussi des espèces nouvelles, du moins

pour la Flore française, n'y étant point comprises quoique ayant été trouvées par M. de Pouzols dans le département; ces douze espèces, décrites dans divers autres ouvrages, sont, savoir:

Artemisia glutinosa. Gay in litt. Cactus opuntia. Lin. sp. id. Cerastium glutinosum. Desf. all. Juneus multiflorus. Mich. fl. b m. Jussiæa grandiflora. Kockia arenaria. Waldstet Kit. Mæhringia pentandra. Monotropa hypophegea, Wall. Sched. Orchis fragrans. Pollini. Scorzonera glastifolia. Willd. sp. Tagetes glandulifera. Schrank. phr. Trifolium micranthum. Viviani.

» Quatre autres espèces sont encore nouvelles pour la Flore française, mais encore inédites quoique trouvées par divers botanistes; ces trois espèces sont, savoir:

Adenocarpus cebennensis. Dellile, cat. h, m.

Alteinia filiformis.

Agylops triticonia

Requien., Mon. ined.

Zostera minor.

Trouvée par Dellile.

» Enfin, neuf dernières espèces indiquées dans la Flore française en Corse et ailleurs que dans le département du Gard, où M. Pouzols les a cependant trouvées; ces neuf espèces sont, savoir :

Graminites leptophylla. Corse.

Helianthemum umbellatum. Fontainebleau.

— alyssoïdes. Bordeaux.

Kæleria macilenta. Corse.

Lytrum nummulariæ folium. Id.

Picris pauciflora.

Toulon.

Polygonum arenarium.

Id.

Salicornia macrostachia.

Corse.

Smilax mauritanica.

Id.

» Voilà donc trente-trois erreurs ou omissions graves de la Flore française, et si, dans chaque département, on relevait ainsi les fautes semblables on aurait enfin une Flore française parfaite, qui présenterait au-delà de 2000 espèces de plus que la dernière édition de ce bel onvrage. »

M. d'Hombres lit une nouvelle suite à ses souvenirs de voyage dans l'Italie septentrionale. Il s'attache dans son récit à mentionner rapidement les palais, les amphithéâtres, les collections de Brescia, Vérone, Padoue. Il décrit surtout avec soin cette dernière ville, siége du congrès de 1840, auprès duquel il avait été député par l'Académie.

» Le Pratto della valle, dit M. d'Hombres, est la place la plus vaste, la plus convenablement disposée pour des fêtes et surtout pour des courses de chevaux ou de chars. Il y avait la jadis des marais fangeux, des eaux croupissantes, du mauvais air; maintenant c'est une promenade plantée de grands arbres, avec des allées sablées, des bancs, des statues, de beaux vases sculptés; elle est entourée d'un fossé de 12 m. de large, plein d'eau courante qui vient sous terre des canaux de la Brenta, et en fait une espèce d'île de forme elliptique, dont le plus grand diamètre a 175 mèt., et l'autre 410 mèt. Quatre ponts ornés d'obélisques la mettent en communication avec la place

environnante qui est fort étendue. Le fossé est bordé en dedans et extérieurement de balustres et de 78 statues des Padouans célèbres, des papes, des guerriers, des hommes d'Etat, des savans..... A un large intervalle on élève une suite de gradins en bois préparés d'avance et conservés dans des magasins qui forment un immense amphithéâtre. Une tribune plus élevée avait été préparée pour les membres du congrès, et trois fois, pendant sa durée, nous avons eu le spectacle de courses à cheval, de courses en sediale, de courses de chars à l'antique, chacune avec différens prix pour les vainqueurs.

» Je n'ai vu dans aucune capitale un café comparable à celui de Pedrocchi, à Padoue. Cet homme, par son industrie et une stricte économie, avait amassé une fortune considérable; il a voulu en jouir d'une façon rare et singulière en la consacrant à l'agrément de ses concitoyens, à l'embellissement, à l'avantage de sa ville. Son originalité lui a mérité la reconnaissance générale; on a donné son nom à la rue voisine. Le café Pedrocchi est très-grand et trèsbeau; le marbre, les glaces, les peintures, les dorures y sont prodigués. A côté, il a bâti un local convenablement approprié pour une Bourse, et au-dessus des appartemens pour un casino, une redoute pour des réunions et des fêtes, d'un goût, d'une richesse, d'une élégance qu'on ne trouve nulle part. - Un habile ingénieur nommé Japelli fut chargé des constructions de Pedrocchi. Beaucoup de talens et d'argent y ont été bien employés ; on les a décrites en prose et en vers, et la gravure les a reproduites de tous les côtés,

Je ne parlerai plus du péristyle, des colonnades, de la suite des appartemens du premier étage; ceux-ci, décorés somptueusement, éblouissans de lumière, celuilà recevant le jour par des fenêtres en ogive, à travers des vitraux coloriés; les uns meublés comme pour un prince, les autres avec des divans et des décorations turques. Un cabinet chinois, une chambre de Pompée et une magnifique salle de bal et de concert, la plus belle que je connaisse après celle du prince d'Orrange à Bruxelles.

» Le café était public, les appartemens étaient réservés pour les scienziati et les personnes invitées. On y donna, les deux derniers jours, deux académie di musica. La meilleure compagnie de Padoue et des villes voisines; S. E. le gouverneur et les autorités lombardo-vénitienne s'y trouvaient. J'y comptai cent soixante-douze dames....»

De Padoue, M. d'Hombres a fait quelques excursions dans les environs, et, entre autres à la magnifique villa de Cattajo qui contient cent statues, cent quatre-vingts bustes, une vingtaine d'urnes funéraires, cent colonnes de divers marbres, soixante-quatre bas-reliefs. Dans la cathédrale de Padoue il y a un tombeau de Pétrarque; c'est un memento parce qu'il en était chanoine. Il est enterré, comme l'on sait, au village d'Arqua, peu éloigné de Cattajo. Son sépulcre en marbre est supporté par quatre socles au-dessus de deux gradins; au milieu est son buste et une inscription qu'on dit avoir été composée par lui. Dans la maison où Pétrarque passa les dernières années de sa vie, où il mourut, on conserve une chatte empail-

lée qu'il affectionnait, son fauteuil, sa canne, sa montre.

A propos de maison, je ne dois pas oublier de dire que celle du docteur Gior. Cicogna, professeur de la faculté politico-légale, est celle qui appartenait à Tite-Live. etc., etc. »

M. d'Hombres termine par quelques aperçus sur le chemin de fer qui doit rapprocher les deux capitales du royaume Lombardo-Vénitien, et qui passe à Padoue. « Nous avons visité, dit-il, les travaux en plusieurs points de la ligne, en regrettant qu'on ne les ait pas commencés quelques années plus tôt. Le pont qui la termine à Venise, en traversant les lagunes, est le plan le plus extraordinaire qu'on ait fait; nous l'avons suivi en gondole. Il aura 3700 mètres de longueur. Plusieurs piles sont seulement indiquées par des guidons. Il y en a de plus ou moins avancées et de finies; on forme une double enceinte de pilotis, on remplit l'intervalle de planches et d'argile battue, et l'on vide l'eau intérieure; ensuite, on garnit le fond de pilotis bien enfoncés sur lesquels on bâtit. La profondeur de ces bâtardeaux varie; elle est, terme moyen, de 2 mètres sous le niveau de la mer. Le pont, indépendamment des rails, portera un aqueduc d'eau douce. On croit qu'il sera terminé, comme le restant du chemin, dans deux ans. »

M. Maurin lit un précis des travaux des premières Assemblées départementales tenues à Nismes, depuis la loi du 1er janvier 1790, qui les organisait sur tous les points de la France. Après un coup-d'œil général

sur l'époque, ses vœux, ses tendances, ses ardeurs d'améliorations; après un jugement rapide sur ces premières années de bonne foi et d'illusion, M. Maurin retrace les travaux des trois premières sessions. Voici la première:

- « La loi du 1er janvier 1790 organisait dans chaque département des administrations composées de trente-six membres choisis par les électeurs chargés d'élire les législateurs. Elles se divisaient en deux sections; l'une, de vingt-huit membres, formait l'Assemblée départementale; l'autre, de huit, désignés par l'Assemblée elle-même, formait le Directoire, à qui était dévolue l'autorité exécutive; au Directoire l'action, à l'Assemblée la délibération.
- » Un procureur-général syndic, nommé par les électeurs, complétait les rouages du système administratif. Il avait voix consultative seulement auprès de l'Asemblée et du Directoire; mais aucun rapport ne pouvait être fait, aucune délibération ne pouvait être prise sans qu'il eût été entendu.
- » La première session de l'Assemblée administrative du Gard s'ouvrit le 3 novembre 1790. Le président qu'elle se donna fut M. Roques, ci-devant de Clausonnette, pour parler le langage de l'époque. M. Griolet, ancien conseiller au Présidial, fut procureurgénéral syndie.
- » La session ouverte le 3 novembre fut clôturée le 11 décembre, et les séances furent quotidiennes.
- » Toutes les semaines, l'Assemblée élisait le membre qui avait voix prépondérante, et cet honneur,

pendant toute la durée de la session, fut conféré à M. Roques de Clausonnette.

» Elle se partagea tout d'abord en cinq bureaux dont il faut rappeler les attributions, ne fût-ce que pour servir de terme de comparaison.

» Le 1er eut dans les siennes la constitution, la délimitation du département, celle des districts et des cantons, la tranquillité publique, les gardes nationales.

De 2e, le traitement du clergé, l'aliénation et l'administration des biens nationaux, le rachat des droits féodaux.

» Le 3°, l'agriculture, les biens communaux, le commerce, la mendicité, les hôpitaux, les prisons, les établissemens publics, les sciences et arts.

» Le 4e, les impôts, la comptabilité, le contentieux, les affaires des communautés.

» Le 5e, les travaux publics, la partie administrative du service militaire.

» Intérêts moraux, intérêts intellectuels, intérêts sociaux, intérêts matériels, tout a sa place dans cette division complexe qui n'omet rien, ne néglige rien.

» Dès ses premières séances, l'Assemblée se préoccupe, à juste titre, de l'agitation qui se manifeste sur tous les points du département, des symptòmes de désordre et de perturbation qui s'y développent et qui sont le résultat nécessaire de l'opposition que rencontre la révolution, d'un côté; des passions qu'elle surexcite, de l'autre. Tour à tour à Uzès, à Sommières, à Bassac, à St-Gilles, il éclate des troubles sérieux.

- » A Sommières, le peuple veut s'emparer du château, et, à défaut, il enlève les armes qui y étaient déposées. A Nismes, des rixes violentes se déclarent entre une partie de la population et des soldats du régiment de la Marine.
- » D'autre part, l'influence des chefs supérieurs, qui aurait pu apaiser ces rixes, semble ne pas se prêter avec beaucoup d'empressement à ce rôle conciliateur, à en juger, du moins, par le peu d'accord qui semble régner entre les pouvoirs fondés par le régime nouveau et l'autorité militaire.
- » C'est ainsi que, de son propre mouvement, l'officier qui commande la citadelle en dirige les canons sur la ville.
- » C'est ainsi que M. de Montaigu, officier-général commandant à Montpellier, refuse d'accéder à l'invitation qui lui est faite par l'Assemblée, d'envoyer quelques soldats à Uzès pour y calmer l'effervescence, et il dénie de nouveau son concours quant à diverses autres mesures, réclamées pour le rétablissement de l'ordre.
- » Le désaccord de l'autorité civile et de la force militaire est un fait grave qui accroît le désordre, et l'Assemblée travaille avec ardeur à arrêter les suites de la fermentation qu'il produit.
- » Elle se décide à envoyer une députation au commandant de la place, qui consent à ce que les canons soient retirés, mais non sans avoir parlementé. D'un autre côté, elle réclame avec tant d'instance la présence d'un officier-général, à Nismes, pour commander les troupes du département, qu'elle obtient une

nomination qui offre toutes les garanties désirables sous le rapport du caractère et du dévouement au régime nouveau.

- » Mais là ne s'arrêtent pas ses efforts qui veillent d'une part à maintenir, de l'autre à contenir.
- » L'esprit d'insubordination anarchique se trahit par plusieurs endroits; elle veut y mettre des bornes. Les populations confondent la liberté avec la licence; sa main vigilante veut leur apprendre que la même loi qui protége la liberté punit la licence qui la compromet.
- » Ainsi, pour citer un exemple, quand les habitans de certaines communautés font paître leurs troupeaux sur les chaussées du canal d'Aiguesmortes à Beaucaire, et le contre-canal; pêchent dans ce canal et dans ce contre-canal; font des coupures aux levées pour communiquer de l'un à l'autre, et pour introduire le poisson de mer dans les étangs et les marais, elle donne les ordres les plus sévères pour que de pareils écarts soient réprimés. Malheureusement, il faut le dire, ses ordres furent donnés trop tard ou bien ils ne furent pas exécutés; et si nous avons au sud de notre département tant de marais stériles et improductifs, on le doit aux entreprises violentes et irréfléchies dont nous venons de parler.
- » Le canal d'Aiguesmortes à Beaucaire n'était pas ouvert, à cette époque, au-delà de St-Gilles. Il n'avait que les 3 pes de sa section totale, et la dépense intégrale pour son achèvement était évaluée alors à 2,200,000 livres. On sait ce qui en est advenu, et

c'est un exemple de plus que les devis n'ont jamais été une vérité.

- » Dans un autre ordre d'idées, dans la sphère des intérêts moraux, l'Assemblée montre la plus intelligente philantropie.
- » C'est ainsi que, quand elle s'occupe de la mendicité, elle ordonne l'ouverture d'ateliers de charité, en s'appuyant sur ce principe qui fait la base de sa conduite par rapport aux secours à accorder aux pauvres, que la charité doit s'exercer en fournissant du travail à quiconque peut occuper ses bras, et ne doit des soulagemens en nature ou en argent qu'aux individus non valides.
- » Les ravages causés par les inondations attirent son attention. Elle institue un comité chargé d'apprécier les pertes, de recevoir les demandes, et de s'occuper des moyens de réparer les dommages. Il est bon de remarquer quel est le mode de constatation qu'elle adopte. La vérification des pertes devra être faite par un commissaire que désignera le Directoire du district, et qu'il choisira dans son sein, lequel procèdera avec un ou plusieurs officiers municipaux ou notables de chaque localité, qui pourront s'adjoindre des prud'hommes ou experts. Telles sont les instructions qui sont données.
- » Dans le cercle des intérêts matériels, les voies de communication excitent au plus haut point la sollicitude de l'Assemblée. Cette vive ardeur qui se manifeste aujourd'hui pour elles n'est donc pas, ainsi que la vanité contemporaine aime assez à se le persuader, un progrès de notre époque. Le Conseil du départe-

ment sollicite de l'Assemblée nationale la permission d'ouvrir un emprunt dans le but de donner à la viabilité du territoire la plus large extension. On ne possédait pas alors la ressource des centimes additionnels qui, au moins, ne grèvent pas l'avenir au profit du présent; et l'on sait d'ailleurs que, malgré les mécomptes financiers de l'Etat, le crédit n'avait rien perdu de sa popularité auprès des meilleurs esprits.

» C'est un fait, du reste, à ne pas passer sous silence que de toutes parts on réclamait l'ouverture de nouvelles routes, et, dans l'impossibilité de faire droit à toutes les demandes, l'Assemblée, tout en pourvoyant aux nécessités les plus pressantes, prononce l'ajournement jusqu'à ce que les fonds réalisés par l'emprunt lui permettent ou permettent à ses successeurs de donner suite à ses intentions éclairées.

» Mais les routes ne sont qu'un instrument de circulation, et la question des débouchés, en ce qui touche les intérêts agricoles et manufacturiers du département, a besoin, pour être résolue, d'un autre élément que de la facilité des transports.

» C'est pour aider à sa solution que l'Assemblée fait au Roi une adresse pour qu'il soit conclu un traité de commerce avec l'Espagne, afin de relever l'industrie, alors importante, des bas de soie, gravement compromise par la fabrication catalane, née de la prohibition de la matière première à l'entrée de France.

» Dans cette adresse nous trouvons des principes économiques qui ne sont pas autres que ceux dont les esprits éclairés réclament aujourd'hui l'application. On y demande que les provenances transpyrénéennes soient grevées de droits extrêmement modérés, à charge par l'Espagne de protéger par des droits différentiels la production française. On lit dans ce travail très-curieux, que la fabrique des bas de soie occupait alors à Nismes, 8,000 ouvriers opérant sur des matières valant 800,000 livres, qui recevaient par la main-d'œuvre un accroissement de valeur de 700,000 livres.

» Le vin, ce texte d'éternelles et légitimes réclamations pour notre temps, forme l'objet d'une nouvelle adresse à l'Assemblée nationale. Il est bon de rappeler sur quoi portaient alors les observations, ne fût-ce que pour reconnaître que les plaintes de nos vignerons peuvent avoir changé en la forme, mais n'ont pas changé au fonds.

» On s'élève dans cette adresse contre la menace qu'on avait fait entendre au sein de l'Assemblée nationale, du rétablissement des aides.

» On fait observer que surtaxer le produit brut par l'impôt indirect, quand déjà le produit net supporte un 5° en taxe directe, c'est sérieusement compromettre la production vinicole.

» On insiste sur les inconvéniens du mode de perception, de l'exercice dont les formes inquisitoriales entraînent tant de vexations avec elles.

» On expose d'un côté que l'Angleterre, par l'effet de son traité de commerce avec le Portugal, est un débouché à peu-près fermé pour nos vins; et, d'un autre côté, que la Catalogne fait une concurrence rédoutable à nos eaux de-vie. Qu'eût-on ajouté si l'on eût pu prévoir que l'Angleterre arrivât à n'exporter de la

France que la 25e partie des vins qu'elle importait avant 1789; que l'Espagne augmentât ses distilleries à tel point que nos alcools rencontreraient les siens sur tous les marchés de la Méditerranée, comme cela arrive aujourd'hui? On appelle l'attention sur ce point, que les vins et les eaux de vie sont des produits dont s'alimente le commerce extérieur par les expéditions qui se font dans les contrées septentrionales de l'Europe, et le commerce intérieur par celles qui se font dans le nord de la France. On ajoute que si l'on donne suite aux projets dont on a murmuré la pensée parmi les représentans de la nation, le renchérissement du vin dans les lieux situés en dehors de la zone de production, poussera à la consommation de la bière, au détriment des pays méridionaux. Ceci est une véritable prophétie; et nos pères ne s'attendaient pas à ce que la fabrication de la bière devînt plus tard un des obstacles les plus sérieux à l'amélioration de la situation viuicole, par suite des intérêts de brasseries qui se sont formés à l'ombre des taxes, et qui ont la voix haute aujourd'hui dans les conseils municipanx des villes du Nord. Ils pouvaient encore moins s'attendre à ce que les distilleries de grains, de pommes de terre, de résidus de betterave vinssent un jour compliquer encore la question, par la concurrence de leurs produits.

» Enfin, on prouve le néant de cette objection, que le vin est une denrée de luxe, en montrant qu'il s'offre comme un auxiliaire avantageux de la nourriture animale en raison de ses qualités toniques, là où la cherté de la viande en réduit la consommation. » Aujourd'hui que parmi nos économistes quelques voix éloquentes se sont élevées pour le rétablissement des inspections à la sortie des marchandises, il peut être curieux de connaître quelle opinion professaient nos devanciers sur cette institution dont ils avaient éprouvé les effets.

» Le conseil se prononce pour l'affranchissement sans limites du commerce d'exportation. Il réclame donc la suppression du service des inspecteurs comme un régime dispendieux et vexatoire. Il pense que le commerce ne doit attendre la confiance que de sa loyauté. Il croit néanmoins qu'une exception doit être faite pour les eaux-de-vie expédiées par la voie de mer, afin de rendre les chefs des bâtimens responsables de l'affaiblissement du titre pendant la traversée. La formalité de l'épreuve sera donc conservée quant aux alcools, mais les municipalités seront chargées de cette opération, et elles seront munies, à cet effet, d'un aréomètre qui servira de matrice.

» Cet esprit de sage libéralisme qui voulait d'une exception au principe de liberté commerciale pour les expéditions maritimes d'eau-de-vie, se retrouve dans une délibération importante en matière d'économie rurale. Il s'agit des biens communaux.

» L'Assemblée est d'avis, quant aux bois, qu'ils doivent être conservés; elle insiste surtout pour que les montagnes et les terrains en pente ne soient pas défrichés, et soient réservés pour la dépaissance, dans la vue d'éviter les inconvéniens graves que nous avons vu se réaliser par l'oubli de ses prévoyantes prescriptions, alors que, les terres charriées par les

pluies dans les vallées, la stérilité a remplacé la végétation, et que les rivières, manquant d'un niveau d'eau constant, n'ont plus offert que le cours irrégulier d'un torrent qui tantôt roule un volume d'eau considérable, tantôt se ramifie entre les sables, en une multitude de filets.

- » Les marais, dont le dessèchement exige un ensemble d'opérations et un emploi de capitaux considérable, ne devront pas être morcelés.
- » Il en sera autrement des terres vaines et vagues qui sont susceptibles d'une culture productive et permanente. Elles seront partagées entre les habitans de chaque communauté, par la grande raison que l'intérêt social exige qu'il y ait le plus possible de propriétaires attachés à la conservation de l'Etat, comme l'est quiconque possède, et que la production agricole qui est la richesse du pays se développe de plus en plus.
- » Nous ne nous arrêterons pas sur des délibérations de moindre importance, ni sur la division des fonds du budget départemental dont il nous a suffi de montrer les libérales dispositions pour les travaux publics; mais nous ne nous saurions oublier, en terminant, la double adresse au Roi et à l'Assemblée constituante, par où le Conseil du département clôture sa session, et où respirent les principes les plus monarchiques et le plus sage amour de la liberté.
- » Quand on songe qu'un si court intervalle de temps sépare ces manifestations de reconnaissance et d'affection pour le trône, des évenemens qui le renversèrent; quand on se souvient que c'est la commune de Paris qui prépara et consomma cette œuvre de des-

truction, ce n'est pas sans un serrement de cœur douloureux qu'on aperçoit les premiers rudimens de la lutte des communes contre le pouvoir central germer dès cette époque à travers les délibérations de l'Assemblée; et, sans doute, ce qui se manifestait dant le Gard était assez l'indice de ce qui devait se passer ailleurs. Il faut voir dans les procès-verbaux les efforts généreux de nos pères se déployer avec autant de fermeté que de sagesse pour comprimer les tendances désordonnées des municipalités qui cherchaient à se soustraire à son autorité, et blanchissaient sans cesse d'écume le frein qu'elle leur imposait. Vains efforts, vaine résistance dans laquelle ses successeurs immédiats persistèrent avec courage, en gens de bien et de cœur, mais dans laquelle ils usèrent leur popularité, perdirent la vie, sans faire reculer d'un pas le mouvement qui allait emporter la monarchie et toutes les garanties d'ordre et de stabilité qu'elle renfermait en elle pour la société! »



6° PROCÈS-VERBAL.

M. le Président distribue divers mémoires offerts en hommage, qui seront l'objet d'un prochain rapport.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le Président du comité des orphelins de Saverdun, qui remercie de la somme récemment envoyée par l'Académie royale du Gard, comme un témoignage de ses sympathies et de ses vœux.

M. d'Hombres fils fait part de ses observations géorgico-météorologiques. Après avoir noté les deux grands faits de l'année, l'éclipse du 8 juillet et l'éclipse du 9 juillet

Printemps = 748, mill. 25 Été = 749, 21

Automne = 746, 45

Hiver = 752, 30 (Bar. Fortin à zéro.)

L'hiver n'a point été aussi rigoureux qu'on l'a

prétendu. L'intensité apparente s'explique par le brusque passage d'une température fort douce à un froid ordinaire. En février, le thermomètre ne descendit pas au-dessous de zéro, et il monta fréquemment à 12°, 12° 50′, 12° 60′, et même 12° 80′.

Les froids, à proprement parler, n'ont duré que 14 jours.

Dans les trois premiers mois de 1842 le thermomètre a donné :

Maximum = + 20°,50' le 18 mars.

Minimum = - 6, 50 le 13 janvier.

Medium = + 9,67

Cette moyenne est au-dessus de celle qui est déduite de 39 ans d'observation.— Le printemps a été humide, pluvieux. Dans le mois d'avril seul, il est tombé 208 mill. Sans les gelées blanches des 5, 10, 11 avril, et la neige du 12, les récoltes de fruits, four-rages, vers-à-soie, etc., eussent été très-abondantes. Malgré la fréquence des pluies, la terre fut toujours promptement desséchée par la violence des vents. Aussi la chaleur moyenne de l'été est au-dessus de celle qui est déduite de 39 ans d'observation.

	JUIN.	JUILLET.	AOUT.	ÉTÉ.		
Moyenne de 39 ans Moyenne de 1842.	23,51 25,60	25,46 26,37	25, 26,67	24,66 26,22		
Différence	2019	0°91	4067	1,55		

M. d'Hombres fils retrouve, pour 1842, un fait que son père a déjà cité : c'est que le mois de juin est celui qui s'est le plus écarté de la température moyenne.

La quantité d'eau tombée en 1842 est de 938,35 mill., quantité qui approche beaucoup de la moyenne annuelle.

Ces observations, relatives aux baromètre, thermomètre, udomètre, sont complétées par celles qui se rapportent à l'anémomètre, et enfin au nombre des jours beaux, nuageux, couverts, de pluie, de neige, de glaces, etc., etc. En voici le dernier résultat:

ANÉMOMÈTRE.						NOMBRE DE JOURS										
N	NE	Е	SE	S	so	0	NO	Beaux.	Nuageux.	Couvert,	Pluie.	Neige.	Grèle.	Vent.	Glace.	Gelées blanches
454	86	4	5	37	6	5	43	163	125	66	61.	6.	7	83	57	53

M. de Labaume lit un mémoire sur l'industrie séricicole, et notamment sur les avantages des petites éducations.

Après des observations générales sur les méthodes récemment préconisées, et sur les dangers d'accueillir avec trop de complaisance les assertions des lointains expérimentateurs, M. de Labaume examine les inconvéniens d'accumuler les vers-à-soie. Il se demande si la ventilation perfectionnée peut assainir suffisamment les grandes chambrées, et, à ce propos, il calcule avec exactitude la quantité de mètres cubes d'air appelés et chassés; il se demande ensuite s'il ne serait pas possible que la ventilation forcée au lieu de répandre uniformément l'air nouveau dans les magnaneries, n'y établît qu'une sorte de courant rapide qui, allant des ouvertures de l'atelier au tarare, ne ferait que les traverser. Certes, l'auteur est loin de repousser les améliorations introduites; il n'est pas, comme il dit, un crétin agricole, mais il veut préserver ses compatriotes d'un fâcheux entraînement. Il veut qu'ils abandonnent la routine sans se laiser aller aux réveries. l'our parvenir plus sûrement à ce but, il fait part des récentes expériences faites par M. Pelzer à la campagne de M. Roche; il compare ces procédés aux procédés du Gard, aux idées acquises dans notre département, et, pour mieux mesurer le progrès qui, en définitive, se résout en écus, il suppute la dépense qu'il y aurait à faire pour 40 onces en suivant les prescriptions de la science nouvelle; et, du compte fidèle qu'il dresse des capitaux engagés et des produits obtenus, il conclut que l'on n'aboutirait qu'à une perte de près de 900 fr. M. de Labaume ne croit pas que les grandes chambrées donnent de grands bénéfices, et il appuie son opinion à cet égard sur l'examen critique du budget de quelques grands propriétaires de mûriers qu'il engage à compter de clerc à maître avec leurs récoltes, et à ne pas trop chercher à se faire illusion sur le montant de leurs revenus. L'industrie séricicole est encore productive sans doute, mais il ne faudrait pas se laisser aller à de trop grandes espérances. Il faut planter avec prudence et ne pas s'abandonner, toutes voiles dehors, à ce vent de la mode qui tourne au mûrier. S'il est nécessaire d'abandonner la routine, s'il est utile de se livrer à l'éducation des vers-à-soie, il ne faut pas oublier non plus qu'il est dangereux de s'abandonner aux rêveries.

M. de Labaume finit par conseiller, afin d'éviter les mécomptes que la nouvelle école n'enregistre jamais, de diviser sa feuille; car il faut, dit-il, petite magnanerie et grande filature. Cette assertion, M. de Labaume la convertit en une sorte d'axiòme par les calculs auxquels il se livre, et les nombreuses et piquantes réflexions qui terminent son mémoire.

M. Rivoire donne lecture d'un écrit où il a essayé de tracer le caractère et la physionomie de la statistique en la considérant successivement

Comme science exacte et philosophique,

Comme science progressive,

Comme science nouvelle.

Examinée sous le premier aspect,

« Elle fut élevée en France, dit M. Rivoire, à la dignité de science exacte dans la seconde moitié du 18° siècle, ce berceau de la philosophie moderne; la statistique devait réunir quelques-uns de ces caractères généraux qui dessinent la physionomie particulière de ce siècle, et le distinguent de celui des lettres et des beaux-arts, le siècle de Louis-le-Grand; de celui du doute et de la réforme, le 16°; de celui de

la renaissance des études et des lettres anciennes, le 15e; des siècles de Léon X et des Médicis, d'Auguste, de Périclès et d'Alexandre.

- » Comme les sciences intellectuelles du 18e siècle, la statistique devait s'affranchir du joug et des restrictions des théories souvent visionnaires de toutes les écoles, et procéder, à la manière de ce siècle philosophique, avec cette hardiesse d'investigation qui en était un des caractères. La statistique court hardiment à la recherche des faits positifs, et les recueille avec une confiante sécurité.
- » La méthode expérimentale est un des plus grands bienfaits que les sciences doivent à ce siècle de philosophie, et la statistique se l'approprie. Mais cette methode n'exige-t-elle pas de la philosophie dans son usage, dans ses directions? Il est, dans cette science, des faits recueillis avec soin qui languissent cependant inertes et sans utilité, jusqu'au moment où la statisticien, leur donnant une couleur franche et prononcée, sait les faire entrer dans les combinaisons de la science, et nous faire remonter ainsi des effets aux causes. Nouveau Newton du système social, d'une masse méthodiquement et judicieusement recueillie de faits semblables et dans des circonstances parfaitement identiques, le statisticien conclut l'existence de lois certaines qui régissent les phénomènes de l'ordre social. Là, il s'arrête, et il livre ses conclusions aux profondes pensées, à la perpicacité exercée d'un J.-B. Say, qui les classera parmi ses savantes théories, et en enrichira son cours complet d'économie politique.

» Recueillir des faits, se les bien représenter, en dresser des états agréables à l'œil et à la pensée, et qui rendent facile l'examen rationnel de ces faits et de leurs résultats, sont, sans doute, l'objet de la statistique. Mais si on se bornait là on n'aurait que des c'iffres. C'est dans la direction donnée à la recherche de ces faits; c'est à les combiner, à en découvrir l'enchaînement, que se retrouveront la science et la philosophie, et surtout celle du statisticien. »

M. Rivoire démontre ensuite sa seconde proposition en présentant de nombreuses considérations entre lesquelles il faut surtout remarquer celle-ci : « La statistique étant formée de faits répétés, étant en quelque sorte la réunion des annales de la civilisation, des chroniques des phénomènes de l'ordre social, doit admettre le progrès et s'élever nécessairement à l'état de science progressive. Elle doit extraire de l'observation de ces faits, de l'examen de ces chiffres, des théories de l'ordre le plus élevé. »

Enfin, la statistique est une science nouvelle. M. Rivoire en montre le principe et l'avenement en Allemagne, en Angleterre et en France. Il s'attache surtout à en constater la marche ascendante parmi nous et depuis le milieu du 18e siècle. Apres avoir noté les tentatives de Quesnai, et relaté les travaux d'autres économistes il indique les caractères distinctifs de ces deux sciences, la statistique et l'économie politique et l'arithmétique politique qu'il ne faut pas confondre avec elles. Ces quatre sciences peuvent être considérées comme des sœurs ou de bonnes voisines qui s'empruntent mutuellement beaucoup, ne rendent pas toujours et ne perdent pas l'occasion d'exercer entr'elles une douce hospitalité au profit de chacune d'elles.

M. Rivoire termine sa dissertation, qui sera bientôt suivie de l'histoire de la statistique, par quelques aperçus sur la statistique sous le consulat et l'empire, telle que la demandaient le comte Chaptal, François de Neufchâteau, telle que l'aurait voulue l'empereur qui aurait désiré la trouver et la rendre discrète; telle que l'ont faite les temps actuels. « Tout fait espérer, dit, en finissant, M. Rivoire, que de cette unanimité d'efforts apparaîtra un résultat dont les vastes ramifications s'étendront sur la France entière, au profit de cette science qui n'a pas été mal définie lorsqu'on l'a appelée science qui traite des formes physiques, morales et politiques d'un Etat ou pays quelconque. »

M. Maurin dépose sur le bureau plusieurs échantillons de substances minérales trouvées dans des couches argileuses de la commune de Vauvert. L'un de ces échantillons se rapporte à une argile plastique noirâtre, exempte de parties calcaires et susceptible de durcir fortement au feu. Un autre échantillon appartient encore à une substance de nature argileuse dans un état particulier. La matière a éprouvé un commencement de transformation tel qu'il peut résulter d'une action ménagée de la chaleur. Elle a perdu une grande partie de l'eau qu'elle renfermait, sa texture est devenue celluleuse, et, en même temps, elle a acquis une certaine dureté. La masse est d'un blanc jaunâtre, et les cellules sont remplies, du moins en partie, d'une matière tantôt jaunâtre, tantôt rougeâtre, et qui paraît être de même nature que la masse elle-même. Par la calcination, cette substance reçoit encore un accroissement de dureté.

Les autres échantillons présentés par M. Maurin sont des variolites de deux espèces. L'une montre des grains d'aphanite d'un vert clair dont le diamètre varie de 1 à 5 ou 6 millimètres. La pâte qui les renferme et qui paraît de même nature a éprouvé un commencement d'altération. Ce genre de variolite se distingue des variolites de la Durance en ce que, dans celles-ci, les noyaux d'un blanc verdâtre sont constitués par du feldspath, tandisque la pâte est d'une autre nature et appartient à l'aphanite comme pour les variolites de Vauvert. L'autre espèce de variolite, provenant de la même localité, est à grains noirâtres dans une pâte de même nature et de même couleur.



7° PROCES-VERBAL.

M. le Président dépose différens recueils, et M. Maurin fait en ces termes le rapport promis sur l'ouvrage de M. Boyer, du Vigan : Exposition métaphysique des Peines temporelles.

« MESSIEURS ,

» Il y a un mois et demi qu'un inconnu frappe à ma porte, et, sans s'informer si je suis chez moi, remet à mes domestiques un ouvrage à mon adresse, puis se retire en toute hâte. Cet ouvrage, Messieurs, c'est celui sur lequel je viens aujourd'hui vous faire un rapport; cet inconnu, c'est son auteur. Depuis lors j'ai rencontré plusieurs fois M. Boyer; mais aussitôt que j'ai voulu lui parler de son livre, le remercier de son hommage, il a coupé court à la conversation, et m'a quitté sans me laisser finir la phrase.

» A quoi bon, direz-vous, de pareils détails que vous taxez en vous-mêmes, sans doute, de puérils et d'insignifians? et qu'ont-ils de commun avec le travail dont vous m'avez chargé? Ces détails, Messieurs, nous les regardons comme essentiels, car tel a été le procédé, tel est l'homme, tel est le livre.

» Esprit indépendant, s'il en fut jamais, plus sière ment jaloux de sa pensée que de l'opinion que peuvent en avoir les autres, n'ayant pas écrit pour recueillir

des éloges, ni pour faire son chemin dans le monde, mais pour satisfaire ce besoin de manifestation qu'éprouve la réflexion longtemps comprimée sur ellemême, voilà quel est M. Boyer. Sa pensée un peu farouche dédaigne de faire aucun effort pour se rendre accessible; elle ne veut s'astreindre à aucun sacrifice, si petit qu'il soit, pour se rendre claire; elle paraît ne rien tant redouter que de ressembler à ces limpides ruisseaux qui laissent trop facilement apercevoir le fond de leur lit. Il y a plus, c'est qu'elle a presque toujours l'air de défier ses lecteurs en ces termes quelque peu hautains: « Tant pis si vous ne me comprenez pas, non pas tant pis pour moi, mais tant pis pour vous. » Ajoutez encore que nul n'a jamais pu s'appliquer avec plus de justesse le vers du poète:

Nullius addictus jurare in verba magistri.

» Car n'allez pas croire qu'il soit possible de classer M. Boyer dans les rangs d'aucune des écoles qui divisent les intelligences contemporaines. Il n'est pas de nom, si grand qu'il soit, devant lequel il se regarde comme tenu de baisser le genou, d'incliner respectueusement le front. Ce n'est là, du reste, la marque ni d'une légèreté irrefléchie ni d'une outre-cuidance un peu prématurée. Il suffit de lire un moment le livre de l'Exposition métaphysique des Peines temporelles, pour être convaincu que son auteur est un esprit qui ne glisse pas superficiellement sur les sujets qu'il traite; qu'il les tourne et retourne en tout sens, en homme qui est désireux de conquérir la vérité, et qui, pénétré des devoirs profonds que sa recherche impose, tient aux résultats de sa méditation

avec une sincérité et un désintéressement de conviction trop naïfs pour cacher les prétentions d'une vanité présomptueuse.

» Nous n'hésitons pas à le louer d'une tendance qui sera pour lui une cause de défaveur auprès de l'idole du jour, de la presse. Cette tendance, qui lui vaudra peu d'applandissemens et peu de lecteurs, se révèle suffisamment par le soin qu'il a apporté à séparer, à abstraire sa pensée du milieu ardent de nos dissentimens politiques. Chez lui l'esprit de parti n'a point trouvé moyen d'altérer la gravité rationnelle de l'idée. Il serait difficile de saisir des opinions politiques dans son livre, et notre estime est acquise à quiconque sait, pour rester fidèle à la sainte cause de la vérité, s'élever au-dessus de ces misérables intérêts d'un jour pour lesquels les hommes se divisent, s'abhorrent et se font une guerre acharnée. Il n'est que trop commun de voir les meilleurs esprits faire de la science un instrument de parti, la tailler, la niveler en Procustes nouveaux, afin de l'accomoder aux exigences du moment, trouvant, d'ailleurs, leur compte dans cette odieuse mutilation, qui n'est qu'une honteuse flatterie à l'adresse des plus mauvais instincts de la nature humaine. C'est donc avec bonheur que nous signalons une intelligence qui ne s'est pas laissé toucher par le thyrse de la politique, et qui, sans préoccupation systématique, a voulu sonder avec conscience les profondeurs de la pénalité sociale. Sur ce terrain mouvant des passions, où la mêlée est parfois si épaisse qu'on a peine à s'y reconnaître, la science n'a que faire de se montrer; elle habite un

sanctuaire plus calme et plus pur, où l'on n'entend pas le cliquetis des armes qui s'entrechoquent, où l'on ne voit pas s'élever ces tourbillons de poussière soulevés par les pas des combattans, et qui dérobent la vue de la vérité.

» Messieurs, ce n'est donc pas un livre indigne d'estime que celui sur lequel j'ai à vous faire un rapport. Je crains que le lecteur, rebuté dès la première page par l'aridité du sujet, ne le rejette loin de lui, et, du reste, s'il en arrive ainsi, tout n'est pas de la faute du sujet, il faut bien le dire, il y a beaucoup de celle de l'auteur. C'est une organisation intellectuelle sui generis que celle de M. Boyer. Il se donne assez peu de peine pour ordonner et classer ses idées; examinées en elles-mêmes, la lumière leur manque parfois, et l'on remarque fréquemment qu'elles semblent prendre à tâche de s'envelopper de nébulosité, quand elles auraient besoin de devenir transparentes. Les digressions et, surtout, les déclamations viennent trop souvent s'enchâsser au milieu des raisonnemens et en embarrassent le fil logique; sans parler encore d'un abus de science algébrique dont l'auteur emprunte les termes et les formules avec une prédilection trop marquée, ce qui n'ajoute pas peu à l'obscurité de son argumentation. Il y a bien aussi, çà et là, quelques étranges propositions qui heurtent les idées vulgaires et quelques détails d'une prodigieuse excentricité.

» Mais, quoi qu'il en soit, c'est un penseur que M. Boyer, et si son livre est vulnérable à la critique par bien des points, il aura servi, du moins, à révéler ses

forces. Il faut le reconnaître, il manie l'abstraction avec une vigueur peu commune; et quand, à l'avenir, il montrera un peu plus de respect pour les idées reçues, qui pour être vieilles n'ont pas cessé d'être vraies, un peu plus de soin de l'intelligence du lecteur, la métaphysique le comptera parmi ses adeptes dont elle peut s'honorer.

"Nous voudrions louer sans restriction le caractère vivement coloré et, surtout, le nerf de son style: mais c'est une force un peu rocailleuse, il faut en convenir, que celle de sa phrase, et on dirait qu'elle a été écrite sur le sommet des montagnes au roc pelé et nu, en contemplant les œuvres de Dieu du haut d'une de ces crètes alpiques où les oiseaux de proie se bâtissent leur aire. Il faut ajouter encore qu'à côté de morceaux à inspiration vraiment éloquente on rencontre des passages où la trivialité la plus vulgaire et les incorrections les plus graves se posent et s'étalent avec une hardiesse de sans gêne qui n'est que de l'affectation. Or, si l'affectation est un défaut en général, à plus forte raison quand elle prend le laid pour point de mire.

» Assez, Messieurs, de généralités comme cela; analysons maintenant l'exposition métaphysique des peines temporelles.

» L'ouvrage se réduit à l'examen de trois propositions fondamentales, qui résument en elles toutes les questions auxquelles viennent aboutir les recherches de l'auteur :

1º Quels sont les caractères auxquels se reconnaît l'idonéité à recevoir la peine ; 2° Quels sont ceux auxquels se reconnaît l'idonéité à infliger la peine ;

3º Enfin, quelle est la manifestation sociale de la peine.

» L'auteur pose comme les trois conditions fondamentales de l'habilité à recevoir la peine : 1° l'intelligence ; 2° la parole ; 5° la liberté ou la moralité.

» L'intelligence de l'homme sans la parole serait incomplète; la parole étend les idées, la proposition est incontestable. M. Boyer, en ne la faisant pas dériver de l'intelligence, comme l'école philosophique, en la posant comme une entité séparée et distincte, se montre fidèle aux idées religieuses; et la raison, du reste, concourt ici avec l'Ecriture, pour démontrer qu'elle ne saurait être d'origine humaine.

» Nous ne donnons pas une égale approbation à son équation de la liberté et de la moralité.

» Que deviendrait le principe du mérite et du démérite, si la liberté et la moralité n'étaient qu'une seule et même chose? si la liberté portait l'homme au bien forcément? La liberté, considérée dans sa nature, ramenée à ses élémens simples, ne peut qu'être le choix volontaire entre le bien et le mal. La moralité siége dans la conscience humaine, mais elle y siége comme un guide, un Mentor, non comme une puissance qui contraint la volonté. L'homme a, dans son for intérieur, la loi du devoir écrite en traits de feu; mais quand il s'y soumet, ce n'est pas en baissant la tête sous le joug, c'est en la relevant, au contraire, et par l'effet d'une détermination libre, qui aurait pu agir en sens inverse et l'entraîner au mal. Nous ne nous méprenons pas sur la pensée de l'auteur, car voici ses propres paroles que nous citons : « Ne croyez pas que la liberté soit ce qui nous fait

» capables du bien et du mal; elle est ce qui nous

» fait capables du bien et nous porte au bien (1).

» Ce langage est fort clair, et nous croyons qu'involontairement, sans doute, l'auteur tombe dans une erreur profonde que la religion ne condamne pas moins que la philosophie du sens commun. Cette erreur ne va à rien moins qu'à ruiner le moi, en ôtant toute indépendance à la créature devenue une horloge vivante, un automate animé, accomplissant sa révolution sous l'action d'un rouage qui lui imprime de nécessité le mouvement. Et, du reste, n'est-il pas évident que l'histoire des écarts de la vie humaine proteste contre une semblable doctrine, qui n'est peut-être chez l'auteur qu'une aberration de langage, nous aimons à le croire?

» Ce qui constitue l'homme, c'est essentiellement sa personnalité libre. Ce qui le rend comptable de ses actions, c'est qu'il a été le maître de faire le bien comme le mal. Les vérités absolues viennent se réfléchir dans le miroir de sa conscience; la moralité qui est une de ces vérités y apparaît, mais elle éclaire et ne commande pas; et le subjectif se distingue de l'objectif pour emprunter la terminologie aujourd'hui en usage.

» Apres avoir développé sa triple phase d'idonéité à recevoir la peine, l'auteur passe aux causes qui peuvent, d'une manière permanente ou accidentelle, sus-

⁽¹⁾ V. p. 456.

pendre la responsabilité; telles que l'aliénation mentale, la contrainte, etc. Il est bien inutile d'ajouter que, par une inconséquence inévitable de logique, il se montre infidèle à sa doctrine de l'équation de la liberté et de la moralité. Cela devait être, et nous le louons d'avoir si vite oublié ses prémisses, puisque ses prémisses étaient fausses.

- » L'auteur n'avait pas attendu jusque-là, du reste. pour se mettre en contradiction avec lui même, et il avait déjà dit que l'homme était responsable parce qu'il était libre.
- » Si l'homme est responsable parce qu'il est libre, on arrive à se demander pourquoi Dieu a permis qu'il vînt au monde, lorsqu'il devait mésuser de sa liberté. Question insoluble, mystère profond dont l'orgueilleuse raison veut en vain soulever le voile, et qui pèsera éternellement de tout son poids sur l'intelligence! L'auteur a eu le bon sens d'éviter cet écueil où se sont brisés, avant lui, bien de hardis et habiles navigateurs, habitués cependant à franchir avec bonheur les caps orageux, les détroits périlleux de la pensée.
- " Il se hâte d'arriver aux conditions du droit de punir, ou aux qualités qui constituent l'être punissant. Nous entrons ici dans un labyrinthe sinueux, où nous aurions bien besoin du fil d'Ariane pour nous conduire; c'est, sans contredit, la portion la plus ténébreuse du livre.
- » La cité pour laquelle et par laquelle s'exerce le droit de punir est une production active de l'être absolu, d'où la conséquence qu'elle a droit de réagir.

Elle est, en effet, le lien de l'organisation, de l'intelligence et de la moralité; elle produit l'être pour l'organisation, l'intelligence et la moralité. Quand M. Boyer dit qu'elle réagit, il entend par là, sans doute, qu'elle se meut pour se maintenir dans son équilibre normal, lequel réside, comme tout équilibre, dans la pondération des forces. La peine est la suite du droit de réaction, et tend à cet équilibre.

- » C'est de la souveraineté que résulte, pour la cité, le droit de punir, ce qui va contre les volontés générales.
- volonté générale, afin d'éviter toute confusion. Il n'entend pas cette expression comme l'a entendue J-J. Rousseau à qui elle a été tant reprochée. La volonté générale n'est pas pour lui la résultante des volontés individuelles, le centre collectif vers lequel elles convergent. Voici ce qu'elle est à son sens:
- » L'universel, manifestation de l'infini, se retrouve chez toutes les créatures; la loi est une production de l'universel, et c'est, entendue ainsi, quelle est l'expression de la volonté générale, en ce qu'elle réfléchit en elle l'universel.
- » Punir donc ce qui va contre la loi c'est punir ce qui va contre la volonté générale. Ainsi, voilà la souveraineté qui résulte logiquement de ces explications. Nous l'apercevons maintenant comme la clé de voûte de la cité; c'est l'être universel et infaillible.
- » Mais, Messieurs, à cette hauteur nous ne touchons pas à la terre, car la souveraineté conçue ainsi est un principe suspendu aux voûtes du ciel; c'est le

Verbe divin, mais il nous manque son incarnation. Il s'agit donc de passer de l'absolu au relatif, de l'infini au fini.

» Sans donte il faudrait le miracle d'une nouvelle échelle de Jacob pour que cette transition pût s'opérer de manière que la combinaison terrestre fût l'expression adéquate du principe divin. Aussi bien notre auteur n'identifie-t-il pas le principe ou la puissance avec le souverain ou la souveraineté; il se garde bien de confondre son principe invariable avec la forme humaine essentiellement variable, l'unité impérisable et éternelle du ciel avec la variété ondoyante et périssable de la terre.

» C'est dans le prince ou la puissance que la cité a reçu le droit de résister eu de réprimer.

» La puissance n'est pas la souveraineté ou l'universalité, manifestation de l'infini, mais elle agit pour elle, et c'est en cela que réside sa légitimité.

» Ainsi, sera légitime le prince qui accomplira la mission de faire régner sur la terre les lois qui émanent de l'être infini.

» Cette distinction entre la souveraineté absolue, dont l'essence est dans les cieux, et dont les manifestations sur la terre sont livrées au libre jeu de la volonté humaine qui peut les varier indéfiniment, à condition de réfléchir sa nature originelle, nous paraît fondée en raison; et l'auteur abat d'un seul coup de faux tous les systèmes qui ont la prétention d'immobiliser la légitimité de la souveraineté.

» Par là, notre auteur répond victorieusement à Rousseau qui fait naître la souveraineté dans la sphère terrestre de la liberté humaine, et la met en dehors du plan où se meut la volonté divine; à M. de Bonald, qui confond la souveraineté et la puissance, et ne voit pas que si l'une est immuable, l'autre est changeante, si l'une est absolue, l'autre est contingente.

- » De là résultent des conséquences importantes :
- » La puissance n'étant pas la souveraineté, émanation de l'universel, ne peut sentir ni réagir comme elle. Ce qui l'attaque n'est pas homogène à ce qui attaque la souveraineté; celle-ci punit, l'autre réprime; l'une agit, par conséquent, au nom et pour le compte de l'être infini, l'autre au nom et pour le compte de l'être fini.
- » En second lieu, la puissance ne doit agir que dans la mesure de ce qui se fait dans la cité contre la loi.
- » En troisième lieu, elle cesse d'être puissance si elle se tourne contre la loi.
- » L'auteur arrive enfin au dernier livre de son ouvrage, à la manifestation des peines.
- » Son principe fondamental se déduit de ses longs prolégomènes.
- » La cité de la terre étant homogène à la cité des esprits ou, pour parler plus clairement, à la cité spirituelle, la base de la pénalité temporelle doit être l'expiation.
- » Mais, pour que la peine puisse être légitimement appliquée, il ne suffit pas qu'il y ait violation des lois morales ou des lois de la cité de Dieu, il faut encore qu'il y ait préjudice causé à la cité de la terre.
 - " La proportion à établir résultera donc de la com-

binaison des deux principes. On usera de l'expiation, non pas relativement à la gravité de l'infraction morale, mais relativement à la gravité de l'infraction sociale.

- » La peine est une diminution. Les tendances des hommes à s'asservir à la matière dès l'origine des sociétés en ont fait une diminution toute corporelle.
- » Il faut tenir compte, dans le monde, de l'état de la civilisation. Le point culminant du perfectionnement de l'humanité serait de ramener la peine temporelle à la condition de la peine spirituelle.
- » Les pêchés sont expiés par la confession, les délits seront expiés par l'aveu.
- » Mais c'est là l'idéal vers lequel doit graviter l'humanité; en l'état de nos mœurs la diminution de la vie, de la liberté doit subsister; et ce ne sera qu'un jour que la peine pourra arriver à être un aveu formellement produit. En attendant, l'aveu pourra servir à l'atténuation de la peine.
- » Ainsi, temporairement, l'aveu sera une circonstance atténuante; plus tard il sera peine unique, peine morale substituée à la peine physique. C'est une réminiscence de l'amende honorable qui ne dispensait pas autrefois, du reste, d'une autre peine.
- » Après avoir ainsi déterminé le caractère présent et le caractère futur de la pénalité, l'auteur entre dans le détail des peines qu'il soumet à sa matrice moralesociale.
- » Nous ne le suivrons pas sur ce terrain; il nous suffira de caractériser la doctrine de l'aveu, que nous ne

pouvons laisser passer, sans la contredire. Quelque sympathie que l'on puisse éprouver pour une théorie qui prend pour espérance et pour but la pensée de voir un jour la peine se dématérialiser, et, rejetant loin d'elle le couperet, les fers et les verroux, revêtir une forme toute spirituelle, se transfigurer sous l'action mieux comprise de la loi chrétienne, ne prenons pas une chimère éblouissante pour une réalité. Nous le disonsnettement, quel que soit le nombre d'années que l'auteur prenne pour marge de sa réalisation, il est inadmissible que l'aveu puisse jamais composer, à lui tout seul, le code pénal. Autant vaudrait dire qu'un jour viendra où tous les hommes seront vertueux, où l'improbité disparaîtra de la terre. Le crime est, de sa nature, un empiétement de la matière sur l'esprit, du corps sur l'âme; c'est en cédant aveuglément aux sollicitations mauvaises de l'instinct physique que l'homme oublie la loi morale. Or, si l'infraction sociale a pour cause l'abus du principe matériel, pour être efficace, la peine doit être matérielle. Que, du reste, cette peine matérielle soit une occasion de travailler à l'amélioration morale du coupable, rien de mieux; mais que jamais une peine spirituelle, telle que l'aveu, puisse la remplacer, nous ne le croyons pas possible. C'est oublier la double nature de l'homme; c'est, surtout, oublier la nature du délit.

» Ajoutez encore que l'auteur ne développe pas suffisamment les conditions auxquelles l'aveu pourrait être réellement une peine morale ; il serait trop facile, autrement, avec une vague définition de se jouer de la simplicité des Solons et des Lycurgues mal avisés, qui la prendraient pour base de sa pénalité.

» Nous finissons, Messieurs, et ce n'est pas trop tôt. Il nous reste à vous dire que nous ne répondons pas que nous ayons toujours bien saisi la pensée de M. Boyer; mais, du moins, nous répondons des intentions consciencieuses que nous avons apportées à la lecture et à l'analyse de son livre. S'il est parfois difficile de s'orienter dans ces hautes zones de la métaphysique, qui touchent quelque peu à la région des nuages, qu'est-ce donc quand on a à faire avec un esprit de la trempe de notre auteur, qui s'écarte à plaisir des sentiers battus, ne prend aucun souci d'éclairer sa ronte, bien au contraire, semble avoir un parti pris de se jouer de l'esprit du lecteur, et de le plonger dans les abîmes les plus ténébreux, comme pour imiter le vol fantastique de Satan à travers les espaces du vide.

» Sans avoir la prétention d'avoir rempli le précepte : ex fumo dare lucem, nous ne nous y sommes pas épargnés, néanmoins. Que si nous avons manqué notre but, sans doute, Messieurs, vous ne voudrez pas faire porter sur nous seul le poids de la responsabilité. »

-0-310100

8° PROCÈS-VERBAL.

M. le Président offre, au nom de M. le Ministre du commerce, un nouveau tome contenant la description des machines et des procédés consignés dans les brevets d'invention dont la durée est expirée. L'Académie décide que ce 46e volume sera, comme les précédens, donné à la Ville et déposé à la bibliothèque publique.

M. le Président fait hommage à l'Académie d'un poème de M. le baron Talairat; du recueil de l'Académie de Rouen; d'un écrit de M. le pasteur Frossard d'Avignon, intitulé: Vues d'Avignon, Orange, Villeneuve, etc. L'intérêt qui s'attache à cet ouvrage fait désirer à l'Académie un rapport spécial dont M. Boucoiran veut bien se charger. M. D'Hombres fait, sur le recueil de la société du Puy, le rapport suivant:

« Messieurs,

Les Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, sont remplies de mémoires aussi intéressans que variés. Il me serait difficile de vous les faire connaître dans le peu d'espace que je dois donner à ce rapport; mais je tâcherai de vous faire partager la bonne opinion que j'en ai conçue, et le désir d'avoir les autres volumes de cet ouvrage, que nous pourrions réclamer en échange de nos publications.

M. Bertrand de Doue, président, dans son discours d'ouverture de la séance publique du 25 août 1842, félicite d'abord la Société qui, vingt ans auparavant, quoique l'agriculture lui offrit un champ assez vaste, agrandit la sphère de ses travaux en s'occupant des sciences, de l'industrie et des beaux-arts considérés spécialement dans la Haute-Loire. « Ce qu'on de-» mande aux Académies de province, répète-t-il avec » M. Jouffroy, ce sont des études sur la localité, que » l'on ne trouve, qui ne peuvent être faites que là »; Il passe alors en revue ce qu'a fait la Société depuis sa dernière séance publique; les écoles industrielles qu'elle a fondées, dont les élèves doivent être couronnés à la fin de la solennité; la caisse d'épargnes créée par le patriotisme de ses confrères; le musée qui s'enrichit tous les jours. Il cite les derniers dons qui lui ont été faits en morceaux d'antiquité, en tableaux et sculptures modernes, en objets d'histoire naturelle et de curiosité. Le catalogue du musée, à la fin du volume, fait connaître combien cet établissement est déjà riche, et les noms des auteurs et des donateurs.

Je reviens au discours de M. Bertrand de Doue; traitant de l'industrie, il cite premièrement celle des dentelles, qui occupe un si grand nombre d'ouvrières, et la maison Théodore Falcon, qui obtint un prix à l'exposition des produits de l'industrie française à Paris. L'horticulture, l'agriculture, le perfectionnement des instrumens aratoires, et le commerce, lui fournissent des détails pleins d'intérêt, non-seulement pour les habitans de la Haute-Loire, mais pour tous les lecteurs. Les prix proposés et la distribution de ceux qui ont été fondés précédemment, succèdent à ce compte rendu.

» M. le vicomte de Vaux lut, dans la même séance, un discours sur l'inauguration dans le musée du buste de M. le maréchal de Vaux. Je suis fâché de ne pouvoir suivre cette biographie dans laquelle la vie privée, la carrière militaire, les vertus d'un héros, d'un honnête homme, sont retracées par un de ses descendans. Après nous l'avoir montré brave et victorieux à l'armée, commandant en Corse et en Bourgogne, il nous présente ses vertus religieuses et civiles, son désintéressement, sa sobriété, méritant sa noble devise : Terror belli, decus pacis; et se résume par ces mots : « Toute la vie de M. le maréchal » de Vaux a été consacrée à la gloire de son pays; » en ce jour c'est vous qui immortalisez la sienne! »

Je suis forcé de me borner à indiquer les sujets des mémoires insérés dans ce volume :

M. Léon Labatie et M. de la Chapelle ont adressé à la société dont ils sont correspondans des rapports sur leurs éducations de vers à soie.

M. de Macheco lui écrit sur la culture du trèfle et le hersage des céréales; M. de Brive lui fait un rapport sur les améliorations agricoles introduites à Aller, et qu'il a visitées avec une commission;

M. de la Roue fait connaître les expériences sur l'enfouissage du lupin ;

L'histoire des guerres civiles et religieuses dans le Velay, de M. Francisque Mandet, commence à la nomination du sénéchal de Chasle, et finit à la pacification du pays, après l'avènement d'Henri IV. Le talent de l'écrivain, les documens authentiques sur lesquels il appuie sa narration nous font bien regretter la première moitié de son beau travail.

On doit au même auteur des notices sur trois sculpteurs célèbres: Vanneau, Michel et Julien. Le premier était Flamand, mais passa presque toute sa vie au Puy; Michel, son élève, de simple maçon était devenu professeur de sculpture à Madrid; Julien, pauvre berger, fut le premier élève de Coustou; c'est celui qui est le plus généralement connu. Son Guerrier mourant, sa Baigneuse, sa Galatée, sont mises au nombre des plus parfaites statues modernes. Son La Fontaine admirable est au musée de Versailles.

Deux membres de la Société lui ont offert des détails fort curieux sur les antiquités départementales; le premier, M. Grallet, dans l'extrait d'un manuscrit de la ville d'Issoire, sur le marquis de Meillan, seigneur d'Allègre, et sur Chanteuges, l'histoire de ce monastère et ses ruines; et le second, M. le vicomte Becdelièvre, sur le château de Polignac.

Enfin, le bouquet du recueil se compose d'une légende en vers de M. Vains-Desfontaines, intitulé le Choriste de Notre-Dame, et d'un fragment de M. le baron de Talairat, intitulé l'Homme, qui a été déjà lu à la séance publique.

Alais, le 1er février 1843.



9e PROCÈS-VERBAL.

M. le capitaine Bernard qui, dans l'intérêt de la jeunesse et des habitans de Nimes, a promis à l'Académie de s'occuper de questions relatives aux sciences exactes et surtout de l'application de ces questions aux usages ordinaires de la vie, s'empresse de faire connaître le programme qu'il s'est tracé:

Considérations sur l'art du dessin.

De l'art du dessin, de son extension, de ses subdivisions, appliquées à l'industrie, aux services particuliers, aux services publics; — de son utilité dans des spécialités déterminées, pour les différentes positions sociales; — du dessin comme art de pur agrément; — examen de cet art lorsqu'il est élevé à celui de la peinture, pour consacrer des souvenirs individuels ou rappeler des faits historiques.

Rectification des expressions dessin linéaire et dessin pittoresque; remplacer par celles plus exactes de dessin de précision ou dessin descriptif, et par celle de dessin de pure imitation perspective.

Des différents modes de dessin de précision; — mode d'enseignement vicieux du dessin d'imitation perspective; nécessité de rendre moins exclusive la méthode en usage maintenant, de n'employer que le crayon noir pour la pose des ombres; inconvénient de l'estompe; abus singulier que l'on fait de l'étude des formes humaines dans les écoles publiques.

Nécessité de rendre les leçons de dessin plus orales, plus explicatives qu'elles ne le sont aujourd'hui.

Du dessin de précision; art du trait ou du tracé tel que l'entendent les maîtres, ouvriers charpentiers, maçons ou menuisiers privés d'instructions mathématiques.

Etude du dessin de projection, appliqué aux cinq corps réguliers, comme introduction à toute espèce de levé de machines, et particulièrement à l'art de la coupe des pierres et à la charpente.

De l'art de l'assemblage, de l'appareillage et de l'ajustage.

L'explication de ce que l'on entend dans les arts et métiers et les constructions, par l'art de l'assemblage, de l'appareillage et de l'ajustage.

Exercices pratiques à faire exécuter aux élèves des colléges royaux, simultanément avec l'instruction mathématique correspondante qui leur est donnée.

Des mots niveler et nivellement.

Des mots niveler, nivellement, considérés comme locution française ordinaire; acception très-différente que l'on leur donne mathématiquement et dans les constructions publiques.

Cartes et plans nivelés, plan de comparaison.

De ce que l'on entend par cartes et plans nivelés; de leur utilité;

Du plan de comparaison; exposé général des études qui doivent précéder la construction des routes, canaux et des chemins de fer.

Jaugeage des eaux, suppression du pouce fontainier.

Du jaugeage des eaux; nécessité indispensable, de supprimer désormais, dans l'évaluation du produit des eaux, l'unité désignée sour le nom de pouce fontainier (environ treize à quatorze litres), unité en discordance avec la théorie et la pratique du mesurage, en opposition avec le nom de la chose désignée, qui n'est ni un pouce linéaire, ni un pouce en superficie et pas davantage un pouce cubique, mais une unité

difficultueuse pour le calcul, les considérations physiques, et inintelligible pour la publicité.

Nous nous appuierons, pour cette réforme importante, sur l'autorité de M. Bossat, professeur, de MM. les ingénieurs à l'ancienne école de Mézières; sur celle de Bésidor; du Mémorial de l'officier du génie, et, enfin, de M. l'rony, le doyen des ingénieurs des ponts-et-chaussées, qui tous ont proposé de substituer à la singulière évaluation du pouce fontainier, celle réelle du volume en décimètre cube, ou litre, en prenant par suite le mètre cube comme unité multiple.

Exploration souterraine de la Fontaine de de Nimes.

Exploration souterraine de la Fontaine de Nimes, en 1859; — plans nivelés de la partie sous-marine; relief explicatif à l'appui; observations successives pendant les années 1840, 1841 et 1842;

Utilité des plans et du relief, pour la discussion de projets ultérieurs relatifs à la Fontaine de Nimes, suivant que ces projets seront plus ou moins liés à celui de l'arrivée des eaux par une autre voie; appel à l'autorité municipale pour conserver, au moins, et utiliser ensuite la machine à vapeur qui a été d'un si grand secours à la ville de Nimes, en 1839.

Exploration de l'aqueduc du Pont-du-Gard.

Exploration de l'aqueduc du Pont-du-Gard, depuis le Pont-du-Gard, jusqu'à Nimes, par MM. Benjamin Valz, Teissier, Pellet, Liotard et Bernard; carte détaillée du cours de cet aqueduc et du terrain latéral adjacent dans un rayon de 1000 à 1500 mètres, avec les cotes de nivellement et les figurés des ondulations du terrain.

M. Bernard termine son exposé en promettant de

porter un jour son attention: 1° Sur la question d'alignement des villes, l'écoulement des eaux pluviales d'après le nivellement des rues et places à conserver ou à rectifier; 2° Sur la bonne disposition des grandes communications à établir et à proposer et à préparer longtemps d'avance dans une ville, eu égard à sa position topographique, à ses anciennes ou à ses nouvelles voies de communication extérieure; 5° De traiter plus particulièrement, si le temps le lui permet, la question de l'arrivée des eaux à Nimes, question que deux membres de l'Académie, MM. Benjamin Valz et Teissier, ont déjà éclairée de vives lumières.

M. Pelet entretient l'Académie: 1° De la découverte faite tout récemment, rue des Flottes, d'un trèsbeau pavé mosaïque, parfaitement conservé, lequel, à l'aide de quelques changemens faits au plan primitif de réparations du propriétaire, sera heureusement respecté.

2º De la découverte faite dans un ancien puits situé sur la ligne du chemin de fer, d'os de taureau et d'un bucrane tout entier avec les cornes.

« Cette espèce d'ossemens, dit M. Pelet, ne peut être que le résultat d'un sacrifice à une divinité, et quoiqu'on ait trouvé très-rarement dans les Gaules des traces du culte de Cérès, nous ne pouvons voir dans cette découverte qu'une de ces cérémonies romaines appelées Tauroboles, qui ont donné naissance à des monumens sacrés inconnus aux Grecs, et dont on n'a encore découvert qu'un seul exemple en France.

» Le Taurobole était un des grands mystères de la religion des Romains, dont Prudence, (1) qui vivait

⁽¹⁾ Hymn. 10 de martyr. S. Roman, LVIII.

dans le quatrième siècle, nous a conservé le cérémonial superstitieux. On creusait une fosse profonde que l'on recouvrait de planches percées dans différens endroits; celui qui offrait le taurobole descendait dans cette fosse et y recevait sur toutes les parties de son corps le sang fumant du taureau ou des taureaux qu'on immolait au-dessus avec grand appareil. Celui qui avait reçu le taurobole sortait ensuite de la fosse et se présentait, dans cet état horrible, à la vue du peuple qui se prosternait devant lui et le regardait pendant longtemps comme un homme extraordinaire et protégé des Dieux. On croyait même que l'efficace de ce sacrifice mettait pendant vingt années, mais point au-delà, celui qui l'avait offert à l'abri de tous les malheurs et de tous les dangers.

Sub terra missus, pollutus sanguine tauri Sordidus, infectus vestes servare cruentas Vivere cum speras viginti mundus in annos. (2)

» Le taurobole était particulièrement offert à Cybèle, à laquelle on joignait quelquefois Atys son favori, et le maître des Dieux, le grand Jupiter. Ces sacrifices étaient offerts par des provinces et des villes qui nommaient alors le Tauroboliatus, Taurobolinus ou deux Tauroboli, c'est-à-dire celui ou ceux qui devaient recevoir pour elles l'expiation et les faveurs de l'offrande. Les particuliers, hommes et femmes, pouvaient également faire des sacrifices tauroboliques; mais cette cérémonie était tellement imposante, et paraissait aux anciens d'un si haut intérêt, qu'ils n'y avaient recours que dans les cas les plus importans, principalement pour demander aux Dieux la conservation de la santé et de la vie des empercurs et de leur famille.



» Lorsque le taureau avait été immolé, et que le Tauroboliatus avait reçu les marques de la vénération et de la sainte horreur qu'il inspirait aux assistans, on enlevait les cornes de la victime, et quelquefois toute la tête dépouillée de la chair et de la peau, pour les consacrer aux Dieux; on les ensevelissait avec les ossemens dans le sein de la terre, au lieu même où le sacrifice avait été offert. Les cérémonies duraient trois jours, et se terminaient à la fin du troisième; ce qui est exprimé sur l'autel taurobolique de Lyon, par cette fin de l'inscription : cujus Messonyetium factum est v id. dec.; c'est-à-dire que la dernière cérémonie du taurobole avait été faite à minuit, le cinq des ides de décembre.

"L'usage de ce grand et mystérieux sacrifice de l'antiquité durait encore l'an 300 de l'ère chrétienne, à en juger par l'inscription suivante conservée à Rome, qui répond au 27 mai de cette époque, désigné comme le dixième des calendes de jnin, jour de fête marqué dans un ancien calendrier du temps de Constantius, par ces mots: Macellus rosas sumat; c'est à-dire que ce jour-là on devait orner la boucherie de roses.

" C'était donc un jour fort propre aux sacrifices.

DIIS OMNIPOTENTIBVS
LVCIVS RAGONIVS
VENVSTVS. V. C.
AVGVR PVBLICVS
P. R. Q. PONTIFEX
VESTALIS MAIOR
PERCEPTO TAVROBOLIO
CRIOBOLIOQVE
X KAL. IVN.
DN. VALENTINIANO
AVG HH ET
NEOTERIO. CONS.
ARANI CONSECRAVIT.

Dieux tout-puissans, Lucius-Ragonius-Venustus, personnage très-illustre, augure public du peuple romain, grand pontife de la déesse Vesta, ayant exécuté et reçu un sacrifice de taureaux et de béliers, le 23 mai, sous le consulat de Valentinien, pour la quatrième fois, et de Neotérius, a dédié cet autel. (1)

» Suétone (ch. 59) nous apprend qu'Auguste éprouva une maladie dangereuse qui fit craindre quelque temps pour ses jours, et dont il se tira heureusement par l'habileté de son médecin Musa. La convalescence de cet empereur, dit-il, combla d'une si grande joie les rois et les peuples ses alliés, qu'ils résolurent, tous ensemble, d'achever à frais communs le temple de Jupiter-Olympien, à Athènes, et de le dédier au génie de ce prince. Le peuple romain honora même d'une statue, ad signum Æsculapii, son médecin Musa, pour l'avoir arraché à une mort certaine. La plupart des provinces sacrifièrent aux Dieux pour sa santé, et principalement les villes de Lyon et de Narbonne. (2) On doit dès lors supposer que Nimes, la troisième ville de la première Narbonaise, fondée en colonie par Auguste, régie par ses lois, embellie par ses soins, enrichie de ses dons, dut être la première à sacrifier aux Dieux dans cette circonstance, pour la santé de son fondateur, et puisque les tauroboles étaient les sacrifices les plus importans lorsqu'il s'agissait d'obtenir des Dieux la conservation du prince, Nimes ne manqua pas, sans doute, de choisir cette circons-

⁽¹⁾ Lorsqu'on prenaît pour victime un bélier, le sacrifice était un Cribole; si c'était une chèvre, un Aegobole; enfin, le Suove-taurilia était le sacrifiee d'un taureau, d'un porc et d'une brebis.

⁽²⁾ Aræ ante alias, nobiles fuere quæ Lugdui positæ; quæque Narbonæ cujus extat hodieque consecratio. (Casanbon.)

tance pour donner à Auguste des marques publiques de son amour, et ce fut peut être alors que fut creusé l'autel taurobolique que nous découvrons aujourd'hui.

» Les pierres tumulaires trouvées dans cet autel prouveraient encore que le lieu était sacré, mais nous ne saurions expliquer le motif pour lequel elles y ont été jetées. »

3° Enfin, M. Pelet présente à l'Académie la copie de quatre autres inscriptions trouvées sur des pierres tumulaires extraites du même puits que l'administration du chemin de fer a fait déblayer et fouiller avec autant d'empressement que d'intelligence. Voici ces inscriptions :

LOC. SEP. P.Q. XXV.

LOC. SEP. P.Q. XXV.

L. JVLIVS MAETA.

DORCADI PHILOPATER CON. TIBERIVALI ET FRATER

APOLLONIVS.

M. Eyssette lit, sur l'œuvre des orphelins de Nimes, entreprise récemment par la société de St-Vincent-de-Paule, un exposé que nous ferons connaître.

10° PROCÈS-VERBAL.

M. Rivoire lit sur l'orthographe du mot Nimes et son étymologie la dissertation suivante :

Messieurs,

L'intérêt que vous avez apporté aux travaux que j'ai eu l'honneur de vous communiquer m'enhardit à vous soumettre quelques observations qui prendront place dans mon ouvrage sur la statistique du Gard. Je sais combien votre sollicitude est grande pour tout ce qui se rattache à l'histoire du pays, et, quoique l'objet dont je me propose de vous entretenir aujourd'hui ne paraisse pas au premier abord offrir une grande importance, je n'hésite pas à exposer sommairement ici les raisons qui m'ont servi de guide, tout en réclamant le secours de vos conseils et de votre critique éclairée.

Une chose qui m'a vivement frappé et qui frappe assez généralement l'attention des personnes étrangères au pays, est l'espèce de contradiction qui existe dans la manière dont on écrit le nom de la ville de Nimes. Tout en reconnaissant que les noms propres d'hommes ou de lieux ne sont pas soumis à une orthographe rigoureuse, il paraît convenable de rechercher l'étymologie qui doit servir de règle à la

composition comme à la prosodie des noms que l'histoire nous a légués, et partir enfin d'une base fixe.

L'historien Ménard pense que le nom de Nemse, donné à la ville de Nimes dans le moyen-âge, ne lui a été appliqué que par suite de la corruption du langage, car il est certain que le nom de Nemse fut formé de celui de Nemosus. Je partage l'opinion de Ménard, en croyant que l'étymologie du nom de Nemosus donné à la ville de Nimes, dans les temps les plus reculés, doit se rapporter aux premiers habitans du pays, et que ce n'est que dans leur langue qu'on peut en trouver l'origine. Ce nom me paraît venir d'une racine celtique, c'est-à-dire de Nemet ou Nemoz qui désignait un lieu consacré pour la religion. De sorte que ce fut pour marquer que la ville de Nimes était le lieu destiné aux exercices publics de la religion des habitans de ces contrées, que les Volces-Arécomiques lui donnèrent le nom de Nemossus ou Nemosus qu'ils formèrent de celui de Nemet ou Nemoz. Ces peuples avaient choisi cette ville pour cet usage parce qu'elle était leur métropole.

Du mot Nemossus ou Nemosus, qui paraît être la plus ancienne orthographe du nom imposé à la ville de Nimes, se forma dans la suite celui de Nemausus. Le changement de la lettre o en la diphtongue au est fréquent dans l'antiquité. Au premier âge de Rome, on disait : Plodo, coda, plostrum, lotus. Les Romains conservèrent cette façon de parler jusqu'à l'établissement de leur république; alors, ayant donné à la langue latine cette pureté qui se soutint en-

core pendant le règne des donze Césars, ils dirent: Plaudo, cauda, plaustrum, lautus.

Les écrivains Astruc et Graverol, quoique différant d'opinion sur la signification du mot Nemosus, ne rejettent pas cependant la racine celtique qui sert de point de départ à l'orthographe du nom de la ville de Nimes. Le premier prétend trouver son origine dans le mot Nemoribus, à cause des forêts dont cette ville était autrefois entourée. Mais cette dénomination aurait pu s'étendre sur tous les lieux habités et situés dans le voisinage des forêts, tandis que la préférence marquée qu'on accordait pour la pratique religieuse à la métropole elle-même, s'accordait avec la supériorité de cette ville des Arécomiques sur tous les autres lieux qui l'avoisinaient. C'est ainsi que la capitale des Averni (Auvergnats) était appelée Nemossus, parce qu'elle était aussi une cité éminemment religieuse; c'est ainsi que la métropole des Atrebates (Belges) avait un nom analogue, parce que ces peuples étaient d'origine celtique.

Le second, qui fait aussi dériver le nom de Nemausus de la langue celtique ou gauloise, donne au mot Nemetis la signification d'un temple, ou tout au moins d'un lieu consacré au culte de la divinité.

Court de Gébelin, dans sa lettre à Séguier, sur l'origine du nom de Nemausus donné à la ville de Nimes, la recherche dans les langues orientales. En arabe, Nemos ou Nemaus désigne un animal ennemi déclaré du crocodile, qu'on appelle rat d'Egypte, animal très-connu des Grecs et des Romains sous le nom de Nemos. « La colonie de Nimes, dit Court

de Gébelin, ne pouvait choisir de nom qui lui convînt mieux. Elle était composée de ces légionnaires qui avaient fait la conquête de l'Egypte. Ce fut pour les récompenser des grands services qu'ils avaient rendus à Auguste dans cette expédition qu'il les plaça dans le plus beau pays des Gaules. Fiers d'avoir fait la conquête d'un empire aussi vaste que l'Egypte, ils ne négligèrent rien pour en transmettre le souvenir à la postérité. Dans cette vue, ils firent frapper cette belle médaille où l'Egypte vaincue paraît sous la forme d'un crocodile enchaîné. Dans cette vue encore, ils prirent eux-mêmes le nom de Colonia Nemausensis, c'est-à-dire colonie victorieuse de l'Egypte. Ils donnèrent à leur ville le même nom; ils le consacrèrent sur leur médaille, et le mirent ainsi en opposition avec les attributs de l'Egypte. »

Je crois inutile de pousser plus loin le résumé des diverses opinions qui ont été émises sur l'étymologie du mot Nimes.

Sans chercher d'autres preuves sur le mérite plus ou moins contesté de cette étymologie, je ferai connaître les raisons qui m'ont déterminé à adopter l'ortographe du mot Nimes telle qu'elle est reproduite dans le courant de mon ouvrage sur la statistique du Gard.

Il est reconnu que l'orthographe des mots qui ont été transmis par tradition orale, s'est sensiblement altérée, car lorsqu'on a voulu les écrire à différentes époques en ne suivant pour règle que celle de la prononciation, toujours variable, on a dû employer des lettres différentes, et par conséquent celles qui étaient jugées les plus propres à produire les sons qu'on voulait rendre.

Ainsi Nemossus qui, dans une époque de meilleure latinité, a fait Nemausus, devint Nemse au moyenâge, par une double syncope, et acquit une nouvelle désinence à partir de la transition entre la langue romane, et l'idiome employé dans la partie du midi de la France où l'on parlait la langue-d'Oc.

Chacun sait que la langue romane rustique se forma de la corruption de la langue latine, que l'ignorance de ceux qui parlaient encore cette langue, à l'époque de l'invasion des hordes du Nord, et leur mélange avec ces hordes, modifièrent d'une manière spéciale, ce qui donne à ce nouvel idiome un caractère distinct d'individualité.

On sait encore que, selon les circonstances et les besoins, ce nouvel idiome sut s'approprier les mots endémiques, restes des langues nationales parlées dans le pays, avant, ou même pendant la domination romaine, et les mots que les hommes de l'irruption mélangèrent au langage qu'ils trouvèrent usité dans les contrées où ils s'établirent. — C'est ainsi que nous trouvons l'explication naturelle des diverses révolutions qui ont formé le caractère des langues néolatines et leur prosodie particulière.

Les conquérans français, en adoptant les expressions celtes et latines, les avaient marquées chacune à son coin : on eût dit une langue pauvre et décousue où tout était arbitraire, et le désordre régna dans la disette.

Mais quand la monarchie acquit plus de force et

d'unité, il fallut refondre ces monnaies éparses et les réunir sous une empreinte générale, conforme d'un côté à leur origine et de l'autre au génie même de la nation, ce qui leur donna une physionomie double. On se fit une langue écrite et une langue parlée, et ce divorce de l'orthographe et de la prononciation dure encore.

La parole et la pensée, le génie des langues et le caractère des peuples se suivent d'un même pas. Je dois dire aussi avec le spirituel Rivarol que les langues se mêlent entre elles mêmes comme les peuples; qu'après avoir été obscures comme eux, elles s'élèvent et s'ennoblissent avec eux; une langue riche ne fut jamais celle d'un peuple ignorant et pauvre. Mais si les langues sont comme les nations, il est encore très-vrai que les mots sont comme les hommes. Ceux qui ont dans la société une famille et des alliances étendues, y ont aussi plus de consistance. C'est ainsi que les mots qui ont de nombreux dérivés et qui tiennent beaucoup à d'autres, sont les premiers mots d'une langue et ne vieilliront jamais; tandis que ceux qui sont isolés ou sans harmonie tombent comme des hommes sans recommandation ou sans appui.

Depuis la réunion du Languedoc à la France et même avant l'extinction de la famille des comtes de Toulouse, la langue latine fut employée dans les actes publics. Ce ne fut que sous Louis xir et sous François ier que parurent des ordonnances qui prescrivaient de traiter les affaires en français. C'est donc à partir de cette époque que nous voyons employer deux s dans l'orthographe du mot Nimes.

Ecrit de cette manière, ce mot se rapproche bien plus de Nemse du moyen-âge que de Nemossus de la basse latinité. Mais par le fait de la prononciation un peu chantante des peuples du midi, ce nom dut acquérir dans la transformation du premier e en i, un léger temps d'arrêt qu'on chercha à formuler au moyen de l'adjonction d'une quatrième consonne.

Plus tard, et en se rapprochant de nos jours, la langue française acquérant dans ces contrées une plus grande influence, on vit une modification s'introduire dans le mot Nimes. La première s disparut pour faire place à un accent circonflexe sur l'i, et le nom de la ville, chef-lieu du département du Gard, subissant les effets d'une épuration rationnelle, s'écrivit et continue de s'écrire généralement de la sorte.

Je ne crois pas toutefois que le progrès qui s'est accompli au moyen des révolutions successives dans la prononciation du nom de cette ville soit arrivé à son terme.

L'étymologie me paraît être le seul et unique guide qui doive conduire à la parfaite connaissance des mots et des noms. C'est donc aussi sur cette loi de première origine que je me suis basé pour arrêter une opinion et justifier l'orthographe du mot Nimes, telle que j'ai cru devoir l'employer.

Ainsi que je l'ai dit plus loin, la transposition de l'e et de l's qui terminent le nom de cette ville, et le changement du premier e en i dans l'orthographe | de ce nom, doivent être attribuées à ce besoin de sonorité et d'éclat que le langage du midi cherche toujours à satisfaire, et nullement à une étymologie exacte.

Or, d'après ces considérations, ne trouvant aucune suppression de lettre dans le mot Nemse devenu Nimes, mais seulement le changement du premier e en i, la transposition de la dernière lettre en pénultième, et de la pénultième en dernière, je ne pense pas qu'il doive être accentué d'une manière différente de celle qu'il a adoptée, c'est-à-dire que le nom du chef-lieu du département n'ayant jamais dû être écrit Nismes mais seulement Nimes, conformément à son étymologie celtique, romaine et moyen-âge Nemet ou Nemodh, Nemausus et Nemse, l'accent circonflexe sur l'i devient inutile, puisqu'il n'y aurait jamais dû avoir primitivement ni admission ni suppression de consonne.

Quant à la transformation de l'e en i et à la transformation de la dernière lettre d'un mot en pénultième et vice versà, nous citerons plusieurs exemples puisés dans la langue romane et dans la langue latine.

Exemples tirés du lexique roman par Raynouard, transformation de l'e en i

Nemes, nems, nemps, adverbe dérivant du mot latin nimis, trop, fort, beaucoup.

Net, ned, Nede, adjectif, dérivant du latin nitidus, net, propre.

Menar, verbe, venant du latin minare, mener, conduire, emmener.

Mesclar, verbe, du latin miscere, mêler, mélanger, brouiller.

Metre, verbe, du latin mittere, mettre, poser, placer.

Demetre, verbe, du latin dimittere, mettre, rejeter sur, imputer.

Entremetre, verbe, du latin intermittere, s'employer pour autrui.

Mezel, substantif masculin, du latin misellus, ladre, lépreux.

Pel, Pelh, substantif masculin, du latin Pilus, poil, cheveux, bourre.

Je citerai encore quelques exemples puisés dans la langue romane comparée à la langue latine, à l'appui de ce que j'ai avancé au snjet de la transposition de la pénultième et de la dernière lettre à la fin des mots.

Livre, liure, adjectif, du latin liber, libre, affranchi, détaché.

Nègre, adjectif, du latin niger, noir, sombre, obscur. Ce mot roman représente les deux exemples de la transformation de l'i en e et de la transposition des deux dernières lettres.

Exemples tirés de la langue latine : bene, bien, transformation de l'e en i et transposition de la dernière lettre en pénultième et vice versâ.

Celeber, célèbre, transposition.

Cera, cire, transformation.

Cercius ou circius, vent impétueux du nord, transformation.

Deana, Diane, transformation.

Fecet ou fecit, indifféremment dans la basse latinité, transformation de l'e en i.

Deformis, difforme, transformation.

Delapido, dilapider, transformation.

Heri, hier, transposition et transformation, etc. Je m'arrête, Messieurs, dans la crainte de fati-guer plus longtemps l'attention que vous avez bien voulu me prêter. Heureux si toutefois votre approbation vient récompenser mon désir ardent de concourir pour ma faible part à vos utiles travaux.



application of angle district and the second

11° PROCÈS-VERBAL.

M. Charles Rey lit un rapport sur les Pensées de M. Lambert, ancien préfet à Gènes. Il signale divers passages où l'auteur traite la question de l'inviolabilité de la vie humaine et, par suite, de la peine de mort, du meurtre et surtout de la guerre.

L'Académie, qui accueille toujours avec intérêt l'exposition des principes de philantropie et de morale et les travaux sérieux de tous les esprits éclairés, décide que ce rapport et des remercimens seront adressés à l'auteur.

M. Raymond offre en hommage un livre intitulé : Du Catholicisme dans les Sociétés modernes.

M. Numa Boucoiran fait un rapport sur un ouvrage récemment publié par M. Louis Frossard, pasteur à Avignon:

- « L'histoire générale d'un royaume un peu étendu
- » soulève à chaque pas des questions d'une si haute
- » importance, que l'auteur qui entreprend de me-
- » ner à bonne fin une pareille tâche est forcé, sou-
- » vent à contre-cœur, de négliger des détails inté-
- » ressans qui ne se rapportent qu'à une contrée un
- » peu restreinte, souvent même à une ville; s'il
- » voulait consigner dans son œuvre tout ce qui lui

paraît mériter de fixer l'attention en fait d'évè-» nemens particuliers, de mœurs locales, de monu-» mens disséminés cà et là sur la vaste étendue du » pays dont il expose les destinées politiques, il se » trouverait bientôt entraîné dans des digressions p sans nombre. Les détails étoufferaient l'ensemble » et il ne résulterait d'un pareil travail qu'une aride » et fatigante compilation où la liaison des faits ris-» querait de manquer totalement. Il est bon que des » écrivains se contentent d'un cadre plus modeste et » se livrent à un travail non moins utile. Mettre » de côté les grands évènemens historiques qui ont » décidé du sort des nations entières pour n'étudier » que ce qui se rapporte à une cité et ses à environs » peut paraître un sacrifice pour un écrivain habile » et consciencieux. Cependant c'est faire une œuvre » difficile d'abord et surtout éminemment utile que » de résumer dans un ouvrage spécial tout ce qu'une » localité offre d'intéressant dans le présent, tout ce » que les révolutions politiques lui ont apporté » dans le passé de bien et de mal, et de décrire » avec soin tous les monumens par lesquels chaque o époque ou chaque nationalité a voulu se person-» nisier et s'éterniser sur le sol. L'utilité d'un pareil » ouvrage devient plus grande de jour en jour à me-» sure que le développement des idées nouvelles » change la face des choses; les besoins apparens » ou réels de notre époque nous poussent à tout » modifier, à tout détruire et, au milieu d'une inces-» sante activité, nous n'épargnons pas souvent ce p qui devrait avoir droit à nos respects. Faire autrement que nos devanciers ce n'est pas toujours mieux. Il arrive donc quelquefois que, le premier engoument passé, on reconnaît qu'il est sage de revenir en arrière et de suivre l'exemple des aïeux. Alors si les monumens élevés par leur expérience ont disparu, combien ne s'estime-t-on pas heu-» reux de les trouver encore reproduits dans un livre » consciencieux qui les réunit, les explique et les » conserve d'une manière impérissable, bienfaisante » pour le passé et le présent! Une œuvre pareille ne » le sera pas moins pour l'avenir; car, en constatant le point où tout se trouvait à l'époque où elle fut » produite, cette œuvre abrège les recherches, garantit contre le retour à de déplorables erreurs et assure au bien la gloire qu'il mérite. Ce qui la rend » encore honorable, c'est le sentiment noble du pa-» triotisme par lequel elle est inspirée. « Tous ces éloges sont applicables au livre que

"Tous ces éloges sont applicables au livre que

vient de publier sur Avignon et ses lieux circon
voisins M. L. Frossard. Après un résumé clair,

rapide et aussi complet que le permettait un cadre

restreint de l'histoire générale de cette belle partie

de la France, il promène le lecteur dans les rues

d'Avignon, l'arrêtant devant chaque monument

pour faire connaître tout ce qu'il offre de remar
quable: histoire politique, histoire civile et reli
gieuse, mœurs, coutumes, beaux-arts, biographie,

tout vient à sa place, tout est nettement exposé. Si

l'on désirait parfois un peu moins de laconisme on

ne peut qu'applaudir à l'impartialité de l'auteur, à

l'étendue, à la variété de ses connaissances et à la

- » précision de son exposé : lorsque la parole écrite ne
- » suffit point, le dessin complète agréablement pour
- » la vue ce que l'esprit avait quelque peine à saisir,
- » et l'on trouve ainsi dans cette lecture l'association
- » du charme et de l'utilité. »

M. Martin, président de l'Académie, donne lecture de la traduction d'une dissertation de M. Marchena relative à l'histoire littéraire d'Espagne, dans ses rapports avec les évènemens et les vicissitudes politiques; en voici un fragment:

« Cependant, au milieu de ces progrès, la littérature espagnole ne put jamais le disputer à l'italienne. Ainsi la Araucana de Ercilla ne peut pas davantage être comparée à la Jérusalem délivrée, que le Poème de Stace à l'Enéide de Virgile; et il y a la même distance du Roland furieux au Bernard de Valbuena, que du livre de la Grotte de Saint-Patrice à l'Odyssée d'Homère, ou des hauts faits de saint Cristobal, géant, à ceux d'Ajax, d'Hector et d'Achille, dans l'Iliade. Nous trouverons l'explication de ce phénomène dans l'état politique des deux nations à l'époque où leurs langues respectives furent fixées et où parurent les chefs-d'œuvre de poésie, d'histoire et d'éloquence.

» Les longs règnes d'Isabelle et de Ferdinand, le caractère absolu de ces deux rois; les opinions du cardinal Ximenès touchant l'obéissance due aux souverains; la vigueur qu'il déploya durant sa régence pour ne rien laisser perdre de tout ce que les rois catholiques avaient retranché des privilèges de la noblesse et des droits des communes au profit de la cou-

ronne, avaient peu à peu effacé dans les âmes les idées de véritable liberté qui s'étaient formées par l'établissement des Behetries (1) et des cartas-pueblas (2) accordées par les rois aux communes. Si la cupidité insatiable des favoris flamands excita, à l'arrivée de Charles-Quint, un mécontentement général qui éclata bientôt par la guerre des communeros, tous les nobles, à l'exception de quelques cœurs généreux, levèrent l'étendard contre la nation et en faveur du despotisme; les communes elles-mêmes se divisèrent et, leur noble chef vaincu dans les champs de Villalar, le dernier des Espagnols périt sur un infame gibet. Les brillants faits d'armes de Charles-Quint, vainqueur sur les bords de l'Elbe, au pied du Capitole et dans les champs où fut Carthage, convertirent, dans les âmes courageuses, l'amour de la liberté en une soif ardente de gloire militaire : malheur le plus funeste qui puisse affliger une nation. En effet, les nobles qualités qui constituent un vaillant guerrier et un grand capitaine sont si élevées, l'auréole de gloire qui les entoure éblouit tellement, que les yeux offusqués ne peuvent discerner les vertus du bon citoyen, du magistrat intègre, qui prennent leur source dans le respect pour les lois et la résistance à tout pouvoir arbitraire. Bien moins dangereux est l'avilissement

⁽¹⁾ Behetria, bienfitria, en latin benefactoria, ville, bourg ou village, dont les habitans, comme maîtres absolus du lieu, pouvaient prendre pour seigneur qui ils voulaient et qui leur faisait le plus de bien.

⁽²⁾ Diplôme qui réglait la distribution de terres faite aux nouveaux habitans d'un lieu récemment fondé.

des ames abjectes, toujours disposées à être les séides de la tyrannie; leur corruption ne peut s'étendre qu'à ceux qui leur ressemblent et ne saurait atteindre le cœur généreux qui ne les voit qu'avec dégoût.

» L'Italie soumise par les armes espagnoles, Naples et Milan assujétis à leurs rois, on vit se renouveler ce qui était arrivé chez les Romains : les vaincus enseignèrent les vainqueurs; les Espagnols polirent leur langue à l'exemple de celle des Italiens, et cultivèrent la bonne littérature, si avancée chez les peuples subjugués. L'Italie est la véritable mère de notre littérature, c'est à elle que nous devons en grande partie les beautés de notre idiôme. Néanmoins, lors de la conquête de Naples et des guerres d'Italie, notre langue n'était pas tellement novice, qu'il fût facile de lui imprimer, selon le caprice des écrivains de cette époque, le caractère et le type qui eussent pu leur convenir. Dès le 15° siècle, le meilleur de nos rois, le savant Alphonse X, avait écrit des poésies aussi supérieures à son siècle, que l'est au style barbare de l'anarchie féodale le code des sept partidas (3), rédigé sous les auspices de cet excellent prince; et déjà nous avons dit que les lettres ne firent pas en Espagne de médiocres progrès sous les deux règnes qui précédèrent celui d'Isabelle et de Ferdinand. Le contact continuel avec les Arabes, qui durant tant de siècles possédèrent en tout ou en partie la Péninsule, et qui pendant tout le temps qu'ils y séjournèrent firent dans les lettres et les sciences autant de progrès qu'on

⁽³⁾ Recueil des lois de Castilles divisé en sept parties.

peut en attendre d'un peuple superstitieux et esclave, ce contact communiqua à la langue castillane ce style figuré, ces hardies amplifications si fréquentes chez les Orientaux. En abandonnant l'Espagne, les Musulmans nous laissèrent non-seulement un grand nombre de mots arabes, mais aussi en grande partie le génie de leur langue, ses audacieuses métaphores, le coloris brillant de ses expressions et l'art dans lequel ils l'emportent sur les Grecs eux-mêmes de donner un corps et de peindre les idées abstraites; art qui est la vie et l'âme de la poésie et en particulier de la poésie lyrique; art qui malgré l'uniformité ou pour mieux dire, le défaut d'idées, nous ravit dans les psaumes, et dont la magie a laissé encore des vestiges dans la misérable et inintelligible version italique, admise je ne sais pourquoi dans la Bible vulgaire, quoique saint Jérome n'en soit pas l'auteur, etc., etc. »



12° PROCÈS-VERBAL.

M. le Président dépose quelques opuscules de M. Belin, secrétaire du parquet de Lyon, et deux mémoires de M. Achille de Ziguo: le premier, sur le gisement du terrain de Trivigiano, le second, sur quelques corps inorganiques, qui s'observent dans les infusions.

M. Rivoire lit un rapport sur les recueils des sociétés académiques de Grenoble et de Toulon :

"Vous m'avez chargé, dans votre dernière séance, de préparer un rapport sur l'envoi qui vous a été fait par les Sociétés des Arts et des Sciences de Grenoble, et des Sciences, Belles-Lettres et Arts du département du Var. Je m'acquitte de la mission que vous avez bien voulu me donner, et j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux le résultat de l'examen auquel je me suis livré.

Après avoir donné un résumé très-succinct des séances de la Société des Arts et des Sciences de Grenoble, pendant les années de 1836, 1837 et 1838, le bulletin fait plus particulièrement mention d'une biographie de Gentil Bernard, par M. Ducoin. — L'auteur du poème de Castor et Pollux, cette tragédie lyrique, mise en musique par Rameau, le Rossini ou le Meyerbeer du temps, l'auteur du poème de l'Art

d'Aimer, de Phrosine et Mélidor, d'Aminte et Nudor, était né à Grenoble en 1710.

M. Ducoin a étudié avec soin l'esprit et le caractère du poète. Gentil Bernard n'est pas, sans doute, un écrivain qui appartienne au premier ordre, mais il doit néanmoins occuper un rang honorable, que lui ont mérité un talent ingénieux et presque toujours exempt d'affèterie, un goût généralement pur, un style élégant, facile et correct.

Quelques considérations sur les progrès de la Jurisprudence en France, par M. Tuillier, professeur
de droit à la Faculté de Grenoble, prennent place
dans les travaux de la Société des Arts et Sciences de
cette ville. D'après l'auteur, tout à la fois cause et
effet, le droit produit la civilisation et il est produit
par elle; il résume toute une époque; il est la peinture la plus philosophique de son esprit et de ses
mœurs; il révèle la sagesse d'un peuple, ses erreurs
et même ses vices; il nous associe à son organisation
intime. Le droit, dans le passé, c'est l'histoire; dans
le présent, le type social le plus vrai; dans l'avenir,
c'est l'infini.

L'histoire du Droit, le Droit Romain et le Droit Public et Administratif, sont les trois élémens de la science que M. Tuillier trouve surtout en progrès et qu'il passe successivement en revue.

Une notice rédigée par M. Pilot, sur les antiquités locales, les édifices civils et religieux, les anciens châteaux-forts de l'arrondissement de Grenoble, fait regretter que ce travail soit restreint dans les limites resserrées d'un seul arrondissement. Cet essai sera

suivi, nous devons l'espérer, par quelques recherches plus étendues sur une matière qui offre un intérêt réel.

Un discours de M. Leroy, sur la chimie, considérée dans son histoire et dans ses progrès clòture, avec quelques autres articles de moindre importance, la première livraison du bulletin de la Société de Grenoble, publié dans le courant de l'année 1842.

La chimie, d'après M. Leroy, est une science presque moderne; la chimie est la science qui traite des corps dans le but de nous faire connaître leur composition, qui détermine ainsi s'ils sont ce qu'on appelle simples ou composés, recherche quels sont les uns et les autres pour en étudier les propriétés, examine leur action réciproque, expose par conséquent les phénomènes qui accompagnent cette action, trace les procédés et décrit les opérations propres à la faire naître, en recherche les lois et les conditions, s'élève à l'appréciation de la force qui les y sollicite, tàche d'en déterminer la nature, apprécie l'influence de toutes les circonstances qui accompagnent cette action ou la modifient.

Avec l'importance qui est donnée à cette science, il est peu de phénomènes naturels qui ne soient de son domaine, nulle science qui ne lui emprunte quelques lumières, nul art qui puisse marcher sans son concours et dont elle ne fonde les procédés, n'explique les résultats ou n'assure les progrès. Marchant sur la même ligne que la physique, ces deux sciences, presque congénères, se partagent la description des corps, l'étude de leurs propriétés, de leurs phénomènes, de

manière à se toucher, à se rencontrer souvent, disputant sur l'étendue de leur domaine respectif et s'éclairant l'une l'autre.

Le premier vestige de la science, prise comme nous l'entendons aujourd'hui, ne pourrait tout au plus être rapportée qu'aux alchimistes qui s'en occupérent et l'exploitèrent du 15e au 16e siècles. C'est de leur temps que furent trouvés les acides les plus forts et un grand nombre de sels; qu'on commença à distiller les huites essentielles, et à se livrer à de nombreuses préparations métalliques, destinées aux arts ou à l'usage de la médecine. Si leur but était chimérique, leurs travaux, la hardiesse qu'ils mettaient à les entreprendre, leur patience à les suivre et à les renouveler, ne l'étaient certainement pas, et, à cet égard, leur domination sur la science fut loin d'être infructueuse. Quant aux hommes de cette science singulière, les plus célèbres furent Arnaud de Villeneuve, Raymond Lulle, Basile Valentin, Paracelse, le plus remarquable d'entre eux par l'originalité et la bizarrerie de son caractère, Van-Helmont et une foule d'autres.

Arrivé à notre époque, M. Leroy distingue la chimie descriptive, simple exposition des phénomènes observés, de la chimie analytique, véritable science qui compare les phénomènes, et de leur comparaison déduit les lois générales et systématiques de leur formation.

Un excellent article sur l'influence exercée par l'institution des salles d'Asile en faveur de l'éducation publique, sert d'introduction au bulletin de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du département du Var. Nous ne pouvons qu'applaudir au zèle qui anime les hommes dévoués à la propagation de l'enseignement populaire, et vos sympathies sont certainement acquises à M. Curel, directeur de l'école supérieure communale de Toulon, auteur de cette notice.

Des considérations de M. Paul Flaugergues, sur l'éclipse du soleil du 8 juillet 1842, faites sur la plateforme du fort Lamalgue, ainsi qu'une description
minutieuse des divers phénomènes, tels que la coloration de la lune, la dégradation de la lumière, le
relevé des observations barométriques pendant la durée de l'éclipse, etc., etc., occupent une place assez
importante dans ce bulletin.

Quelques pages sur la culture de la pomme de terre et diverses céréales. — Un long article intitulé : Considérations Théorico-Minérales, par M. A. Burles, et une charmante élégie, par M. Honoré Granier clòturent ce recueil, dont la composition doit vivement exciter l'intérêt du savant, de l'agronome, de l'artiste et du poète. »

M. le secrétaire, au nom de M. Isidore Brun, de St-Gilles, membre non-résidant de l'Académie, donne lecture d'un Essai littéraire sur les variations du langage chez les écrivains et des modifications de la littérature depuis Pascal jusqu'à nos jours.

M. Brun commence ainsi son mémoire :

« S'il est une étude intéressante et digne à tous égards de l'attention du philologue et du littérateur,

c'est certainement celle de la transformation et des mutations successives que subissent les langues, dans leur passage à travers les siècles. Les langues, comme tout ce qui est du domaine de l'humanité, ont leurs commencemens rudes et barbares, leur élaboration lente et progressive, leur moment de haut perfectionnement et de brillante splendeur, et, plus tard, de décadence et de mauvais goût. Ainsi que la littérature et les arts, elles se modèlent et se calquent sur le caractère national, sur les mœurs, sur le mouvement ascendant ou décroissant de la civilisation. Les usages, les habitudes d'un peuple, les formes de sa religion et de son gouvernement, influent d'une manière si notable sur le langage des écrivains, qu'il est facile, pour ainsi dire, de désigner les époques historiques, d'après les caractères et le style des compositions littéraires. Il est évident, par exemple, que si, chez les Romains, il nous restait quelques ouvrages de Lucile et d'Ennius, nous nous convaincrions aisément, à la seule inspection des formes du style, que ces auteurs n'ont pas écrit dans le même siècle que Virgile, Catulle et Horace. De même, nous voyons très-bien que Sénèque, Lucain, les deux Pline sont loin d'être aussi purs et aussi naturellement éloquens que Tite-Live et Cicéron, et que si ces derniers sont les écrivains d'une epoque où la littérature projette un éclat éblouissant, ceux-là le sont d'un âge de déclin et où l'affectation, les saillies de l'esprit, l'emphase déclamatoire remplacent la véritable force, le naturel et la vérité. Cette règle repose sur la certitude, et l'on peut dire qu'elle est généralement infaillible

pour apprécier le mérite des écrivains des divers siècles. Cependant, des hommes doués d'un génie supérieur sont parfois une magnifique exception à cette loi générale de la nature. Dans les temps de décadence ils ont assez de vigueur d'esprit pour résister aux envahissemens du faux goût, et se montrer, dans leurs écrits, les rivaux de leurs plus sublimes devanciers; ou bien, dans les momens qui précèdent la complète formation du langage, leur génie, par une admirable intuition, sait en deviner et en régulariser les élémens, au point que leur style atteint, pour ainsi dire, toutà-coup à la perfection ; tandis que les esprits médiocres ou même remarquables qui s'agitent autour de ces colosses, se traînent et s'épuisent en de misérables tâtonnemens ou d'infructueux essais. Je citerai, comme exemples mémorables de cette double exception, Tacite parmi les Latins, Pascal parmi nous.

Les mutations qui s'opèrent dans le langage écrit ou parlé d'un peuple, se présentent sous un double point de vue. Premièrement, ce mouvement s'exerce d'abord sur les mots dont les uns, vieillis et usés, disparaissent et sont immédiatement remplacés par d'autres, pleins de jeunesse et de vigueur. Horace compare cette disparition des vieux mots aux feuilles d'arbres venues les premières, et qui en automne sont les premières à tomber (1). Toutefois, l'usage, dit-il, en fait de langues, est un rude despote; il redonne la vie à des mots oubliés ou abandonnés et jette dans les ténèbres ceux qui sont actuellement en honneur (2).

⁽¹⁾ Art poétique d'Horace.

⁽²⁾ Ibid.

Secondement, le langage se transforme d'une manière plus générale, en ce sens que, selon le caractère de l'époque, il adopte et affectionne tel ou tel système de formes, de locutions, de tournures. Cette transformation ou cette modification pourrait s'appeler la couleur du style, appropriée à chaque siècle littéraire. Je ne m'occuperai dans cet essai que de cette dernière partie, réservant pour un second mémoire mes considérations sur le premier point. Mais la littérature touchant de près à ces recherches, c'est vers les études qu'elle offre à cet égard que se portera ma préférence, plutôt que vers les arides élucubrations de la linguistique ou de la philologie. »

bles tirennement ou d'infinctaoux noma lu-diterne

mus unambut no intelle a serounder sel conney contest

NISMES. - TYP. BALLIVET ET FABRE,

13° PROCÈS-VERBAL.

M. le Président dépose une lettre d'appel du président du congrès qui doit s'ouvrir à Lucques. M. d'Hombres-Firmas, voulant bien se charger de représenter l'Académie, le mandat lui en est confié avec empressement.

M. Charles Rey offre à l'Académie un poème intitulé la Typocratiade, où il a essayé de décrire le despotisme de la presse périodique parisienne, et les travers des poètes qui ne savent pas à la fin de leur carrière, après de nombreuses épreuves et de longs dégoûts, renoncer à des travaux souvent sans utilité; nugæ canoræ. Plusieurs fragmens, entre autres celuici, sont écoutés avec intérêt;

Qui mit le pied dans le sacré vallon,
Veut, mort ou vif, y laisser quelque trace.
Trompé lui-même, en vain de bonne foi,
Il croit céder à la sévère loi
Qui lui prescrit d'abandonner la lice.
Sa muse encore est sa consolatrice,
Et ses regrets lui semblent moins amers,
S'il peut au moins les exhaler en vers.
Retrouvant donc un reste d'énergie,
Il rime ainsi sa dernière élégie:

Hélas! hélas! qu'êtes-vous devenus, Jours si rians de mon adolescence? Jours purs, jours saints, jours encor d'innocence, Vous vous leviez : déjà vous n'étiez plus.

Ainsi, de loin, insidieux mirage!

A l'horizon, quand une vague image
D'honneurs, de gloire, attirait mon regard,
Le temps qui fuit nous traînant à sa suite,
Et ne permet ni halte, ni retard,
Plus j'approchai du triste et dernier gite,
Semblait me dire, allant toujours plus vite,
En avant, marche! enfant; passe, vieillard!
Et quand ma course est près d'être finie,
Me dit, avec une amère ironie:

N'aspire plus aux honneurs du génie;
Le feuilleton à chacun fit sa part;
La page est pleine, adieu, tu viens trop tard.
Trop tard! plus même une illusoire attente!
Tel, sans pouvoir reculer d'épouvante,
Le réprouvé, sur la porte d'enfer,
A la lueur sinistre et vacillante,
D'un jour fini pâle et dernier éclair,
Lit la terrible, immuable sentence:

- « Entre et dépose, en passant, l'espérance. » En vain, peut-être, à l'arrêt sans appel, Il espéra trouver, dernier refuge, Dans le néant le repos éternel.
- « Va, le néant n'est rien, dit le grand juge,
- Tu peux choisir de l'enfer ou du ciel,
- " Il est trop tard, entre, avance, immortel! "

M. Maurin lit un chapitre d'un écrit qui a pour objet l'examen des constitutions. En voici un fragment :

« Il faut le dire, jusqu'à présent tout était assez rationnellement combiné de manière à ce que le mécanisme politique fonctionnât régulièrement; mais ici se fait sentir une insuffisance marquée dans la disposition des rouages du système. Nous allons toucher au doigt la partie vulnérable; le défaut de la cuirasse, si l'on peut se servir d'une locution aussi vulgaire à raison de sa justesse, se révèle aux yeux les moins clairvoyans.

» On voulut tirer une ligne de délimitation rigoureuse entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif : cette séparation fondamentale, qui avait été tracée par le contrat social, n'avait existé ni dans la constitution de 1791, ni dans celle de 1795, à plus forte raison sous le régime révolutionnaire par l'établissement duquel la convention avait concentré, absorbé tous les pouvoirs.

» Mais le but fût-il atteint par la combinaison adoptée dans la constitution de l'an 111?

» L'antorité exécutive sup: ême ne put être prise au sein des conseils; mais ceux-ci eurent le droit de la choisir, et par suite elle fut placée sous leur dépendance immédiate.

» Il fut établi qu'on ne pourrait ni la révoquer, ni la mettre en jugement. C'était la revêtir d'une apparence, d'un faux semblant d'indépendance qui ne pouvait lui donner de l'éclat et de la force, de la consistance et de la considération, alors qu'on la soumettait à être élue par la législature. C'était la décorer d'un fantôme de vie en lui donnant la mort en réalité.

» On redoutait sa parfaite indépendance; mais il était puéril d'avoir une crainte semblable avec les attributions bornées qu'on lui conférait, et aussi avec le peu de durée de leur exercice.

» Toutefois, il faut convenir de la difficulté, car elle était grande; quel moyen pouvait-on adopter pour que cette indépendance existât dans toute sa plénitude? A qui pouvait-on confier le choix de l'autorité exécutive suprême, pour que cette garantie lui fût impartie?

» Eût-elle été plus indépendante, cette autorité exécutive, si les assemblées électorales eussent été chargées de l'élire; si, à défaut, les assemblées primaires avaient eu cette mission? C'est là l'inconvénient du système électif appliqué à la magistrature première de l'Etat; il n'y a dans l'élection de cette magistrature ni liberté, et, par conséquent, ni force, ni éclat pour elle. Et l'hérédité seule remplit ces conditions.

» Or, comment organiser l'hérédité avec la république? L'hérédité, en matière de gouvernement, n'est-ce pas la monarchie? Cependant, à tout prendre, les assemblées électorales ne se trouvant pas en contact journalier avec la puissance législative, présentaient plus d'avantage ou, pour mieux dire, moins de désavantage que celle-ci pour choisir l'autorité exécntive, le conflit des pouvoirs n'existant pas avec elle; et ce mode de composition eût été peut être préférable, sous un certain rapport; mais comment les hommes qui composaient les assemblées électorales pouvaient-ils être appelés à faire de pareils choix? Auraient-ils eu, d'ailleurs, l'aptitude nécessaire?

» La magistrature suprême de l'Etat fut déléguée à un directoire composé de cinq membres choisis par le conseil des Anciens sur une liste décuple, formée par le conseil des Cinq-Cents, et soumis au renouvellement annuel par cinquième.

» Pour être membre du Directoire il fallut avoir été ministre ou législateur, c'est-à-dire avoir acquis quelque expérience des affaires publiques.

» Cette disposition fut évidemment bien conçue, car elle eut pour but d'empêcher que le vaisseau de l'Etat ne fût livré aux mains d'un pilote inexpérimenté et incapable d'en diriger le gouvernail à travers une mer dont il ne connaîtrait pas suffisamment les écueils et les brisans.

» Il n'y eut entre les cinq membres du directoire aucune prépondérance, aucune supériorité hiérarchique, et ils furent tous sur le pied d'une égalité de pouvoir commune.

» On croyait trouver dans cette combinaison la garantie que la force gouvernementale serait assez divisée pour qu'il ne pût prendre, à aucun de ceux qui seraient revêtus de la première fonction publique de l'Etat, une fantaisie de monarchie et d'usurpation à la Cromwel, sans que d'un autre côté elle le fût trop pour que l'action exécutive cessât d'être ferme, vive, rapide et continue.

» C'était là une erreur grave et fondamentale. L'organisme du pouvoir exécutif doit, de son essence, être essentiellement un et homogène. C'est un vice contre nature que la multiplicité des élémens dans sa nature interne, et les évènemens se chargèrent de tirer les conséquences d'une existence aussi anormale.

» Si, en effet, dans la réalité des choses, le pou-

voir et le peuple sont dans le rapport de l'unité à la variété, c'est-à-dire si le pouvoir est chargé de mettre de la cohésion, de l'harmonie entre toutes les individualités divergentes dont l'addition collective compose le peuple, comment concevoir qu'il soit multiple, car si la multiplicité n'implique pas, sans doute, forcément et d'une manière absolue l'absence d'harmonie, du moins, les faits sont là pour nous prouver que cette absence d'harmonie se rencontre presque toujours là où le pouvoir exécutif manque d'unité. C'est là si non une impossibilité, au moins une improbabilité très-grande que l'accord de volontés multiples, placées sur un pied d'égalité commune dans l'exercice de l'autorité supérieure.

- » Mais indépendamment du double vice que nous venons de signaler, il en est encore un troisième pris de l'insuffisance des attributions.
- Directoire put proposer au conseil des Cinq-Cents de prendre tel objet en considération, il put lui proposer certaines mesures; mais il lui fut interdit de donner à ses propositions la forme d'un projet de loi, et, d'un autre côté, il n'eut aucune espèce de veto à exercer sur les délibérations des deux conseils. C'est une suite du principe qui avait fait tirer une ligne divisoire entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif.
- » Et cependant aux Etats-Unis même, dans le gouvernement le plus démocratique du monde, le pouvoir exécutif n'est pas isolé du pouvoir législatif, et le président exerce un veto, limité sans doute, mais enfin, tel qu'il est, constituant pour lui le droit de s'immiscer dans l'adoption des lois.

» Le directoire n'eut pas même la plénitude du pouvoir exécutif, car il n'eut ni le droit de composer les tribunaux et les administrations, ni celui d'intervenir dans cette composition d'aucune manière; ce furent les assemblées électorales et les assemblées primaires qui furent chargées de ce soin. Il put seulement nommer des commissaires près ces corps pour surveiller et requérir l'application de la loi.

» Toutefois, la nomination des ministres, des généraux, des ambassadeurs et d'autres fonctionnaires moins importans lui appartint.

» Il eut la direction des relations extérieures, mais il n'eut pas cependant le droit de faire la guerre et de conclure des traités sans décret.

» En raccourci, voilà à quoi se réduisent son autorité et son action au sein de l'Etat. Il y a là, bien évidemment, à remarquer que rien du côté de l'influence sur l'organisation du personnel administratif et judiciaire, comme aussi du côté de la direction des affaires, ne compense ce qui lui manque sous le rapport législatif pour avoir une existence véritablement sérieuse et digne de la haute position qu'il occupe, afin d'agir sur les destinées de l'Etat.

» Nous réprouvons vivement la doctrine de la séparation des pouvoirs, en tant qu'elle a pour résultat de priver entièrement l'autorité exécutive de toute participation à l'exercice de l'autorité législative.

» L'autorité exécutive doit pouvoir repousser une résolution votée par le corps législatif : elle ne doit pas subir la loi qu'elle est chargée d'exécuter, car, dans ce cas, l'exécution en est toujours imparfaite et incomplète; et qu'on ne dise pas qu'il ne saurait appartenir à un ou plusieurs individus de paralyser la volonté de tout un peuple, car cela est impossible, et une opinion publique, fortement manifestée par l'organe de la représentation nationale, triomphe toujours des répugnances les plus vives de sa part, quand elles ne sont pas inspirées par l'intérêt public.

p Il est bien prouvé aujourd'hui que les attributions du directoire se réduisaient au fond à bien peu de chose. Aussi, ce fut un des gouvernemens les plus nuls, tant qu'il se renferma dans la limite de ses pouvoirs constitutionnels, qui aient jamais dirigé les destinées d'une nation. Ce fut un gouvernement sans importance réelle, sinè pondere corpus, et les affaires publiques allèrent, sous son administration, en empirant jusqu'à ce qu'enfin un bras vigoureux vint arracher la France à des mains incapables de porter un aussi noble fardeau, etc.

14° PROCÈS-VERBAL.

L'Académie reçoit: 1° deux numéros du bulletin de la Société d'Agriculture de Poitiers; 2° plusieurs numéros du bulletin de la Société académique de Falaise, de celle de Caen; 5° les mémoires de l'Académie de Nancy, de Toulon, de Dijon; 4° un numéro du Journal de la Morale chrétienne.

M. le Président fait hommage, au nom de M. Duvivier, d'un recueil de fables que M. Charles Rey se charge d'examiner.

Un membre rend verbalement compte d'un numéro des procès verbaux de la Société royale d'Agriculture de Paris, et signale surtout la découverte faite dans le département de la Dordogne, relative à la culture et à la multiplication de la nombreuse famille des cryptogames. Comme plusieurs essais ont déjà été faits dans l'espérance d'arracher à la nature un de ses plus mystérieux secrets, comme M. Escalha prépare un mémoire qu'il doit soumettre à l'Institut, l'Académie croit convenable d'attendre le jugement qui sera porté avant de se livrer à des hypothèses et moins encore à des espérances.

M. d'Hombres-Firmas lit un nouvel extrait de ses

souvenirs de voyage en Italie (congrès de Florence en 1841).

dit-il, la Tribuna del Galileo est une des plus remarquables: j'en parlerai avec un peu plus de détails, parce qu'elle n'a pas été décrite par les voyageurs, S. A. I. et R. le grand-duc qui l'a érigée n'en ayant fait l'inauguration qu'à l'ouverture du congrès.

» Alexandre voulait qu'on renfermât l'Iliade dans une cassette d'or et de pierreries; Alfieri avait manifesté la même pensée, en visitant la demeure de Pétrarque; le grand-duc Léopold II, possesseur de la lunette, des lentilles et d'autres instrumens construits par Galilée, ou dont il s'était servi, ne s'est point borné à des vœux! il a élevé un temple magnifique pour y conserver ces reliques.

» Les architectes, les sculpteurs, les peintres les plus fameux vinrent à son appel et créèrent un plan digne du sujet; ils prodiguèrent les marbres, les dorpres, les peintures, mais avec un goût exquis. Quatre pilastres et deux élégantes areades divisent cette tribune en trois parties; celle par où l'on arrive, ou le vestibule, et celle du milieu sont carrées; la dernière est demi-circulaire, et c'est au fond qu'est la statue du grand physicien, d'un dessin et d'une exécution admirables. Sa figure inspire la vénération, ses yeux sont tournés vers le ciel, sa bouche est entr'ouverte, il va découvrir et annoncer une nouvelle vérité. Vêtu d'une longue robe parfaitement drapée, il en soulève les plis de sa main gauche, il avance un pied et va marcher et faire marcher la science, il ap-

puie sa main droite sur un cippe qui supporte un globe et des figures de physique et d'astronomie.

- » Les quatre bustes qui sont à ses côtés dans l'hémicycle, sont ceux du bénédictin Castelli, son ami de cœur; de Cavalieri, de Torricelli et de Viviani, ses plus affectionnés disciples.
- » A droite et à gauche, dans des armoires vitrées, sont les instrumens et appareils de physique qui ont servi ses découvertes, dont les principales les satellites de Jupiter, les phases de Venus, l'anneau de Saturne, les taches du soleil et les montagnes de la lune, sont figurées en or sur un fond d'azur, dans une arcade de la voûte; la Philosophie et l'Astronomie sont peintes dans les croisures de la seconde voûte. Les figures allégoriques de la Nature, de la Vérité, de la Physique et de la Persévérance sont dans les pendentifs de la première. Sept tableaux à fresque, qui remplissent les tympans des murs, représentent les principaux traits de l'histoire de Galilée, les expériences des académiciens del Cimento, et le dernier sur la porte d'entrée, Volta, expliquant sa pile à l'Institut de France. Napoléon, Monge, La Place, Legendre, Bertholet, Vauquelin, Fourcroy, Morveau, Biot, Lacepède, Cuvier, sont fort ressemblans sur ce tableau.
- » Les pilastres sont décorés des médaillons en marbre blanc des académiciens del Cimento.
- » La médaille frappée en mémoire du congrès représente la tribune de Galilée, due à la munificence de S. A. I. et R. le grand-duc de Toscane. Sur le revers est l'inscription : Nei congressi degli scienziati

italiani l'Academia del Cimento rinasceva. Et autour : Provando e riprovando.

- » Au milieu du pavé, sorte de mosaïque de marbres de toutes couleurs, sont quatre grands compartimens en marbre blanc, sur lesquels on a gravé des figures allégoriques : la Physique, l'Hydraulique, la Mécanique et les Mathématiques.
- » J'ai décrit, en parlant de la cathédrale de Sienne, un pavé ainsi gravé ou ciselé. Je n'en connais pas d'autre exemple, et ce dernier diffère en ce que les tableaux qui représentent des sujets d'Histoire Sainte, ont certaines parties en marbres gris ou noir, indépendamment des hachures, et forment une sorte de mosaïque.
- » Je dois ajouter que la tribune de Galilée est dans le palais de l'Université, où de célèbres professeurs succèdent aux académiciens del Cimento, et que les portraits, les tableaux, les découvertes si heureusement et si poétiquement reproduits par le génie des arts, sont bien faits pour inspirer aux maîtres et aux élèves des sentimens de dévouement et d'amour pour les sciences. »

Deux médailles ont été remises à M. Pelet, par M. l'ingénieur du chemin de fer de Nimes à Montpellier. Elles sont examinées par l'Académie avec un intérêt d'autant plus vif que, trouvées dans l'autel taurobolique, sur lequel notre confrère nous a fait récemment un rapport, elles viennent confirmer l'opinion déjà émise par M. Pelet, que ce Taurobole avait eu

pour objet de demander aux dieux la conservation du fondateur de notre colonie.

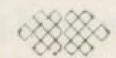
L'une de ces médailles, en moyen bronze, porte : M. AGRIPPA. L. F. COS. III autour de la tête d'Agrippa Laurée (g).

R. C. S. et Neptune debout (g), tenant de la main droite un dauphin et de la gauche un trident. Elle fut peut-être frappée en commémoration de la bataille d'Actium.

La seconde, en argent, porte:

CÆSAR. AVGVSTVS. Tête d'Auguste nue (d).

R. SIGNIS RECEPTIS. S. P. Q. R. entre une enseigne militaire et l'aigle légionnaire; au milieu un bouclier sur lequel on lit : CL. V. (Clypeum Vovit).



15° PROCÈS-VERBAL.

M. Pelet lit à l'Académie un mémoire sur les amphithéâtres en général, et en particulier sur celui de Capoue.

L'écrit de M. Pelet commence par des réflexions sur le but primitif des cirques : le développement des forces.

Pourquoi ces solennités pompeuses où, rassemblée dans les plaines d'Olympie, la Grèce entière honorait d'un si beau triomphe ceux de ses enfans que n'avaient effrayés ni des exercices toujours difficiles, ni une lutte souvent sanglante : c'était de fortifier le corps comme de tremper le courage de la jeunesse. Et cependant, dit M. Pelet, malgré le besoin général, dans l'Hellade, d'exercer les membres et de raffermir les âmes, il paraît, suivant quelques auteurs, que les amphithéâtres y étaient inconnus. Ce furent les Etrusques qui en conçurent les premiers la pensée. Amis des arts et les cultivant, même avant l'arrivée des Bacchiades en Etrurie, ils montrèrent, surtout sous Tarquin-l'Ancien, qu'ils étaient capables de remplacer par une forme savante et polie la forme agreste et rude de Rome et de toute l'Italie. Ce furent eux qui introduisirent des simulacres grecs dans les temples, qui fondèrent des lieux publics, qui bâtirent, l'an 150, le Circus-Maximus, qui construisirent des

égouts encore subsistans aujourd'hui et si magnifiques que Rome, dit Bossuet, n'en rougit pas, même quand elle se vit maîtresse du monde.

Après ce coup d'œil sur le pouvoir et l'influence des Etrusques, M. Pelet décrit comment Rome, gorgée des richesses de l'univers et oubliant la discipline des premiers temps, recherche les spectacles sanglans et les sensations turbulentes. Dans la guerre de Mithridate apparaît le théâtre de pierre construit par Pompée, puis Cains Curion en fait construire deux en bois qu'il sait à son gré réunir ou séparer à l'aide d'un mouvement de rotation pour former à volonté deux théâtres ou un amphithéâtre.

Le cruel Tibère, l'infame Messaline, sous le nom de Caligula, l'imbécille Claude, l'incendiaire Néron, ne pouvaient songer à éterniser leur mémoire par des édifices durables, et Suétone nous apprend qu'en effet, pendant cette période, les théâtres et les amphithéâtres étaient construits en bois.

Galba, Othon, Vitellius, empreints eux-mêmes des vices de leurs prédécesseurs, eurent des règnes trop courts pour laisser à la postérité des traces de leur passage.

Vespasien, élevé au trône par sa valeur et ses qualités personnelles, fut le seul empereur digne de succéder à Auguste; il songea à mettre à exécution le projet conçu par ce prince, de construire un amphitheâtre durable qui prouvât par ses dimensions et la richesse de ses ornemens que Rome était la capitale du monde, et ce Colisée dont les restes gigantesques étonnent encore l'imagination des architectes, vint éclipser tous les monumens que ses prédécesseurs avaient construits dans l'enceinte de Rome.

Voilà bien, en effet, le premier amphithéâtre en pierre dont l'âge soit consigné dans l'histoire, mais on aurait tort d'en conclure avec Mafféi qu'en Italie il n'en existait pas d'autres avant lui.

Par un grand nombre de citations, tirées des auteurs anciens, M. Pelet prouve que chez les Etrusques et dans la Campanie les amphithéâtres étaient connus bien longtemps avant la construction du Colisée, auquel il suppose que celui de Capoue a servi de modèle.

Par tout ce que vient de dire notre confrère, il est bien démontré que les édifices destinés aux spectacles publics n'ont commencé à prendre un caractère de stabilité que sous les empereurs.

» Dans les beaux temps de la république, en effet, dit M. Pelet, l'amour exclusif des conquêtes, l'austérité des mœurs, la sévère vertu des Romains, imprimaient aux monumens de cette époque une simplicité résumée par ces paroles d'Auguste à la fin de son règne: « Je laisse en marbre cette ville de Rome que j'ai trouvée construite en briques »; aussi les historiens anciens gardent-ils le silence sur les édifices publics de cette période, et si, par hasard, ils font mention de quelques-uns d'entr'eux, ce n'est point pour le monument lui-même, mais pour un fait historique qui s'y rattache. A la décadence de la république, l'agitation des esprits, les passions poussées à l'excès, le désir de dominer, l'ambition d'arriver aux premières charges de l'Etat ou dans les provinces,

excitaient les citoyens à capter le suffrage du peuple dispensateur suprême des faveurs dans les comices; de là ces largesses qui ne sont pas sans exemple de nos jours, ces distributions de pain, de vin, de blé, qu'attestent encore ces tessères trouvées à Herculanum portant : frumentariæ , pecuniariæ , congiariæ , de là ces spectacles publics, pour lesquels il fallait construire un édifice tout exprès au moment où la faveur du peuple devenait nécessaire à l'editor qui n'avait tout juste devant lui que le temps rigoureusement indispensable à une construction précaire en harmonie avec cette faveur qu'il voulait obtenir; c'est dans ce seul but que fut édifié ce singulier théâtre tournant, dont l'exécution hardie pouvait réserver à la population romaine le sort que les gladiateurs attendaient dans son enceinte.

» L'arrivée d'Auguste à l'empire fit cesser toute ambition et toute rivalité parmi les citoyens; la faveur du prince remplaçant la faveur populaire, c'est de lui que partirent tous les rayons qui devaient éclairer l'univers; dispensateur des bénéfices, des graces, des honneurs, les spectacles publics entrèrent nécessairement dans ses attributions, et comme l'empire était appelé à durer éternellement, la politique et l'intérêt de l'empereur réclamèrent des édifices en harmonie avec la nature de son gouvernement, qui, en perpétuant sa mémoire, ne fussent pas susceptibles de grever constamment le trésor comme ces monumens précaires dont parle Vitruve que Rome voyait annuellement s'élever et détruire; de là sans doute le projet conçu par Auguste, exécuté en partie par l'un

de ses courtisans (Statilius Taurus) de construire un amphithéâtre en pierre dans la capitale du monde.

» Le Circus-Maximus, construit par Tarquin, fut pendant plusieurs siècles le seul lieu de spectacle que possédât la ville de Rome, et l'on trouve, en effet, que son arène servit tour-à-tour pour les courses, les luttes, les combats d'animaux, les naumachies, les sacrifices publics et les jeux scéniques pour lesquels il s'agissait d'établir un tréteau à l'extrêmité de la Spina, car alors les farces atellanes formaient tout le répertoire du théâtre romain.

» Cette réunion de tous les exercices dans une même enceinte nous donne l'explication du nom générique des jeux du cirque par lequel les Romains désignaient leurs divers spectacles; elle est pent-être aussi l'origine de cette confusion qu'on remarque, même chez les anciens, dans le nom dont ils se servent pour qualifier ces divers édifices qu'ils appellent indifféremment cirque, theâtre ou amphithéâtre, sans égard à leur destination respective; ce qui est étonnant, ajoute notre confrère, c'est de voir cette confusion régner encore aujourd'hui dans les écrits de nos auteurs modernes qui semblent ne vouloir tenir aucun compte des temps, des lieux, ni des choses, malgré la précision que le génie de la langue grecque a apportée à la dénomination de ces divers édifices. »

Après avoir montré les phases successives des constructions monumentales des Romains et discuté les opinions de divers savans entr'autres de Mafféi, sur ce sujet difficile, M. Pelet en vient à l'amphithéâtre de Capoue dont l'étude a amené ces réflexions préliminaires. Il en fixe d'abord l'âge probable. Si cet amphithéâtre n'est pas le premier, il est du moins le plus ancien de ceux qui existent.

Il présente, au milieu de ses ruines, une portion bien conservée qu'il est important d'étudier : ce sont les souterrains de l'arène qui n'existent que dans ce seul édifice. On le peut sans effort, aujourd'hui, grace à la munificence du roi de Naples, François 1er. Ce souverain, qui savait attacher un juste prix à la conservation des belles antiquités de son riche sol, a fait, en 1826, déblayer les ruines de cet amphithéâtre par un ingénieur de mérite, M. Bianchi. C'est par ses soins obligeans que M. Pelet a étudié toutes les parties inférieures du monument, dans la description desquelles nous allons suivre les moindres détails, grace au relief que notre confrère met sous les yeux de l'Académie.

M. Teissier-Rolland lit un rapport étendu sur un mémoire de M. Achille de Zigno, de Padoue, qui a entrepris de prouver :

1º Que des corps organisés vivans ne se développent jamais dans des liquides privés de substances organiques;

2º Que les élémens des corps organisés existans dans les dissolutions servent seulement de matrice et de nourriture aux germes qui s'y cachent ou que l'air y apporte;

3º Que jamais dans ces dissolutions on n'observe un passage progressif de l'état inerte à l'état organique, mais que le développement des végétaux microscopiques sur les pellicules muqueuses provenant de la décomposition d'autres corps organiques est dû à des germes visibles au microscope, lesquels n'ont aucune relation immédiate avec la matière qui les environne;

4º Enfin, que la transformation des végétaux microscopiques en animalcules, et celle de ces derniers en végétaux, soutenue de nos jours par Gaillan, Desmazière et Bory de Saint-Vincent, tombe devant les mêmes expériences par lesquelles, il y a soixantedix ans, Spallanzani ruina la théorie de Needham.

Après une analyse fidèle et de nombreuses citations de cet intéressant mémoire, M. Teissier dit en terminant :

- « On voit, Messieurs, quels importans problèmes sont ici soulevés.
- » Quand la mort atteint un corps organisé, d'un ordre supérieur, il paraît aussitôt, sur cette dépouille, des êtres nouveaux, infiniment petits, végétaux ou animalcules. La vue simple quelquefois, le microscope le plus souvent, servent à en constater l'existence, et une noble curiosité nous porte à en rechercher l'origine.
- » Ces êtres si exigus doivent-ils leur existence, comme ceux d'un ordre supérieur, suivant la loi des générations ordinaires, à des parens semblables à eux, dont ils descendent au moyen d'œufs, de semences, de gemmules. C'est l'opinion de M. de Zigno. Mais quels ont été ces parens inaperçus? est-il bien vrai que le germe des êtres microscopiques soit d'a-

vance déposé partout, sur notre corps même, à notre insu, et de manière à se développer dès que les circonstances favorables se présentent?

» Mais, dans ce cas, chaque molécule de tous les cerps vivans serait donc pénétrée constamment, depuis la naissance jusqu'à la mort, des semences de toute espèce de moisissures, des œufs de mille animalcules divers...... Une pareille proposition doit trouver beaucoup d'incrédules.

» Mais, quand on l'admettrait pour des êtres infinimens petits, pourrait-on l'agréer encore pour des êtres beaucoup plus importans, pour les parasites intérieurs, les entozoaires; pour des animaux adventices aussi gros que le tænia par exemple? Chaque homme porterait donc dans son sein des millions de germes de tænias, de lombries, d'ascarides, d'hydatides et de tous les animaux qui peuvent vivre dans son intérieur, lesquels ne se développeraient qu'aidés par les circonstances favorables, c'est-à-dire trèsrarement: — Que de germes perdus, pour quelques rares exceptions de vie, et comment, depuis l'origine du monde, ces germes latents peuvent-ils passer des pères aux enfans?

La semence du parasite, dans la semence de l'étre qui doit plus tard le contenir et l'alimenter, c'est certainement un mystère dans un mystère: Tel est pourtant le système de la diffusion générale des germes, des végétaux et des animaux microscopiques et intérieurs....

» On peut fournir une autre explication, un autre système, en disant: Pendant la vie d'un sujet, il se

produit, aux dépens de sa propre substance, des êtres différens de lui, bien qu'ils lui doivent leur origine et leur développement. Il n'y a pas ainsi création d'une vie nouvelle, mais il y a changement de forme et communication d'une vie préexistante à une nouvelle individualité. Ainsi, les parasites seraient produits par une molécule vivante qui, prenant un développement anormal, se détacherait comme une gemmule ou un bourgeon, quand elle pourrait se suffire, et qui, dans des circonstances favorables s'accroissant et vivant sous une forme nouvelle, serait un être distinct de celui auquel elle devrait l'existence. Les moisissures, les infusoires reconnaîtraient une origine à peu près pareille. - Molécules développées sous une forme spéciale des êtres qui vont mourir, ils hériteraient des dernières parcelles de vie locale des animaux ou des végétaux dans un ordre supérieur, car on sait que tout ne meurt pas à la fois dans l'organisme, et que la vie n'abandonne que successivement les diverses parties.

des êtres, sans création d'une vie nouvelle; mais, nous devons le dire, toutes les notions les plus sûres en histoire naturelle proclament l'uniformité dans la reproduction, et la constance du type des espèces.

— Cet ordre invariable dans toutes les espèces que nous connaissons bien est une objection puissante contre ce système. Nous arrivons enfin à la génération spontanée. Ses sectateurs affirment, que, lorsque des débris d'êtres qui ont vécu, ou même, lorsque certains élèmens de la matière inerte se rencontrent dans

des circonstances favorables, la vie se produit dans des espèces animales ou végétales, créées de toutes pièces, et correspondantes, soit aux élémens formateurs, soit aux circonstances particulières dans lesquelles ces élémens se sont trouvés.

» Les adversaires de cette doctrine ne manquent pas d'objecter que tous les êtres que nous connaissons bien ont une origine tout-à-fait différente, et qu'à mesure que la connaissance approfondie des espèces s'étend, le nombre des générations prétendues spontanées diminue....

» On le voit, chacun de ces trois systèmes présente de grandes difficultés et est soumis à de graves objections: l'un des trois est pourtant l'expression de la vérité; c'est aux expérimentateurs, c'est aux naturalistes à établir le véritable, à détruire les mauvais. Mais il faut se livrer à cette recherche délicate avec un esprit libre de préjugé, et M. de Zigno me paraît ne s'être pas complètement soustrait à l'influence des préventions et des idées trop exclusives. Ce n'était pas se placer dans une disposition favorable à la découverte de la vérité, que de commencer par accuser de matérialisme les partisans de la génération spontanée. Quant à moi, je n'aurai garde de me prononcer entre trois systèmes dont l'expérience doit seule montrer la vérité on l'erreur ; - mais je crois que, sans être athée, matérialiste ou panthéiste, on peut librement étudier, adopter même, si on le croit vrai, le système de la génération spontanée...,

» Quand je vois qu'au moyen d'un œuf, d'une semence, d'un bourgeon, un être se reproduit, semblable à ceux dont il dérive, et avec toutes les conditions organiques nécessaires à son existence, — quand je vois que les moyens répondent parfaitement au but,—je dois reconnaître une intelligence préexistante et formatrice, — je dois adorer un Dieu supérieur à la matière, qui la domine et qui la régit.

» Il me semble que mes sentimens ne devraient pas changer, si, en l'absence constatée de tout œuf, semence ou germe, on me montrait incontestablement des organisations nouvelles se formant dans des conditions extérieures, déterminées par certaines combinaisons d'élémens.

vant se suffire et se renouveler, des êtres accomplissant les grandes fonctions de nutrition et de génération, résistant aux causes générales de destruction, — j'apercevrais un but et des moyens en harmonie, — dès-lors, la cause première devrait en être intelligente. Il ne dépend pas de nous de laisser confondre la notion d'un être intelligent qui posa des lois rationnelles, avec la matière inerte qui leur obéit. Comme ici la confusion de bonne foi est impossible et que la séparation de deux choses si distinctes est nécessaire, il faut encore adorer l'être ineffable qui posa des lois aussi admirables, qui préordonna des phénomènes si merveilleux.

» Si la génération par la semence, par l'œuf, par la gemmule ou le bourgeon nous étonnent à juste titre; si dans la considération de ce miracle permanent, la théologie naturelle cherche avec raison des preuves de l'existence d'un Dieu, — la génération spontanée ne serait-elle pas chose plus admirable encore? Ne serait-ce pas une manifestation nouvelle d'une puis-sance infinie et de la sagesse de ses lois, d'une intelligence qui pénètre partout et d'une force vivi-fiante à laquelle tout est soumis....

- » La génération spontanée, bien comprise, serait un témoignage adorable de la puissance incessamment créatrice de Dieu. Si ce mode de production n'existe pas, c'est qu'après une création première la providence conservatrice a suffi.
- » Pour opposer aux hommes religieux qui se prononcent par préjugé contre ce système un argument pris dans le domaine de leurs propres convictions, il me semble qu'on peut leur dire :
- » La résurrection des corps à laquelle vous croyez, que sera-t-elle autre chose qu'une génération spontanée? En effet, il n'y aura là que l'action des élémens et la volonté de Dieu, il n'y aura ni bourgeon, ni semence.
- » Aucune considération, ni philosophique, ni religieuse, ne doit donc embarrasser les observations du naturaliste, rien ne s'oppose à ce qu'il scrute en toute liberté les lois du monde physique. Le grand livre de la nature est ouvert à toutes les intelligences, et la vérité est le but auquel nous devons nous efforcer d'atteindre par la persévérance et la sincérité de cœur. »
- M. le baron d'Hombres-Firmas fait le rapport suivant:
 - « Vous m'avez chargé de vous rendre compte di

una passeggiata ad Arquà ne'colli Euganei, faite par quelques membres du congrès de Padoue, dont M. Pilla, l'un d'eux, vous a communiqué la relation, ainsi qu'à moi.

» Je devais être de cette partie projetée par les sections de géologie et de zoologie; elle fut renvoyée à deux reprises, à cause des pluies presque continuelles, à la fin de septembre dernier, et ne put avoir lieu pendant la durée du congrès; mais le 7 octobre, MM. les comtes du Rio et Lauri, M. le professeur Pilla et M. de Zigno, l'effectuérent avec un temps à souhait et beaucoup d'agrément. Peu de scienziati, je crois, sont retournés chez eux sans faire le pélérinage d'Arquà, plusieurs ont voulu visiter les antiquités recueillies à Catajo, et parcourir cette curieuse contrée. J'ai déjà entretenu l'Académie des reliques conservées dans la maison de Pétrarque, et du tombeau de cet illustre poète; j'ai donné un bref aperçu du musée des Obizzi, je vais maintenant vous entretenir succinctement des monts Euganeens.

» On appelle ainsi un groupe de collines qui se touchent par leurs bases, et dont les sommets sont détachés et coniques. Elles sont situées au milieu d'une plaine fertile et remplie d'habitations, au S.-O. de Padoue, circonscrites par des rivières ou des canaux. Elles occupent, du N. au S., une longueur de 18,600 mètres et une largeur, de l'E. à l'O., de 1,400 mètres. Les plus élevées le Monte-Venda et le Monte-de-la-Madone ont 586 et 520 mètres au-dessus de la mer. Il y a des monticules qui n'en ont pas 50, et le

plus grand nombre est élevé de 150 à 300 mètres. Tous sont de trachite, qu'on nomme dans le pays masagna. Sa texture est graneleuse; on y voit disséminés des grains de feldspath, des parcelles de mica ordinairement noir, et d'amphibole; c'est à celle-ci qu'on doit attribuer l'action du trachite sur l'aiguille aimantée, et les étincelles qu'excite le briquet sont dues au feldspath. Quoique, géologiquement parlant, cette roche puisse être regardée comme identique partout, elle présente des variétés dans les proportions des substances minérales qu'elle contient, et dans leur agrégation; il y en a de plus ou moins dures, on en voit dont la cassure est vitreuse et luisante, d'autres sont ternes et terreuses....

» Je vous donne ici, Messieurs, des détails que j'ai appris sur les lieux. C'est un supplément à l'écrit que je me suis chargé d'examiner, dont l'auteur suppose les monts Euganéens connus. Il décrit l'impression que leur première vue produit lorsqu'en arrivant du côté de Battaglia, on les aperçoit à peu de distance, bornant l'horizon de droite à gauche par leurs dente-lures.

» La nature et la forme de ccs collines soulevèrent une discussion sur leur origine entre les quatre géologues. M. Pilla, qui a fait une étude approfondie des volcans, la décida en faisant observer que ceux actuellement en activité ont nécessairement des cratères, et qu'il en reste des vestiges dans ceux éteints depuis plus ou moins de temps; qu'ici il n'y a rien de pareil, qu'on ne trouve point de coulées de lave à découvert ou alternant avec des tufs, des conglomerats; que la disposition des cônes n'offre pas de ces ruptures ou dérangemens qui se voient dans les cônes volcaniques, et qu'on doit regarder les premiers comme produits par l'action dite plutonienne.

- » M. du Rio expliqua à ses compagnons les divers systèmes des géologues qui ont examiné les collines Euganéennes : Eh! qui pouvait mieux les juger que ce naturaliste qui a exploré son pays avec tant de persévérance et de savoir?
- » Une roche calcaire qu'on appelle l'écaille, d'un rouge de chair, d'un grain fin, et sans aucun fossile, recouvre la base des cônes de trachite, en couches stratifiées de diverses épaisseurs.
- » A moitié chemin, entre la fontaine minérale découverte par S. A. I. l'archiduc Raynier, dont elle porte le nom, et le bourg d'Arquà, dans le lieu dit Calvarina, un petit rocher calcaire présente un fait très-important: ses bancs bien horizontaux sont coupés et traversés verticalement par une large barre de trachite de couleur grise, bien tranchante, d'autant que vers ses bords la roche calcaire est une véritable craie pulvérulente, blanche, tachetée et sans traces de stratification qu'on distingue plus loin. La compagnie en prit un dessin.
- » Je rapporterai la remarque de nos géologues que les châtaigniers se plaisent dans les terrains volcanisés, et qu'ils en virent de très-beaux près de Catajo, dans les terres provenant de la décomposition des trachites, tandis que, dans les terres calcaires qui les avoisinent, ils ne peuvent réussir.
 - » M. Zigno fit remarquer à la société les plantes

qui sont les élémens des tourbes qu'on trouve dans le pays.

» M. le comte Rio raconta à ses compagnons que les cyprès qui sont autour du tombeau de Pétrarque avaient été plantés par Faujas de Saint-Fond, qu'il avait accompagné à Arquà. Il y accompagna plus récemment le baron de Zach qui voulut déterminer la longitude, la latitude et l'élévation absolue de ce lieu célèbre. »

colimate about a way to and bling and beauty at the sales



ergin pulyergiente, blanche, tudheten et min Darens

avaitinest deline neutron printerior descriptions

end verter parish of a limeth dud disaminer dout offer

16° PROCÈS-VERBAL.

M. Martin fait un rapport sur l'ouvrage de M. Gentelet, intitulé: Mécanisme de la Prononciation. Ce livre paraît mériter et obtient le suffrage de l'Académie.

M. le président lit une lettre de M. Darcy, préfet du Gard, qui prie l'Académie de vouloir bien le seconder dans les améliorations et additions qu'il se propose de faire à l'Annuaire du Gard, dont les articles lus par un grand nombre de personnes pourraient populariser d'utiles idées. L'Académie, empressée de s'associer aux vues de M. le préfet, nomme pour s'occuper des notices à insérer une commission ainsi composée: MM. Vinard, Liotard, Bernard et Rivoire.

M. Sausse-Villiers, membre non résidant, offre pour son tribut annuel un poème sur la mort de la princesse Marie et de S. A. R. le duc d'Orléans. La lecture de cet ouvrage est écoutée avec intérêt.

M. Rivoire lit sur la foire de Beaucaire un écrit dont nous citerons un fragment :

« Cette foire se tenait jadis dans l'enceinte de la ville; mais sa réputation s'étant bientôt accrue, on l'étendit jusque dans la campagne, à l'extérieur de la ville et sur les bords du Rhône.

Au commencement de la révolution de 1789, la crise politique porta un préjudice réel aux opérations commerciales de la foire de Beaucaire. Les années 1790 et 1791 se présentèrent sous de fâcheux auspices; les négocians étaient encore en suspens, et ne se hasardaient qu'avec crainte à faire transporter leurs marchandises dans cette ville. Les importations étrangères, surtout celles d'Italie et d'Espagne, diminuèrent sensiblement, et le mouvement commercial ne commença qu'au milieu des craintes et de la défiance. Cette hésitation s'est, du reste, fait remarquer à chaque époque fertile en évènemens politiques; la paix a été seule de tout temps la plus puissante garantie de la prospérité de ce grand marché.

» Ainsi que par le passé, les chargemens des bâtimens catalans consistent aujourd'hui en barils d'anchois et de sardines, en liéges, en planches ou en bouchons, en vins, en citrons et en oranges, venant des îles Baléares.

"Les chargemens venus d'Italie se composent de riz, de citrons, de balais, d'oranges, de confitures, de vermicelles, d'huiles, d'objets de mercerie, de parfumerie et de quelques étoffes. — A ces importations, on peut joindre les marchandises de l'Allemagne et de la Suisse, qui descendant le Rhône, comme les marchands lyonnais, bourguignons, etc., etc., viennent débarquer, sur la rive droite du grand fleuve, les marchandises servant à alimenter la foire. En remontant le Rhône à son embouchure, les com-

merçans du Levant se joignent aux navires espagnols et italiens, parcourent une distance de 45 kilomètres environ, qui sépare Beaucaire de la Méditerranée, et apportent dans ce marché les ouvrages et les productions de leurs pays. D'un autre côté, le canal d'Aiguesmortes facilite les transports qu'un encombrement à l'embouchure du Rhône rendait difficile. Tous ces moyens de communication font de cette foire une des plus remarquables de l'Europe.

» Les soies qu'on vend à Beaucaire subissent assez fréquemment une grande variété dans les prix; les doupions, les bobines, les belles croisées et les soies fines sont les qualités qui s'y vendent plus couramment. Les soieries, telles que foulards et autres tissus, gants, etc., supportent difficilement à Beaucaire la concurrence de la fabrique de Lyon. Il faut attribuer à cette lut'e la baisse assez régulière qu'éprouvent ces articles pendant toute la durée de la foire. Le même inconvénient se reproduit pour la fabrication et la vente des châles qui formaient, il y a quelques années, la branche la plus importante des ventes de la foire, avec les robes, fichus et petits châles de mode. — L'article des châles a repris cependant, depuis peu de temps, une nouvelle importance qui semble lui promettre un grand développement pour l'avenir.

» Les draps de Bédarieux, de Chalabre, de Carcassonne; les toiles de Grenoble, de Voiron, etc., se placent avantageusement pendant cette foire. Les toiles peintes, les tissus de coton, les calicots, les indiennes, la bonneterie, le chanvre, les objets de mercerie, de quincaillerie et de mégisserie, forment chacun dans sa partie un commerce avantageux, et viennent augmenter la profusion de toute espèce de marchandises qu'on rencontre tous les ans à Beaucaire.

» Les fers, tels que poterie de fer, fontes, clouteries, y ont un débit assez régulier; il n'en est pas ainsi des vins et des huiles, de la verrerie et de la droguerie qui s'y vendent avec difficulté.

» Les savons et les sucres, la bijouterie, l'horlogerie, les salaisons en tous genres et les bois de service sont aussi dans le nombre des différentes espèces d'industrie qui viennent prêter leur concours aux vastes et rapides opérations qui ont lieu annuellement pendant cette foire remarquable.

» Au milieu de ce grand mouvement industriel se placent à leur tour, et indifféremment dans tous les quartiers de la ville, les établissemens ouverts à la curiosité ou au délassement. Les cafés, les restaurans et les spectacles bruyans qu'attire toute foire un peu importante, se trouvent réunis à Beaucaire; la belle promenade, connue sous le nom de *Pré*, est toujours le lieu où viennent se grouper de préférence ces divers établissemens.

» Un bail à loyer, dont la durée est ordinairement de six années, est proposé périodiquement par le Conseil-municipal de Beancaire aux adjudicataires qui se présentent pour obtenir l'autorisation de construire des baraques ou des échoppes sur la prairie, plus généralement connue, ainsi que je viens de le dire, sous le nom de Pré. Le cahier des charges de ces adjudications s'étend aussi aux autres lieux où les

constructions peuvent être autorisées. Le haut commerce et les industries autres que celles qui portent sur les objets de consommation, la quincaillerie, la parfumerie, s'installent dans l'intérieur de la ville, d'après un plan proposé par l'autorité municipale.

- Depuis un temps immémorial, une décharge est accordée aux fermiers des baraques ou échoppes du champ de foire, pour cause d'inondation extraordinaire du Rhône qui longe cette partie de la prairie.

 La peste, la famine, les troubles politiques, les incendies, et autres accidens imprévus qui peuvent s'opposer à la prise de possession des baraques et à la vente absolue des marchandises, déchargent aussi le fermier du paiement du loyer, et prolongent son bail pour autant d'années que la jouissance en a été interrompue. Ces clauses, qui figurent au cahier des charges chaque fois qu'on renouvelle l'adjudication, sont rarement mises en vigueur.
- » L'histoire ne rapporte qu'un seul fait remarquable au sujet de la suppression entière de cette foire; la date de ce fait remonte à l'année 1720, pendant la dernière invasion de la peste à Marseille.
- » Le mois de juillet fut, de tout temps, l'époque choisie pour le terme de la foire de Beaucaire, dont la durée, avant le 7 janvier 1807, n'était que de trois jours. Depuis lors, elle a été portée à sept jours, et s'ouvre le 22 juillet de chaque année, ce qui lui fait donner le nom de foire de la Magdeleine.
- » Il serait difficile d'établir d'une manière exacte le chiffre des opérations commerciales qui se traitent pendant le cours de la foire de Beaucaire, toutefois

j'ai cru pouvoir résumer pour un article qui occupe nécessairement le premier rang (la vente des tissus pour l'exportation) le résultat des opérations de la foire pendant les années 1841 et 1842.

» En 1841 cette vente des tissus de toute nature faite à l'étranger, a donné un chiffre de 1,215,409 f. 89

» En 1842 les mêmes articles ont produit une somme de 1,441,147 50

- » Ces renseignemens, qui ont été obtenus à l'aide de la connaissance exacte des transcriptions de certificats d'origine, paraissent présenter un caractère d'authenticité qui ne peut être sérieusement contesté. L'appréciation des prix de vente des nombreux objets qui sont apportés dans ce grand marché nécessiterait des développemens dont l'étendue ne pourrait prendre place dans cet aperçu. D'un autre côté, ayant à opérer sur un objet qui n'offre aucune certitude, je craindrais de présenter un travail inexact et incomplet.
- » Je termine, Messieurs, en mettant sous vos yeux un état du mouvement du port de Beaucaire pendant l'année 1842:
- " 52 navires, dont 2 gênois, 5 sardes, 1 espagnol et 1 corse sont venus prendre place dans le port de Beaucaire dans le cours de la foire en 1842. "

M. Liotard lit, au nom de M. d'Hombres-Firmas, quelques observations de physiologie végétale :

- "Dans mon mémoire sur la croissance des arbres (1), dit l'auteur, j'ai constaté qu'elle n'était point régulière et proportionnelle à leur âge, et que dans le même climat, la nature des terrains, l'exposition, la culture, compliquaient les comparaisons que l'on tentait entre les arbres dont on voulait estimer la durée.
- » J'ai continué mes observations sur un sujet aussi intéressant pour les propriétaires de bois et les forestiers, qu'il est curieux pour la physiologie végétale : j'ai pensé devoir les publier, parce qu'elles ont besoin d'être répétées dans d'autres climats et sur d'autres espèces. Elles seront, je l'espère, confirmées par les savans qui se livrent aux mêmes recherches.
- » J'ai reconnu que les arbres jeunes (j'entends ceux qui croissent naturellement dans nos bois et non ceux que nous transplantons), des chênes de vingt à vingt-cinq ans par exemple, poussent et grossissent plus les uns que les autres dans des circonstances qui paraissent les mêmes; parce que, peut être, entre les rochers, la profondeur, la quantité et la qualité de la terre et l'humidité qu'ils rencontrent sont variables.
- » J'ai observé que des arbres, que j'appellerai dans la force de l'âge, ayant plus de racines, plus de tendres rameaux et de feuilles, plus de moyens de nutrition en un mot, paraissent plus vigoureux que ceux qui les avoisinaient plus jeunes ou plus vieux. J'en ai choisi, réservé depuis deux ou trois coupes,

⁽¹⁾ Recueil de Mémoires, tom. III, p. 263.

ayant par conséquent une cinquantaine d'années; j'ai vu les uns s'élancer ou s'étendre, tandis que d'autres bien moins élevés, moins touffus, avaient cependant des troncs plus gros.

» Je répèterai que les dernières couches d'an trèsvieux arbre sont beaucoup p'us minces que celles rapprochees de leur centre, bien que renfermant autant et souvent plus de matière ligneuse; mais on voit des couches étroites et des couches plus larges au milieu des autres, que j'ai attribuées aux années plus ou moins favorables à la végétation des arbres.

» Je répèterai encore, et chacun peut vérifier, que les arbres des promenades publiques, des grands chemins, de nos allées, de nos plantations un peu étendues, tirés des mêmes pépinières, plantés et soi. gnés de la même manière, également exposés à l'air, au soleil, aux pluies, végètent d'abord assez uniformément, mais bientôt présentent des différences essentielles d'accroissement. J'ai cité dans mon premier mémoire les platanes de l'Esplanade devant le temple de St Hippolyte-le-Fort, qui datent d'une vingtaine d'années, et les ormes plantés depuis trente ans sur la chaussée d'Alais. Il y a de ces arbres deux fois et demi et trois fois plus gros que leurs voisins! On conçoit en partie la cause de cette différence, je l'ai expliquée, mais toujours on ne peut pas aussi facilement s'en rendre raison.

» De ces observations et d'un bon nombre d'autres, je conclus que pour juger l'âge d'un arbre en prenant pour type une tranche de bois de la même essence, il faudrait que l'arbre vivant et l'arbre mort. fussent à peu près du même diamètre; c'est-à-dire qu'on ne doit comparer que des troncs à peu près du même âge. S'il y a trop de différence, ou si l'on compare un jeune arbre, dont l'âge est connu, avec un vieux arbre, on doit calculer l'âge de celui-ci, non à tant de millimètres ou de fractions de millimètre par an, mais d'après une progression décroissante qu'il faudra déterminer, pour les principales essences, en mesurant, tous les cinq ans ou tous les dix ans au moins, quelques arbres dont on prendrait ensuite l'accroissement moyen. Une application, où l'exemple suivant rendra cette proposision plus claire:

- pour la fabrique de fourches et d'attelles, dont j'ai parlé, acquièrent en six ans une grosseur de 0,035 à 0,045 mètres. Notez qu'une seule souche en nourrit plusieurs de cet âge et de plus jeunes ; ils croissent par an de 0 m. 00666.
- ans et 0,12 m. de diamètre à un mêtre de la souche rasée en 1823. Ceux que je vendis alors à un boisselier, pour faire de cercles de grandes cuves, avaient acquis 0,1 m. en seize ans; leur croissance moyenne annuelle est donc 0,0062 m.
- » 5° Il y avait un de ces arbres à St-Hippolyte-de-Caton de 0,2 mètres de diamètre, que le propriétaire coupa pour des jougs d'attelage, il m'a dit ainsi que ses voisins, qu'il avait quarante ans; sa croissance moyenne a été par an 0,005 m.
- » 4° Le beau micocoulier du jardin des plantes de Montpellier date de sa création, 1598; son diamètre

est 1,08 m. à 1 mètre du sol; son accroissement annuel scrait par conséquent 0,0044 m.

des Quatre-Dauphins, à Aix, n'a pas grossi d'une manière appréciable depuis assez longtemps, comme je l'ai rapporté; je l'avais mesuré en 1826 et j'ai trouvé la même mesure cette année 5,70 m. Mais il faut le répéter ici, son tronc est cannelé, les rainures peuvent s'être remplies, l'arbre a grossi quoique son diamètre apparent soit le même

les châtaigniers. Nous en avons des taillis dans les Cevennes, exploités somme cerclières (1); on en élève du côté du Vigan qu'on laisse grossir jusqu'à 0,12 et 0,15 mètres pour des montans et barres des magnanières, pour des échelles, pour des bigues d'enrayage et divers autres usages. Nous avons des châtaigniers de toutes les tailles dans nos châtaigneraies; mais les premiers sont sauvageons, parmi les derniers il y en a qui sont des drageons poussés d'une veille souche, d'autres proviennent des pépinières; la plantation, la greffe les retardent; l'élagage, la culture et la position qu'ils occupent rendent les comparaisons plus embarrassantes.

Alais, mai 1843.

⁽¹⁾ Mémoires, tom. 111, p. 81.

17° PROCÈS-VERBAL.

M. Pelet continue la lecture de son Mémoire sur les amphithéâtres en général, et notamment sur les constructions souterraines de celui de Capoue.

Il commence par indiquer les dimensions du monument un peu moins grand que le Colisée:

Le grand diamètre de l'arène est de 76^m, 12.

Le petit diamètre

45 83.

Et sa surface

2740 mèt. car.

On reconnaît les vestiges de portes en fer aux arceaux.

Cet amphithéâtre avait quatre étages de portiques décorés des quatre ordres d'architectures, dont l'ordre étrusque formait la base comme inventé par le peuple dont les Campaniens se disent originaires. Les constructions intérieures étaient en briques et la façade en travertin; les pierres y étaient posées sans ciment; les arceaux, au lieu d'être numérotés comme au Colisée, portaient à leur clé des bustes de divinités; on reconnaît Junon et Diane dans ceux qui existent.

Après ces indications, qui sont le résultat d'un étude approfondie, car à Capoue on ne peut interroger que des ruines, M. Pelet examine quelques parties du monument et d'abord les pièces destinées aux lutteurs disposées d'une manière particulière dans cet édifice; puis les portes par où entraient et sor-

Sana, Vivaria, Porta Libitina). Il traite ensuite et successivement des siéges des empereurs, de leur luxe, des précautions prises pour garantir les spectateurs du podium des atteintes des animaux. Et ici l'Académie entend avec un vif intérêt la description des appareils imaginés à cet effet, consistant en cylindres d'ivoires tournant sur leur axe; il indique la place des colonettes dont parle Vitruve, mal-à-propos accusé d'erreur jusqu'à ce jour sur cette décoration du podium.

L'auteur du mémoire traite enfin de la disposition des 80 arceaux, des précinctions, des vomitoires, des places et de la manière de les assigner à l'aide de la tessère, de la manœuvre du velarium, des tuyaux porteurs des vapeurs odorantes, des charpentes et des divisions des souterrains de l'arène tels que l'exigeait la célébration de ces jeux, de ces représentations scéniques dont les Romains étaient si avides et dont on ne peut découvrir le mécanisme que par l'étude des souterrains de cet amphithéâtre, parce que ce n'est plus que là qu'on retrouve cette portion du monument depuis que les fouilles exécutées par les Français ont été recouvertes au Colisée. On voit par la précision que M. Pelet met à décrire ce vaste labyrinthe qu'il est vraiment maître de son sujet. Mais une visite au cabinet de notre confrère en apprendra plus que les descriptions les plus exactes sur la disposition des 19 galeries, des 44 chambres, 62 trappes dont se composent ces parties souterraines de l'amphithéâtre de Capoue.

La première question qui se présente à l'aspect de cette immense charpente, c'est de savoir quel pouvait être l'objet d'un travail aussi considérable, lorsqu'une surface unie suffit maintenant à tous les jeux que la belle saison ramène annuellement dans nos arènes.

Etayé des anciens auteurs, M. Pelet va nous aider à résoudre ce problème :

« Les exercices du gladiateur, dont nous vous avons entretenus, dit notre confrère, à propos d'un bas-relief de l'amphithéâtre de Nimes, n'étaient point les seuls qui eussent lieu dans ces enceintes; on y voyait des nymphes aux formes gracieuses nager au milieu des eaux, d'adroits jouteurs montrer leur habileté en dirigeant de mille manières leur galère sur les divers canaux, des malheureux, jouant le triste rôle d'Icare, s'élever jusqu'à la tente où l'empereur, sous les traits d'Apollon, détachait leurs ailes pour les prècipiter dans les flots, si le hasard favorisait leur chute, ou dans les griffes de l'ours affamé qui attendait sa victime pour la dévorer si le destin avait résolu sa perte.

» Introduisons dans ces mêmes eaux des hippopotames, des veaux marins, des crocodiles, des phoques, et des combats extraordinaires viendront procurer des sensations nouvelles à une population insatiable de spectacles; que sera-ce lorsqu'au milieu de leur lutte une barque fermée s'ouvrira instanément pour submerger des hommes vivans destinés à servir de proie à ces monstres marins, ou des taureaux avec lesquels va s'engager un de ces combats insolites que Calpurnius appelle amphibies?

» Hier des gladiateurs, des jeux nautiques aujourd'hui; quel sera demain le spectacle nouveau que l'*Editor* réserve à cette foule immense dont il mendie la faveur par ses libéralités?

» L'habile machiniste n'a eu besoin que d'une seule nuit pour transformer l'arène en une épaisse forêt au milieu de laquelle s'élève un mont couvert de tout le luxe de la végétation; des grottes, des cavernes, des précipices ont remplacé les divers canaux où nageaient hier encore des monstres marins envoyés à grands frais par les proconsuls d'Egypte.

» Le troisième jour, au lever de l'aurore, les gradins de l'amphithéâtre sont déjà couverts de spectateurs, car depuis trois jours aussi beaucoup d'entr'eux n'ont pas quitté leurs places dans la crainte de se trouver excuneati. La décoration semble annoncer des exercices scéniques; en effet, un jeune enfant égaré dans la forêt est sur le point d'être dévoré par un ours inopinément sorti d'une caverne, mais un Dieu protège cette innocente créature, et l'enfant s'envole dans les cieux au moment où l'animal s'élance sur lui, ce dieu c'est Hercule; et l'ours est bientôt terrassé. D'autres travaux l'attendent encore : un brigand, qui se faisait appeler le fils de l'Ætna, avait été longtemps la terreur de la Sicile; pris et condamné à être dévoré par les bêtes, c'est aujourd'hui qu'il doit subir sa peine en devenant l'acteur principal du drame qui se déroule ; caché dans un antre de la montagne qui simule l'Ætna, Hercule le cherche, parvient à le découvrir, et, le saisissant d'un bras vigoureux, il le précipite dans une caverne où le peuple a la satisfaction inexprimable de le voir déchirer par des lions et des tigres affamés qui attendent leur proie. Ces travaux accomplis le demi-dieu s'élance sur un taureau qui l'emporte dans les cieux aux applaudissemens de la foule émerveillée.

» Pendant ce temps, des chasseurs ont paru sur la montagne, ils se divisent pour surprendre le daim, le cerf ou l'autruche qu'on voit paraître sur divers points de la forêt, et dont le nombre s'accroît en même temps que celui des chasseurs; le peuple attentif les excite par ses cris, applaudit à leur adresse, rit de leur désappointement, mais un sentiment de terreur remplace bientôt l'expression de la joie, lorsque de ces mêmes grottes d'où viennent de s'échapper tant de timides bêtes fauves on voit sortir des lions, des tigres, des panthères, des léopards et même des éléphans: tour à tour bourreaux et victimes, les chasseurs épouvantés escaladent la montagne, grimpent sur les arbres, poursuivis ou déchirés par les animaux féroces qui se présentent à eux de tous côtés; l'intérêt, l'anxiété, la frayeur sont peints sur tous les visages, et cependant ce ne sont là que des jeux ordinaires, des émotions d'une nouvelle nature attendent encore les assistans; au moment du plus grand désordre, un horrible craquement se fait entendre, la terre tremble, la montagne s'écroule, la forêt disparaît sous les flots qui surgissent de toute part, et les spectateurs immobiles gardent un effrayant silence au milieu des cris et hurlemens des victimes de toute espèce; mais ce silence, fruit d'une émotion vive et inattendue, n'est que le précurseur du triomphe de

l'Editor. Le peuple, satisfait d'un spectacle qui vient de lui représenter un de ces cataclysmes qui engloutirent Herculanum et Pompéi, s'écrie spontanément, sous l'impression de son enthousiasme : O procurator felicitas! et le lendemain le gouvernement d'une province ou les fonctions du premier magistrat de Rome sont la récompense de celui qui n'a peut-être d'autre mérite que de posséder quelques sesterces de plus que ses concitoyens.

» Doit-on s'étonner maintenant que des spectacles si variés, si merveilleux, si féconds en sensations différentes, eussent tant de charmes pour les peuples de l'antiquité, et saint Augustin n'a-t-il pas raison de dire que si de pareils jeux excitaient l'admiration de ceux qui y assistaient, ils seraient considérés comme fabuleux par les peuples à venir?»

M. Pelet termine son Mémoire par des recherches sur l'âge de tous les amphithéâtres connus. Il fait remonter à l'époque de la deuxième guerre punique l'idée et la première exécution de ces monumens; il fixe à peu près : 1º A l'an 119 la date de la restauration de celui de Capoue, sous le règne d'Adrien, de même que la construction des Arènes de Nimes terminées par son successeur Antonin;

2º Au temps qui s'est écoulé entre Dioclétien et Constantin l'érection de l'amphithéâtre d'Arles, évidemment postérieur et portant les traces d'un goût un peu en décadence;

5° Sous Dioclétien l'Amphithéâtre de Pola en Istrie;

4° Au règne de Galien l'Arène de Vérone ;

5º Au règne de Gordien la construction des Arènes dont on trouve les restes en Afrique à El-Jemm, près de Tunis, l'ancienne Thisâius.

Ce Mémoire, qui offre une sorte de traité ex-professo sur tous les amphithéâtres, est entendu avec un vif intérêt, et l'Académie remercie l'auteur de cette nouvelle et importante communication.

M. Castel offre, par l'entremise de M. d'Hombres-Firmas, trois ouvrages de botanique, sur lesquels il sera fait prochainement un rapport.

M. le Président Martin dépose :

1º Un recueil de l'Académie de Nancy;

2º Une comédie historique de M. de Ladoucette;

3° Un bulletin de la Société centrale d'Agriculture de Paris;

4° Des opuscules de M. Herparn relatifs à une langue nouvelle ;

5° Le 2e volume que M. Rivoire a bien voulu offrir à l'Académie. Elle accepte avec gratitude l'hommage de ce dernier tome, recommandable comme le 1er à tant de titres, et de plus enrichi d'une belle carte du département due aux soins habiles de M. Ernest Liotard, agent-voyer en chef.

M. Liotard présente, au nom de M. Guenot, propriétaire et négociant mexicain, un cocon fait en forme de poche, qui est le produit d'une chenille du Mexique, laquelle vit en famille sur le chêne et le goyavier. A ce sujet la discussion s'engage sur l'utilité à retirer de ce tissu, dont M. Guenot pourrait disposer en quantité considérable. Des expériences devant être faites, MM. Liotard et d'Hombres-Firmas veulent bien se charger d'en communiquer le résultat.

M. Martin fait sur un voyage de M. Biasoletto le rapport suivant.

« Messieurs,

» L'ouvrage de M. le docteur Biasoletto, de Trieste, sur lequel je suis chargé de faire un rapport à l'Académie, est la relation du voyage que le roi de Saxe, Frédéric-Auguste, fit au printemps de l'année 1838, dans l'Istrie, la Dalmatie et au pays des Monténegrins. Ce prince, qui protége et cultive lui-même avec succès les sciences naturelles, entreprit ce voyage dans l'intention de connaître les plantes de ces contrées. L'auteur fut invité à en faire partie et il accepta l'invitation avec d'autant plus de plaisir et de reconnaissance qu'elle lui fournissait l'occasion de revoir des lieux qu'il avait déjà parcourus. Embarqué à Trieste sur un bateau à vapeur, le roi de Saxe suivit les côtes de l'Istrie, de la Croatie et de la Dalmatie jusqu'à Cattaro, visitant tous les lieux remarquables, même les plus petites îles, et faisant tous les jours des excursions botaniques, soit dans les plaines, soit sur les montagnes les plus escarpées. Le nombre de plantes mentionnées par le docteur Biasoletto et qui pour la plupart étaient nouvelles ou du moins peu connues de l'illustre voyageur, excitaient vivement sa curiosité par leur développement, qui est considérable : une grande partie fut soigneusement recueillie, souvent par le roi lui-même, pour être conservée.

» Cette relation est un journal de voyage dans lequel est rapporté jour par jour ce qui a été observé d'intéressant, plantes, monumens, antiquités, points de vue presque toujours admirables; ce qui concerne l'agriculture, l'industrie et le commerce des lieux visités est rarement passé sous silence, bien que d'une manière rapide. L'auteur n'oublie pas non plus de rappeler les fêtes données en l'honneur du roi de Saxe, et il profite avec bonheur de ces occasions assez fréquentes pour décrire les mœurs, les habitudes, les caractères des populations et les costumes nationaux, pour la plupart élégans et gracieux. La nature de l'ouvrage le rend peu susceptible d'analyse : aussi me bornerai-je à extraire des nombreux détails qu'il renferme, les faits qui m'ont paru mériter le plus d'attention.

a Dans l'île de Lesina, à quelques lieues de Spalato, l'agave americana croît en abondance. Plusieurs des habitans en entourent leurs champs, et cette plante, d'un aspect merveilleux et d'une hauteur d'environ 12 pieds, forme en même temps des haies sûres et excellentes, même contre les animaux, graces aux épines longues et aiguës dont les feuilles sont fournies à leur extrêmité et aux crochets dont leurs bords sont armés. L'économie domestique et les arts pourraient retirer de nombreux avantages de cette plante; car, outre l'usage dont nous avons parlé, de servir de clôture aux jardins et aux champs,

comme le font les sauvages d'Amérique et comme on le fait aussi de nos jours en Espagne et en Italie, les sauvages préparent avec son suc une boisson spiritueuse, du vinaigre, du miel et du sucre. Le tronc leur sert de poutres, de poutrelles dans la construction de leurs cabanes qu'ils recouvrent avec les feuilles offrant la forme de nos tuiles. Les fibres des feuilles leur fournisent du fil à coudre, et l'épine terminale leur tient lieu d'aiguille et d'alène, comme aussi de clous et de flèches. Avec les mêmes fibres ils font des cordes, des ceintures et autres liens. La partie charnue des feuilles fraîches étant cuite, leur fournit un aliment qu'on dit délicat et qui devient exquis, si on les a tenues quelque temps sous terre.

» En Sicile on fait macérer les feuilles de l'agave comme le lin et le chamvre, et on les emploie aux mêmes usages. Les tissus qu'on en fabrique sont plus forts que ceux de soie et ont plus d'éclat; mais ils sont moins souples, quoique l'on croie avoir trouvé le moyen de remédier à cet inconvénient.

» Tant de services rendus par l'agave americana ne peuvent qu'en conseiller la culture partout où le climat et le sol favoriseront sa propagation. Celle-ci a lieu au moyen des jets qui sortent en abondance de ses racines; les semences, arrivées à leur maturité, pourraient aussi y servir; et comme elle puise par les feuilles une grande partie de ses principes nutritifs, elle vit assez bien dans un terrain maigre, au milieu des rochers et des pierres; par là, elle est propre à rendre agréables et riants les lieux les plus stériles.

» Dans cette même île de Lesina le palmier croît

vigoureusement en pleine terre et porte des fruits : on retire du romarin, qui vient en abondance, une grande quantité d'eau de la reine de Hongrie et d'huile éthérée.

- » Dans l'île de Curzola se trouve le chacal (canis aureus Linnei), animal que les anciens Egyptiens avaient coutume d'embaumer et de placer comme un génie tutélaire auprès de leurs momies. Le chacal, que l'on rencontre aussi sur l'île de Meloda en même temps que le palmier qui y pousse en plein champ, rappelle à l'esprit quelque chose de l'Egypte, et démontre la douceur et l'uniformité du climat.
- » A Canosa, près de Raguse, la végétation est si vigoureuse que les plantes y atteignent une hauteur inconnue ailleurs. Ainsi l'euphorbia dendroïdes s'élève jusqu'à six et neuf pieds, avec un tronc ligneux et des branches correspondantes; le laurier y acquiert aussi une très-grande taille, et on y voit des chênes gigantesques. L'ophris estrifera, qui a ordinairement un pied de hauteur, en avait en ces lieux plus de deux. Mais ce qui l'emporte de beaucoup dans ce sol fertile sur tous les autres végétaux, ce sont deux platanes de taille colossale, dont le tronc, près la base, a, dans l'un, 24 pieds de circonférence et l'autre 36. Leurs racines, d'une grosseur démesurée, sortent de terre, tordues, noueuses, et s'élèvent à 4 et 6 pieds au-dessus du sol, formant de petits monticules autour de la base. Les branches, d'une grosseur correspondante au tronc, s'étendent horizontalement et couvrent de leur ombre un grand espace de terrain où l'on jouissait alors (en juin) d'une fraîcheur delicieuse. Une

végétation aussi étonnante paraît dériver d'un courant d'eau continuel qui, descendant des hauteurs voisines, passe au pied de ces deux grands arbres. — Cette espèce de platane est originaire du Levant.

» L'excursion au pays des Monténegrins est peutêtre le morceau le plus curieux de l'ouvrage, nonseulement pour la généralité des lecteurs, mais aussi pour les botanistes. Le roi de Saxe, invité par le prince-évêque de cette peuplade à visiter sa capitale, saisit avec empressement cette occasion agréable et sûre de connaître un peuple chez lequel on pénètre difficilement et sur le compte duquel on a fait des récits si divers. Il se présentait aussi une abondante récolte de plantes nouvelles pour lui ou peu connues, et sous ce rapport ses esperances ne furent pas trompées. Dans le nombre, je ferai seulement mention de l'arum orientale qui croît abondamment sur la montagne, et dont les Monténegrins mangent les racines tuberculeuses cuites à l'eau en guise de pommes de terre. Après 12 heures d'un voyage extrêmement pénible (on était parti de Cattaro) par des chemins rudes et escarpés et à travers des précipices, Frédéric-Auguste et sa suite arrivèrent dans la vallée au milieu de laquelle se trouve la résidence du prince-évêque et la capitale de ses états (1). C'est tout simplement un couvent renfermant, outre le logement des habitans peu nombreux, une bibliothèque bien fournie de livres dans toutes les langues, une imprimerie et une école pour les enfans; autour sont quelques maisonnettes isolées

⁽¹⁾ Cettègne est le nom de cette résidence.

et le palais du sénat qui n'est qu'une pauvre cabane divisée en plusieurs compartimens, servant de lieu d'assemblée et de logement pour ceux des sénateurs qui ne pourraient chaque jour retourner dans leurs communes. - Cette vallée, parfaitement symétrique, est entourée de toutes parts de rochers extrêmement éleves qui lui servent de remparts et la rendent presque inaccessible. La population des Monténegrins se compose d'un peu plus de 100,000 âmes; le pays est divisé en huit districts contenant 39 communes et àpeu-près 12,000 familles : ils sont presque tous pasteurs et chasseurs, s'adonnant très-peu à l'agriculture : aussi leur civilisation est-elle peu avancée. Tous ceux qui sont propres à porter les armes sont soldats en temps de guerre. - Le prince-évêque est seul chargé du gouvernement ; les affaires nationales sont traitées et discutées dans le sénat composé de douze membres et que le prince préside. L'évêque actuel (1838), Pietro Pietrovich, est un beau jeune homme d'environ 28 ans, d'un aspect majestueux, poli, savant, parlant bien le français. Il a publié un livre de poésie intitulé : La Solitude de Montenegro, et imprimé à l'imprimerie du couvent.

» Je ne veux pas terminer sans rappeler ce que bien de personnes ignorent, que la colonne érigée dans la plaine de Marengo, en l'honneur de la bataille de ce nom et que le même peuple qui l'avait élevée renversa plus tard, se voit dans le château de Fersato, près de Fiume, appartenant au lieutenant-maréchal comte Laval de Nugent. Ce seigneur, se trouvant à Marengo pendant qu'on détruisait ce monument, et voulant le sauver, le fit enlever et conduire à l'arsenal de Venise. Quelques années après les souverains réunis au congrès de Vérone lui accordèrent d'en disposer selon son bon plaisir et il l'a fait ériger dans son château, au milieu d'autres monumens, avec la même inscription qui avait été brisée.

» Le livre du docteur Biasoletto écrit avec une élégante simplicité et, rempli de détails intéressans, offre tout à la fois une lecture agréable et instructive. »



18° PROCÈS-VERBAL.

alebia tviz oh ehnemal entl aldele

Le Secrétaire lit au nom de M. Roux-Ferrand quelques réflexions sur la théorie des sentimens moraux, considérés au point de vue chrétien. L'Académie remercie l'auteur de cette intéressante communication.

M. Rivoire fait le rapport suivant :

a Messieurs,

» La Société Royale des Sciences, Lettres et Arts de Nancy, vous a adressé le compte-rendu des travaux pendant l'année 1841. Parmi les divers mémoires qui ont été publiés dans ce recueil, il en est qui nous ont offert un caractère d'utilité ou d'intérêt bien marqué. Entre autres, des recherches expérimentales sur le mécanisme de la vision; une analyse comparative de l'eau des quatre principales sources qui alimentent les fontaines de la ville de Nancy, par M. Braconnot. Quelques considérations sur le nectar des fleurs, au sujet d'une note dont il est fait mention dans les Annales de Chimie, qui annonce que Fourcroy, Vauquelin et Bosc ont observé sur le réceptacle des fleurs du Rhododendron ponticum, des grains de manne ou de sucre concret. Des études sérieuses et suivies sur

la méningite cérébro-rachidienne et de l'encéphaloméningite épidémique, par M. Rollet, médecin en chef de l'hòpital militaire de Nancy.

- » Une légende du xive siècle, intitulée la Fée d'Argouges, par M. Castel, membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Bayeux, nous a permis de juger de la facilité et de l'élégance de style qui distingue le secrétaire-général de cette société. M. Castel a su répandre sur un sujet de peu d'importance toute la grace d'une imagination jeune et colorée.
- » Un bulletin trimestriel de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du département du Var, à Toulon, renferme quelques mémoires dignes d'une attention sérieuse. Un rapport sur l'agriculture pour ce qui conserne l'irrigation; un appendice au catalogue des plantes phanérogrames qui croissent aux environs de Toulon ; un rapport sur le traité pratique des moyens de sauvetage; une exposition du nouveau système de roue à aubes pour les bâtimens à vapeur, etc., etc., composent l'ensemble de ce recueil. Enfin, deux pièces de vers cachées timidement à la fin du volume font connaître le nom populaire de Charles Poncy, ouvrier maçon. Le titre modeste de l'auteur vous disposera naturellement à l'indulgence, vous ne serez pas plus sévères pour l'humble poète que ne l'a été la Société des Sciences de Toujon, etc., etc. »

M. Deloche lit un rapport sur un mémoire présenté à l'Académie par M. Thomas de Saint-Laurent, capitaine au corps royal d'état-major. Lorsque M. Pelet exécuta, dit le rapporteur, le plan en relief de l'amphithéâtre de Nimes, il obtint graphiquement la courbe extérieure au contour elliptique de l'arène en faisant rouler extérieurement sur ce contour un cercle d'un diamètre égal à l'épaisseur des constructions et traçant l'enveloppe de l'espace ainsi parcouru.

a M. de Saint-Laurent s'est proposé de résoudre la même question par le calcul, en lui donnant, toutefois, toute la généralité dont elle est susceptible, c'est-à-dire qu'il a cherché les deux courbes que l'on obtiendrait en faisant rouler, soit extérieurement, soit intérieurement, un cercle d'un diamètre donné sur une courbe quelconque qu'il nomme directrice, à cause du rôle qu'elle joue dans la génération de la courbe cherchée. Ce problème est résolu dans le Mémoire avec la plus grande simplicité, à l'aide d'une propriété remarquable dont jouissent deux courbes, dont l'une sert de directrice à l'antre. Cette propriété, facile à prévoir et à démontrer, consiste en ce que les deux courbes ont alors leurs perpendiculaires communes, comme cela a lieu pour deux droites parallèles. Il en résulte immédiatement que les rayons de courbure, aux points situés sur la même perpendiculaire, ont pour différence la distance des deux courbes. Telle est la relation très-simple qui permet de tracer théoriquement les deux courbes parallèles à la directrice, de discuter leur cours et d'obtenir leur équation au moyen de coordonnées de même nature que celles qui expriment la directrice. Après avoir expliqué cette méthode générale en prenant pour directrice quelques courbes transcendantes, telles que la cycloïde, la spirale logarithmique, la spirale développante du cercle et la chaînette, l'auteur s'occupe plus spécialement de l'ellipse et de la parabole; il trouve, en coordonées rectangulaires, l'équation qui exprime les deux parallèles à la directrice, équation qui est du 6° degré pour la parabole, et du 8° pour l'ellipse, et après avoir vérifié ce résultat en appliquant aux données les règles ordinaires de l'algèbre, il discute soigneusement le cours de chaque parallèle, et arrive ainsi à des résultats remarquables.

- » La parallèle extérieure à la parabole ou à l'ellipse est toujours une courbe de même forme que la directrice.
- » Il n'en est pas de même de la parallèle intérieure dont la forme varie avec l'état de grandeur de la distance des deux courbes comparativement aux dimensions de la directrice.
- » Relativement à la parabole, la parallèle intérieure est susceptible de trois formes différentes, suivant la grandeur de la distance des deux courbes relativement au plus petit rayon de courbure de la parabole.
- » On peut appliquer ces résultats aux amphithéâtres romains, en prenant leurs dimensions dans un tableau communiqué par M. Pelet.
- » On trouve ainsi que l'amphithéâtre de Nimes serait une espèce de quadrilatère curviligne.
- » Les amphithéâtres d'Arles, de Pouzzols et de Pola sont dans le même cas.

» Pour le Colysée et les amphithéatres de Capoue, de Vérone et de Pompéi, les courbes intérieures auraient deux points multiples et quatre points de rebroussement sur le petit axe du contour elliptique. »

L'Académie, après avoir entendu le rapport qui vient d'être brièvement analysé, en adopte les conclusions et accorde à M. de Saint-Laurent le titre d'associé correspondant.

L'Académie nomme la commission qui sera chargêe de l'examen des mémoires envoyés au concours.



19e PROCÈS-VERBAL.

M. le président donne lecture de la correspondance et dépose divers écrits de M. Deladoucette et les recueils académiques de l'Aube, de la Loire Inférieure et de Mende.

M. Privat donne lecture du rapport suivant :

- « M. l'abbé Raymond a fait hommage à l'Académie d'un ouvrage qu'il vient de publier sous ce titre : Du Catholicisme dans les Sociétés Modernes, considéré dans ses rapports avec les besoins du XIXe siècle.
- » Selon les usages de votre société, tout ouvrage offert devient l'objet d'un examen et d'un compterendu. Vous m'avez chargé de ce soin, Messieurs;
 je dois vous soumettre le jugement que j'en ai porté,
 en le livrant, toutefois, à votre appréciation et à
 votre contrôle toujours éclairé.
- » La thèse que s'est proposé d'établir M. l'abbé Raymond est grande, belle et vaste. Trois mots le résument: Foi, progrès, union. Ces trois mots sont d'une fécondité étonnante. Les divers systèmes philosophiques, en dehors de la pensée chrétienne, ont laissé dans les sociétés modernes un vide immense en fait de croyance. Ils nous font regret-

ter l'absence de notions exactes et approfondies sur ce qu'il nous importe le plus de connaître : c'està-dire sur les vrais rapports de l'homme avec Dieu ou la religion.

- » Les tendances de notre époque sont évidemment au progrès; et parce que tout a pris un essor envahissant vers des améliorations dans le domaine de la science et de l'industrie, on s'est imaginé que le christianisme n'était plus propre et qu'il était même impuissant aujourd'hui, vu l'état de nos connaissances élevées, à seconder le développement de l'intelligence et à porter à leur plus grande manifestation les sentimens du cœur, comme si une vérité éternelle et révélée pouvait être susceptible de modifications, et si l'œuvre de Dieu pouvait être soumise aux fluctuations des systèmes et des utopies.
- Enfin, tous les vœux appellent l'union et la paix, comme le couronnement du grand édifice de la civilisation perfectionnée où doivent s'abriter désormais, ou plutôt s'unir dans une mutuelle affection toutes les sociétés qui tendent au repos et au bonheur. Voilà l'état du XIXe siècle dans ses désirs et dans ses besoins. M. l'abbé Raymond l'a exposé avec précision et assez complètement.
- » Ces désirs et ces besoins sont, en effet, immenses. Ils embrassent tout. Il s'agit donc de chercher ce qui peut les satisfaire. Or, le catholicisme seul peut atteindre ce but :
- » 1° En mettant un terme aux incertitudes et aux doutes par l'invariabilité de sa foi;

- no 2º En favorisant le développement de l'espèce humaine vers la véritable civilisation par ses divines inspirations; 3º enfin, en faisant goûter les charmes et les douceurs de la paix et de l'union aux hommes qui font de la vérité et de la vertu l'objet de leurs études et de leurs occupations, par l'action de son admirable charité.
- » Telle est la tâche que M. l'abbé Raymond a tenté de remplir; et il l'a fait avec des efforts dignes d'éloges. Nous voudrions dire aussi que le succès a répondu à sa louable intention; mais ce que peuvent seulement des esprits spéciaux dans des genres différens et souvent opposés, il est presque impossible qu'un seul puisse heureusement y suffire. Or, dans cette immense question tout s'y rattache: théologie, philosophie, histoire, sciences, économie sociale; et à leur égard les connaissances les plus précises et les plus étendues.
- l'ordre et l'enchaînement des matières, le choix des moyens et des preuves laissent peu à désirer : c'est un plan admirablement conçu, et ce ne serait pas trop, je crois, d'une réunion d'intelligences d'élite pour l'exécuter, en donnant aux sujets qui s'y rapportent toute l'étendue et la profondeur dont ils sont susceptibles. Ce serait un monument, en faveur du christianisme, dont notre littérature s'enrichirait; et la plus grande part de gloire en reviendrait à M. l'abbé Raymond.
- » Quant à l'exécution, nous devons le dire, cet ouvrage laisse quelque chose à désirer. Il n'y a pas

toujours cette méthode, cette lucidité, cette profondeur et cet enchaînement des idées qui aident si puissamment l'esprit dans la recherche de la vérité et qui font naître la conviction. — Le style en général en est facile et parfois élégant. Il y a de trèsbelles pages, et quelques sujets y sont traités avec bonheur. On pourrait regretter toutefois, l'absence d'une prudente modération dans les éloges que l'auteur se plaît à donner, sans qu'on en voie le motifo à des hommes de notre époque, éminens sans doute par leur génie et leurs talens, mais dont les doctrines ne sont rien moins que favorables à la vérité religieuse.

» En somme c'est un bon livre de plus, en faveur du catholicisme, que nous a donné M. l'abbé Raymond. Nous faisons des vœux pour que ce ne soit pas le dernier sorti de sa plume. Un pareil début dans la carrière est un heureux présage de succès pour d'autres travaux littéraires. »

Le secrétaire communique un essai de traduction d'une satyre de Juvénal. Voici quelques vers de la fin :

Vejenton à son tour, et d'un ton d'inspiré,
Des vapeurs du trépied encor tout enivré:
Domitien, dit-il, bénissez ce présage;
D'un triomphe éclatant il est pour vous le gage;
Quelque grand potentat va tomber sous vos lois,
Ou la Bretagne touche au dernier de ses rois.
Le monstre est étranger. Voyez-vous sur sa tête
Se dresser les longs dards d'une tranchante arête?

Il manquait seulement à la description De dire le pays et l'âge du poisson. Quel est donc votre avis, dit César plein de joie, Faut-il le dépécer ? A cette belle proie Gardons-nous bien de faire un affront si sanglant, Répondit Montanus; mais plutôt qu'à l'instant On construise un bassin qui dans son ventre énorme Embrasse du turbot la gigantesque forme. Ce grand œuvre demande un maître sans pareil, Un nouveau Prométhée ; il faut que le conseil Ordonne d'apprêter et la roue et l'argile; Qu'à dater de ce jour les potiers de la ville Soient appelés, César, à suivre votre camp. Il dit et cet avis est admis sur-le-champ. Montanus connaissait la cour et ses folies, Ces soupers d'empereurs, détestables orgies Où Néron trop chargé par les mets et le vin Savait à force d'art renouveler sa faim. Cet habile gourmet pouvait, sur une table, Distinguer d'un coup-d'œil par un tact admirable La patrie et le goût d'un hérisson de mer, L'huître qui récelait une plus tendre chair; Et toujours secondé par son heureux génie, Nommer celle du Tibre ou de la Campanie. Chacun se lève enfin. Le maître a prononcé. Il fait sortir ces grands qui d'un pas empressé Jusqu'en sa maison d'Albe, en leur effroi servile, Accoururent tremblans pour un objet futile, Comme s'il eût fallu s'occuper des Germains Ou d'un avis venu de quelques bords lointains Qui d'un danger pressant eût menacé l'empire. Et plût aux Dieux encor que le même délire, Que le même besoin de ces frivoles jeux Eût rempli tous les jours de son règne odieux!

Jours de crime où l'honneur, la gloire, la naissance Tombaient aux pieds du prince et tombaient sans vengeance; Mais quand le meurtrier des plus grands citoyens Eut voulu s'abreuver du sang des Plébéïens Il périt : Lamia, l'assassin de ta race, Ne put faire longtemps trembler la populace.



a things are many and fitting to be and the

RAPPORT sur le concours de 1843, ouvert par l'Académie Royale du Gard, touchant la question de l'Influence du Christianisme sur l'esprit de famille. — Commission d'examen: MM. Martin, Président, Nicot, l'abbé Privat, Frossard, pasteur, Eyssette, Canonge, Léonce Maurin, Rapporteur.

MESSIEURS,

Il y a près d'un siècle qu'au sein d'une société déjà ébranlée dans ses croyances, il parut un livre où se rencontrèrent ces remarquables paroles:

« C'est une chose étonnante que la religion chrétienne, qui semble n'avoir en vue que notre bonheur dans l'autre monde, le fasse encore dans celui-ci. »

Admirable langage, courageux presque, si, se reportant en arrière, on songe quel était alors l'état des esprits, si l'on veut bien se souvenir d'ailleurs que de la part d'un illustre écrivain, c'était le noble désaveu d'une erreur passée!

Avons-nous besoin d'ajouter que l'exemple d'un retour amené par la maturité de l'âge et de la réflexion demeura sans influence sur les contemporains de Montesquieu, et qu'ils gardèrent bien plus la mémoire de la satire des Lettres Persanes, que de l'apologie de l'Esprit des Lois?

C'est qu'il faut bien le dire, au risque de tomber

dans des redites dont la forme même serait difficile à varier, la pensée eut au dix-huitième siècle de coupables illusions; elle crut que la mission d'émanciper l'esprit humain qu'elle s'était donnée devait aller jusqu'à l'affranchir des plus légitimes entraves, et elle n'imagina pas qu'il était un ordre de choses au-dessus d'elle et dont l'essence supérieure devait protéger l'inviolabilité.

Mais pourquoi insisterions-nous sur un fait qui a eu ses enseignemens pour tout le monde? Pratiquons l'indulgence pour nos devanciers, si nous voulons que nos successeurs ne soient pas trop sévères à notre égard. C'est l'Evangile qui nous donne cette leçon de tolérance si souvent méconnue dans le cours des âges : Vous serez jugés comme vous aurez jugé les autres. Le présent n'a-t-il pas d'ailleurs à nous offrir des horizons plus purs, des perspectives plus consolantes que le passé?

Certes, nous ne serons pas désavoués quand nons dirons qu'il n'est plus de bon ton aujourd'hui de s'inscrire au rang des détracteurs du Christianisme. Si quelques hommes, héritiers d'une impiété surannée, ne craignent pas de s'enrôler encore sous cette bannière, ils n'ont plus, Dieu merci, les faveurs de l'opinion publique. Le progrès (pour nous servir de l'expression tant à la mode de notre temps) n'est plus là; et si à toutes les époques il a été une œuvre de mauvais cœur d'attaquer les croyances, c'est de plus dans la nôtre une œuvre de mauvais goût.

Cette réaction, qui est le caractère distinctif du mouvement intellectuel du dix-neuvième siècle, date sans doute de cette publication célèbre où le plus grand écrivain de notre temps a refait l'Apologétique de Tertullien, toutefois dans des proportions autrement vastes; c'est lui qui a porté les coups les plus rudes à ces idoles de la pensée humaine dont l'audace sacrilége avait envahi le temple du vrai Dieu.

Mais certainement de telles révolutions morales n'arrivent pas seulement par les miracles de la parole du génie, pour si grands qu'ils soient. L'Homme s'agite, Dieu le mène (1). Il n'eut pas suffi pour reconquérir le terrain perdu par les croyances que tous les prestiges d'un style merveilleux de couleur et de mouvement eussent été déroulés avec une splendeur éblouissante, si une main invisible n'eût dirigé le retour des esprits vers la divinité, à l'insu même de ceux qui concouraient à ses desseins.

Et néanmoins, en contemplant avec l'histoire les marbres brisés dont les philosophes ont jonché le sol, doit-on jeter l'anathème à la philosophie elle-même, doit-on retrancher cette branche de l'arbre de la science humaine? Il nous semble que ce serait là une conduite injuste et irréfléchie; ce serait interdire à l'intelligence l'usage de la pensée, parce que l'intelligence a abusé de la pensée.

Si nous avions à constater l'action de la philosophie à travers l'évolution des temps, nous verrions qu'elle n'a pas toujours été une œuvre de critique destructive, nous verrions qu'elle a eu sa mission organique, et qu'elle a su la remplir.

⁽¹⁾ Bossuet.

Lorqu'elle s'est alliée à la doctrine savante des Pères de l'Église, elle a montré entre les mains des Justin, des Grégoire de Nanzianze et des Augustin, qu'elle n'était pas le feu qui volatilise les croyances, mais la lumière qui les éclaire.

Et, sans remonter aussi haut, nous pourrions citer une époque où la tradition et la philosophie marchaient appuyées l'une sur l'autre. C'est la grande époque littéraire de la France, c'est le dix-septième siècle. Mallebranche, Bossuet, Fénélon ont appartenu à cette illustre école du Cartésianisme, qui n'est pas morte dans les embrassemens du hollandais Spinosa, quelques efforts qu'il ait faits pour l'étouffer sous le poids des fausses conséquences qu'il en a déduites. Non, elle n'est pas morte, car son enseignement revit dans nos colléges; et sans doute un nom tel que Bossuet est une garantie pour la pureté d'une doctrine!

Que quelques écrivains décorant leur scepticisme d'un vain appareil de formules philosophiques, à l'imitation d'Hegel et de son plus fameux disciple, Strauss, traitent de mythe le Christianisme, et de négation en négation arrivent au panthéisme et même à la métempsycose, comme M. Leroux, ils ne compromettent qu'eux-mêmes; ils ne sauraient compromettre à leur suite la science dont ils fout un aussi détestable emploi.

Penseurs superbes, qui ne craignez pas de tout ébranler par vos attaques téméraires, quittez vos livres et vos systèmes, allez au milieu des œuvres de la nature, contemplez ces montagnes dont la cime se perd dans les hauteurs de l'espace, ces neiges éternelles qui les couronnent, ces fleuves qui bondissent avec fracas le long de leurs pentes abruptes, ces immenses rochers soulevés du fond des abimes et qui touchent aux nues! Vous nous direz ensuite si loin de vos livres et de vos systèmes vous serez tentés de nier la main de Dieu, en voyant ses ouvrages si grands à côté des vôtres.

Mais ne nous laissons pas abuser par des déclamations plus bruyantes que fondées sur la portée du mal que nous déplorons. Les égaremens philosophiques que nous venons de rappeler sont plus rares qu'on ne le croit et surtout qu'on ne le dit. Si dans le temps quelques paroles suspectes ont été prononcées par des écrivains qui, du reste, n'ont jamais fermé les yeux aux bienfaits du Christianisme, mais n'y ont vu qu'un progrès de l'humanité, ces paroles sont désavouées, rétractées même sous la forme de commentaires. Acceptons les rétractations qui sont faites de bonne foi, ne condamnons pas les gens à rester dans l'erreur malgré eux-mêmes ; et pratiquons un peu dans la sphère des idées, cette charité qui est si admirablement pratiquée dans le domaine des œuvres.

Convenons de ce fait éclatant pour qui veut bien le voir, que la philosophie cherche aujourd'hui à renouer la chaîne des idées avec les traditions à l'exemple du grand siècle.

Et comment aujourd'hui que tant d'abns qui obscurcissaient la vue de la vérité ont disparu, aujourd'hui que tant d'évènemens accomplis en si peu de temps ont mûri notre pensée, ne serions-nous pas frappés des admirables résultats de cette idée chrétienne qui a refondu l'humanité comme elle a racheté l'homme!

La supériorité de notre civilisation moderne sur la civilisation antique, la supériorité actuelle de l'Occident sur l'Orient, n'est-ce pas là un double fait éminent et incontestable?

Or, l'histoire ne nous apprend-elle pas que toujours l'élément religieux a été l'axe autour duquel s'est accompli tout mouvement de civilisation?

C'est donc le Christianisme qui a amélioré si profondément le cœur, l'esprit, la société, cette triple face par où se développe la personnalité humaine.

De là, nous lui devons notre littérature, nos arts, nos sciences; de là nous lui devons nos institutions sociales.

Et qu'on compare maintenant la splendeur brillante de la civilisation chrétienne aux pâles lueurs de ces civilisations, nées des religions de Confucius, de Boudha, de Brahma et de Mahomet?

Quelle différence dans les progrès qu'elles ont accomplis, et aussi quelle différence dans leur élément de vitalité! Arrêtées dans leur course, toutes se meurent de langueur; il n'y a que la civilisation sur les étendards de laquelle brille la devise sacrée du labarum qui soit florissante et en pleine vigueur de sève.

Nous devons au Christianisme nos institutions sociales, avons-nous dit. C'est lui, en effet, qui a émancipé la société, c'est lui qui a émancipé la famille, cette première molécule de la société. La famille lui doit ses mœurs plus douces, son bonheur intime, ses joies pures et sans mélange.

La famille antique avait son point d'appui sur la force brutale; l'autorité du père, de l'époux, du maître reposait sur le glaive de la puissance matérielle. C'est le spectacle offert encore par celle que l'arbro évangélique ne protége pas de son ombre.

Tout autre est la famille que la parole du Christ nous a faite. Elle a pour base les sentimens les plus purs et les plus énergiques du cœur humain.

L'affection respectueuse est le principe de l'obéissance des enfans et des serviteurs; le père, le maître exercent le pouvoir domestique pour le bien et l'intérêt de ceux qui les entourent. Le devoir a si bien revêtu la forme du sentiment que, là où la conscience commande, on ne voit que le cœur qui recherche une délicieuse jouissance.

La dépendance de l'épouse demandée avec un doux empire, suivant la gracieuse expression de Milton, cette dépendance qui, dans le mariage chrétien, est au prix du dévoûment et de la fidélité de l'époux, n'a rien de commun avec les chaînes de l'union antique, si légères pour l'homme, si pesantes pour la femme!....

Et la mère chrétienne, que pourrions-nous dire de sa tendresse de tous les instans, de sa vie d'abnégation, de sacrifice, de sollicitude constante, qui commence au berceau de l'enfant, qui finit quelquefois à son lit de mort; que pourrions-nous en dire qui ne soit présent à l'esprit de tous, car qui de nous ne l'a retrouvée dans sa propre mère? Noble existence, hélas! souvent mélée de douleurs bien amères, mais toujours aussi de résignation sublime!

L'esclavage, dans la société domestique de l'antiquité, était partout au sommet comme à la base de la pyramide. Aussi bien l'accomplissement des vertus de famille était chose plus que rare, et l'histoire n'a pas à nous citer beaucoup de mères comme Cornélie, d'épouses comme Eponine.

Au contraire, l'histoire de nos temps modernes abonde en dévoûmens admirables, inspirés par les sentimens de la famille; et combien encore de ces dévoûmens qui, sans atteindre aux proportions historiques, s'accomplissent tous les jours à côté de nous, loin de nous, dans l'humble demeure du pauvre, comme dans la résidence somptueuse du riche, et qui passent sans prétention, obscurs et inconnus!

Les anciens ont fait cependant des livres magnifiques sur les devoirs, mais l'Evangile seul a appris à les pratiquer. Tout était pour eux question d'esthétique. Ils ne visaient point, en écrivant, à inspirer le goût des vertus pratiques; et quand on avait dit de leurs ouvrages qu'ils étaient admirablement composés, leur tâche était remplie. Platon et Cicéron faisaient de la morale comme Praxitèle et Phidias faisaient de la statuaire : c'était un œuvre d'art, aussi bien pour le poinçon de l'écrivain philosophe que pour le ciseau du sculpteur.

Le Christianisme a fait de la société domestique une école de morale pratique. Aussi bien ceux qui, il y a quelques années, ont prétendu que l'heure de ses funérailles avait sonné, et se sont chargés de la modeste mission de le remplacer par une doctrine pleine de vie, ont compris que les mœurs de la famille étaient le principal obstacle à leurs desseins; et c'est contr'elles qu'ils ont dirigé tous leurs efforts.

Mais qu'est-il résulté de cette impie croisade qui a commencé par les prédications de l'école socialiste pour finir aux romans de Georges Sand?

La femme conviée au nom du progrès à sortir du gynécée pour aller courir après les jouissances viriles du forum, et même, toujours au nom du progrès, à reculer jusqu'à Otahiti pour y prendre des exemples et des leçons de morale conjugale, la femme a refusé les perfides avances qu'on lui a faites.

Le père, l'époux, ont repoussé avec le pied ces impures spéculations, véritables orgies de la pensée, où les charmes d'une chaste union et d'une paternité non équivoque étaient remplacés par une honteuse promiscuité qui ne laissait aucune place aux voluptés spirituelles et immaculées de la famille.

Toutefois, au milieu de ce pandémonium de l'esprit, les mœurs ont été moins altérées qu'on n'aurait pu le craindre. Sans doute une publicité plus étendue aujourd'hui appelle l'attention sur des faits qui passaient jadis inaperçus; mais ne commettons pas de méprise, et que cette publicité ne devienne pas une loupe grossissante qui fasse apparaître le mal plus grand qu'il n'est en réalité.

Les mœurs des classes élevées de la société valent mieux incontestablement que dans le siècle passé. Tout ce qui s'élève s'améliore. Si, au sein des classes inférieures, la moralité de l'intelligence et du cœur laisse beaucoup à désirer, espérons que le temps, l'enseignement et l'exemple des hautes classes insensiblement agiront avec efficacité sur elle.

En mettant au concours la grande et belle question de l'Influence du Christianisme sur l'esprit de famille, et en demandant aux concurrens qu'on signalàt les atteintes portées aux mœurs domestiques par de pernicieux systèmes, l'Académie a suivi les traditions morales de ses devaneiers, dont elle a toujours tenu à honneur de ne jamais s'écarter. Elle a voulu qu'on lui traçât l'histoire de cette immense révolution dont le Christ a été le divin promoteur, et qu'en faisant la part des écarts du temps, on n'exagérât pas leur portée; qu'on rendît justice au retour bien réel vers les croyances, qui se manifeste aujourd'hui. Retour vrai et pur, mais étranger à ces passions violentes et mauvaises qui affectent quelquefois d'autant plus d'ardeur qu'il y a moins de sincérité en elles!

Dès l'abord, Messieurs, nous devons le dire, depuis longtemps la lice que nous ouvrons tous les ans n'avait été aussi brillamment parcourue. Certainement nous le devons à l'importance de la question que nous avions mise au concours; et, en effet, quelle autre pouvions-nous choisir qui eût éveillé de plus légitimes sympathies?

Sept mémoires sont arrivés au secrétariat de l'Académie. C'est peu, sans doute, si l'on ne voit que l'intérêt du sujet, c'est beaucoup si l'on considère le mérite des travaux qui en ont été le résultat.

De ces sept mémoires, deux sont parvenus après le 15 juillet, après la clôture de notre concours; ce sont les nos 6e et 7e. De plus le no 6 porte en tête le nom de son auteur, M. de Lamberterie.

Le n° 6 se distingue par d'immenses recherches. Le n° 7, avec plus de sobriété dans les développemens, est écrit avec une pureté et une élégance qui décèlent un esprit familier avec les ressources de notre langue.

Notre règlement étant formel, nous n'avons pas cru devoir admettre à concourir ces deux ouvrages et avec d'autant plus de raison que leurs auteurs ne peuvent s'excuser, en alléguant l'ignorance de nos statuts, puisque la disposition qui a été enfreinte se trouve textuellement rappelée dans le programme que nous avons publié.

Parmi les cinq mémoires arrivés en temps utile, l'un, le n° 2, est écrit en vers.

C'est une idée malheureuse, il faut bien en convenir, que d'avoir songé à emprisonner dans les liens du rhythme poétique un sujet qui ne s'y prêtait guère. Telle ne pouvait être l'intention de l'Académie; et l'auteur aurait pu, pour en juger, se dispenser même de lire le programme.

Le nº 2 a donc été éliminé.

Les quatre derniers mémoires, sur lesquels a dû se porter plus particulièrement notre attention, sont des ouvrages remarquables à divers titres, mais qui se présentent toutefois avec d'inégales conditions de mérite.

Le nº 4 est l'œuvre d'un esprit laborieux; on y trouve certainement beaucoup de faits et beaucoup d'idées, et dans un concours ordinaire il aurait pu figurer avec avantage; mais en le comparant avec les autres mémoires, son infériorité s'est révélée de divers côtés. Le plan n'a pas paru suffisamment ordonné, la pensée manque souvent de mesure, l'expression de goût. Notre société n'est pas aussi mauvaise que la peint l'auteur, et en l'étudiant un peu plus dans le monde, un peu moins dans les livres et les journaux, il aurait évité de tomber dans des déclamations qui n'ont jamais obtenu leur entrée en franchise dans notre arène.

Le nº 5 est, au contraire, l'ouvrage d'une homme de goût et d'un penseur judicieux. Il est écrit avec charme et onction. La partie morale de la question est remarquablement traitée; la partie historique et législative ne l'est pas aussi bien, à beaucoup près. L'influence du Christianisme sur la société galloromaine, modifiée par l'élément germain qui a joué un rôle si important dans la formation de notre état social moderne, est un point de vue qui a échappé à l'auteur; et il y eût trouvé cependant le secret de bien des transformations originales. Enfin, les changemens introduits par l'Evangile dans la législation accusent une insuffisance que les autres mémoires ont rendue encore plus saillante.

Néanmoins, tel qu'il est, ce mémoire a paru digne d'un accessit. En conséquence, le bulletin a été décacheté et nous a révélé le nom de M. Vidal, pasteur à Bergerac, déja connu dans le monde littéraire par plusieurs succès académiques.

Restent les numéros 1 et 3 sur lesquels a dû se concentrer l'examen de uotre compagnie. Ces deux mémoires se distinguent par des qualités fort diverses. Le numéro 1 a touché à toutes les parties de la question. Peut-être il en est certaines qui eussent mérité plus de développemens; mais néanmoins le plan est complet dans toutes ses parties. La législation, l'histoire ont été mises à contribution avec intelligence, mais aussi avec un peu de parcimonie. La pensée a de l'élévation, les raisonnemens sont vifs, pressés, animés. Le style est surtout remarquable, et il est facile de voir que l'auteur en a puisé la couleur et le mouvement dans la richesse de son imagination et la chaleur de son âme.

En traçant le tableau des mœurs actuelles de la famille, il pousse la sévérité un peu loin peut-être, mais du moins sans amertume et sans déclamation. Les regrets qu'il éprouve pour le passé peuvent n'être pas partagés sous tous les rapports, mais ils sont exprimés avec une modération loyale et honnête qui ne va pas jusqu'à méconnaître les besoins progressifs des sociétés modernes.

L'Académie n'aurait pas été embarrassée dans son choix si le concours en fût resté là.

Mais le numéro 3 s'est offert à elle avec un plan fortement conçu, des études historiques et législatives supérieures, une certaine vigueur dans la pensée, une logique qui n'a jamais dévié du but. L'auteur s'est livré à de grands travaux pour composer cet ouvrage, et s'il a eu sous la main de vastes ressources, comme il est facile d'en juger, il a su en faire un emploi judicieux. Du reste, point de couleurs chargées dans le tableau des mœurs actuelles

de la famille; et c'est un mérite d'autant plus à remarquer qu'ici l'écueil était plus difficile à éviter.

Sous les rapports que nous venons d'énumérer le numéro 3 a paru l'emporter sur le numéro 1; mais d'un côté il offre une lacune quant aux relations des maîtres et des serviteurs, si radicalement transformées par la loi chrétienne; et de l'autre le style en général correct et pur n'a pas toute la précision ni le brillant coloris et les inspirations éloquentes du numéro 1.

En présence de ces mérites divers qui semblent se compléter l'un par l'autre, l'Académie n'a pas cru devoir faire un choix, et elle a décidé que le prix serait partagé entre les deux concurrens. Deux médailles d'or d'égale valeur seront donc frappées pour leur être remises.

L'auteur du numéro i est M. le vicomte de Laboulaye de Cuisery (Saôné-et-Loire), ancien député. Celui du numéro 3 est M. Frédéric Béchard, étudiant en droit, fils du député de Nimes, notre confrère.

Je dois exprimer au nom de l'Académie qu'à la révélation soudaine de ces noms, sa surprise a été grande en reconnaissant que le travail du jeune homme se distinguait précisément par la logique et la science qui sont le partage ordinaire des années, que celui de l'homme mûr se faisait remarquer au contraire par les qualités d'une imagination brillante et d'une âme vive qui sont le propre de la jeunesse. Etonnant contraste qui prouve en faveur de l'ancien député que l'expérience de la vie n'a pas éteint en lui cette sensibilité ardente dont le ciel dota son âme

pure, et en faveur du jeune étudiant en droit, qu'il se prépare par de fortes et laborieuses études à suivre les traces de son honorable père!

Noblesse oblige, disait l'ancien adage; c'est aussi une sorte de noblesse que la distinction obtenue par M. Frédéric Béchard et qui l'oblige à remplir dans son âge mûr les promesses de sa jeunesse, car son succès d'aujourd'hui est un contrat passé avec l'avenir.

L'Académie se félicite du triomphe d'un jeune compatriote, du fils d'un de ses membres; et s'il m'est permis après l'Académie de parler en mon nom personnel, je m'en félicite à mon tour bien sincèrement, moi, lié à son père par une amitié d'enfance que les dissentimens d'opinion n'ont pas altérée, j'aime à le croire.

Et sans doute alors que je traçais tout à l'heure le tableau des félicités pures de la famille, j'aurais pu prouver une place pour la joie qu'il doit ressentir, alors que jeune encore et dans tout l'éclat de sa carrière, il peut voir son fils obtenir une flatteuse récompense, présage non douteux des succès qui l'attendent plus tard dans le monde, et peut-être aussi stimulant énergique des efforts qu'il fera pour y conquérir une noble place!

COMPTE - RENDU des Travaux de l'Académie Royale du Gard, par M. Nicot, Secrétaire perpétuel, en séance publique de l'Académie et du Conseil-général du département, le 28 août 1843.

MESSIEURS,

A notre époque d'action vive et de grande publicité, les sociétés littéraires ne peuvent plus se renfermer dans un culte contemplatif de la science et dans un sanctuaire inaccessible. C'est trop peu pour elles que de suivre et d'entretenir le goût des travaux intellectuels, de donner l'exemple de l'étude, d'être comme la voix intérieure de la pensée recueillie. - Il faut aujourd'hui que les compagnies savantes rendent compte tous les jours, pour ainsi dire, des efforts qu'elles font pour répondre au but de leur fondation, pour populariser la science; il faut qu'elles quittent leurs retraites silencieuses, qu'elles comparaissent devant l'opinion publique, se mêlent au bruit du dehors pour rallier à elles tous les esprits sérieux. Comme ces Romains qui, se revêtant jadis de la robe blanche, couraient se montrer au Forum pour se concilier les suffrages, il faut aujourd'hui descendre aussi sur la place publique et y dire : Voici ce que je fais , estimez ce que je vaux.

L'Académie royale du Gard qui, depuis assez long-

temps, s'est placée sous l'empire de ces idées, qui, en 1842, en avait essayé l'application, a voulu cette année ajouter encore à la publicité de ses travaux. Non-seulement elle a inséré dans les feuilles de la localité ses procès-verbaux, mais elle en a voté l'impression en assez grand nombre pour qu'ils fussent répandus comme signe de la direction de ses efforts, comme signe de rajeunissement après deux siècles d'existence.

De cette mesure nouvelle il résulte, Messieurs, que déjà vous connaissez ce que nous avons successivement imprimé, et que je n'ai plus qu'à renouveler par quelques mots les souvenirs que vous conservez.

Devant des hommes d'élite qui s'intéressent si vivement au développement de notre économie rurale, qui savent s'émouvoir des intérêts agricoles, qui les regardent comme étroitement liés à la richesse et à la prospérité nationales, je dois commencer par l'agriculture l'exposé de nos travaux.

Il y a, Messieurs, en agriculture, comme dans toutes les branches des connaissances humaines, deux camps presque ennemis. Les uns, théoriciens hasardeux, ne se préoccupant jamais des exigences de la pratique, se plaisant à signaler l'insuffisance des procédés en usage, les autres, forts des exemples du passé, confians dans l'empirisme, aimant mieux la marche jalonnée que la course aventureuse dans le champ des découvertes.

L'Académie, sagement progressive et heureusement médiatrice, a su favoriser les innovations quand elles étaient utiles, les repouser quand elle n'y a point vu un élément d'amélioration. Cette tendance, cette réserve prudente est apparue surtout à propos d'une expérience de blé semé sur un terrain tassé de la propriété de M. Auguste Valz. Nous voulions, Messieurs, profiter de cette occasion pour chercher à approfondir les rôles respectifs que jouent l'air et le sol dans la production des céréales. Aujourd'hui il n'est plus permis de supposer que la terre est destinée seulement à servir d'appui aux végétaux, à leur fournir seulement un lieu d'action, un théâtre pour leurs métamorphoses. On sait que les plantes non-seulement empruntent à l'air certains principes qui y sont contenus, mais qu'elles puisent en même temps dans le sol d'autres élémens de nutrition. Les expériences nouvelles, toutes spécieuses qu'elles sont, n'ont nullement paru à l'Académie de nature à ébran!er les théories reçues et à faire méconnaître l'influence des engrais sur les cultures en général, et en particulier sur celles des céréales. Maintenant, comme autre fois, il faut voir dans les engrais le moyen de suppléer à l'appauvrissement que le sol éprouve par des récoltes successives, et c'est vainement que l'on voudrait se dispenser de les mettre en usage. Il importe au contraire d'en étudier plus attentivement la nature et les effets, afin de mieux régler qu'on ne l'a fait jusqu'à présent le choix qu'on doit en faire pour chaque culture ainsi que les conditions relatives à leur emploi.

Cette question des engrais, celle de la transhumance des troupeaux, la question des récoltes herbacées ou des récoltes arbustives ont fait naître des expositions de vues entre lesquelles je citerai surtout les recherches de M. D'Hombres père sur la croissance des arbres. Il nous a paru important de connaître les rapports qui existent entre l'âge et le diamètre des grands végétaux ligneux, de découvrir une loi générale malgré la différence du sol et de culture, du mode d'élagage, des variations de température et des années. Ce problème, qui a occupé des agronomes distingués, a dicté plusieurs dissertations à M. D'Hombres.

Comme lui, voué au culte de l'utile et aux arts agricoles, M. D'Hombres fils, continuant ses observations géorgico-météorologiques, nous a offert des tableaux et des mémoires soignés, où l'on voit que sous le rapport de la pression atmosphérique, de la température de l'air, des vents, du nombre des beaux jours, les résultats de 1841 s'éloignent peu de ceux qui ont été précédemment constatés. L'on doit à M. d'Hombres d'avoir apporté le tribut de ses expériences répétées pour établir la loi qui commence à être reconnue : qu'il y a toujours simultanéité dans les grands mouvemens de l'atmosphère.

En 1842, M. D'Hombres note les deux grands faits de l'année: l'éclatant bolide qui apparut le 5 juin et l'éclipse dont nous avaient déjà entretenus MM. Liotard et Plagniol. Celui-ci, se proposant un autre but que M. D'Hombres fils, a présenté des observations importantes sur l'existence des points lumineux et leurs phases d'éclairement.

Mais je reviens à nos travaux relatifs à l'agricul-

ture d'où m'avaient éloigné les aperçus météorologiques qui pourtant s'y rattachent.

M. de Labaume nous a donné lecture de quatre mémoires. Il expose et juge dans les deux premiers les travaux de M. Laure pour améliorer la ventilation des magnaneries.

Dans le troisième, qui a pour objet un point d'industrie séricicole, il démontre avec cet esprit fin, qui est comme l'assaisonnement de sa raison, les avantages des petites éducations.

Enfin, le même membre nous a présenté un mémoire sur la greffe à la Pontoise et son emploi dans la culture de la vigne, ainsi que sur le greffoir Noisette perfectionné. Cet écrit substantiel a surtout paru opportun. N'importe-t-il pas de rechercher des procédés de culture de la vigne plus sûrs et moins coûteux, alors que l'industrie vinicole est si profondément frappée et si vivement menacée par l'extension des produits? Car, Messieurs, ne le cachons plus : les Américains plantent les bords de l'Ohio, les Anglais le cap de Bonne-Espérance, et les Russes les provinces de la mer Noire. La culture de la vigne s'étend et la consommation diminue, non que nous ajoutions beaucoup de foi à l'action des sociétés de tempérance, mais parce que bien des substances fermentées viennent peu à peu se substituer à nos alcools.

Comme la botanique est une véritable branche de l'agriculture, c'est ici que nous mentionnerons le riche catalogue de la Flore du Gard, par M. de Pouzols, et le rapport étendu de M. Liotard sur la nature de la substance qui a couvert nos plaines à l'époque

de nos récentes inondations. Ce tissu de consistance herbacée, cartilagineuse, composé de cellules plus ou moins allongées qui par leur réunion formaient des filamens continus, articulés, des espèces de réseaux, ce tissu n'est autre chose qu'un assemblage de conferves. Cette famille des confervées, créée par M. Bory de St-Vincent, a fourni à notre confrère, qu'un vif sentiment de curiosité avait comme lancé dans le champ de l'observation et des découvertes, un mémoire plein d'intérêt sur toutes ces espèces qui forment en quelque sorte le lien et le passage entre les végétaux et les animaux, êtres mystérieux et incompris encore, qui par les mouvemens spontanés qu'ils exécutent et les unions qu'on observe entr'eux, semblent avoir tous les caractères de l'animalité, tandis que par leur forme et leur structure ils se rapprochent des plantes et des plantes privées de tout mouvement.

Ces sentimens d'intérêt profond que nous avons éprouvés à ces expositions des merveilles et des lois de la nature ont souvent été réveillés en nous par les communications de M. Teissier-Rolland qui, à propos des infusoires, a présenté de si belles et si mélancoliques réflexions; ils ont été réveillés par les récits des éruptions du Vésuve de M. D'Hombres, par les études géognostiques de M. Émilien Dumas, par l'exposé des transformations des diverses espèces de sucre en acide lactique, transformations surprenantes, d'où notre confrère M. Plagniol a su déduire, avec toute l'autorité de sa science et de sa parole, de si curieux procédes à mettre en œuvre et pour la thérapeutique et pour l'œnologie.

Enfin, Messieurs, nous avons souvent entendu un géologue habile, M. de Malbos, qui a examiné avec l'existence de plusieurs sources thermales ou intermittentes les dépôts diluviens du Vivarais et en dernier lieu la formation de nos terrains houillers.

Vous seriez satisfaits, Messieurs, s'il m'était permis de décrire avec ce naturaliste le spectacle imposant qu'offrent à son active imagination ces ruines, ces images de la destruction, ces chaines de montagnes qui surgirent au milieu des cataclysmes depuis la Margeride jusqu'au mont Ventoux, depuis les Alpes jusqu'au Canigou; vous saisiriez volontiers, avec les efforts de votre intelligence, et bien mieux avec l'enthousiasme du cœur, ces grandes scènes de la nature décrites dans des mémoires colorés que je louerai d'un seul mot en disant que M. Elie de Beaumont les a regardés comme remarquables.

De ces ruines et de ces débris de la nature ne sommes-nous pas conduits à d'autres restes, à d'autres merveilles sur lesquelles reposent habituellement nes regards? Entre ces monumens de la nature et les monumens des arts n'y a-t-il pas une secrète analogie? — Dans ce domaine que je viens d'indiquer, l'archéologie, nous avons eu pendant les deux années qui viennent de s'écouler de bien riches moissons.

Vous n'avez point oublié, Messieurs, le mémoire de M. Pelet sur la fontaine d'Egérie, les nymphées et le culte des nymphes;

Ni les dissertations sur un taurobole, sur deux médailles découvertes près du chemin de fer de Nimes à Montpellier; Ni les descriptions détaillées des constructions souterraines de la Maison-Carrée;

Ni les remarques sur la destination des appendices du même monument;

Ni les conjectures sur un bas-relief des Arènes; Ni l'essai historique sur deux bourgs voisins:

Ni les recherches sur les amphithéâtres de Capoue, mémoires qui tous ont pour but d'éclairer la science comme aussi de rattacher chacun de nos monumens à l'époque à laquelle il doit appartenir.

Il est superflu de dire tout ce qu'il y a de science et de sagacité dans ces divers écrits qui tous ont été imprimés par la société des antiquaires de France. Ce que je me bornerai à affirmer, pour être rigoureusement juste, c'est que le savoir de M. Pelet nous a paru aussi étendu que son activité est féconde.

M. Rivoire a aussi fait, sur l'orthographe du mot Nimes, quelques observations qui se rapportent plus à la linguistique qu'à l'archéologie, mais que nous mentionnons ici, habitués que nous sommes à identifier tout ce qu'il y a d'antique dans la cité, avec le confrère que nous nommions tout à l'heure.

Quelque resserré que doive être le cadre dans lequel nous avons à retracer nos travaux, il est naturel de réserver une place un peu large à deux sciences qui recherchent aussi le réel et le positif comme celles que nous venons de nommer, mais qui ont sous cette exactitude plus de propension à s'élever à la hauteur des théories. L'économie politique et la statistique ont eu parmi nous leurs représentans. Comme travaux remarquables dans la première de ces sciences nous

citerons avec le mémoire couronné de M. Sagnier d'Alais sur les banques, le livre de M. de La Farelle sur l'organisation du travail, et les nombreux écrits de M. Maurin sur les tendances, les besoins de la localité, et surtout son Essai historique sur nos premières assemblées départementales, où nous ne craignons pas de dire que tant de questions sociales sont traitées d'une manière supérieure. Aussi c'est pour compléter l'heureuse pensée de M. Maurin, pour en profiter, que l'Académie a proposé pour question une essai sur les Etats du Languedoc.

M. Rivoire a aussi bien mérité de l'Académie en nous présentant des considérations élevées sur la science qu'il cultive avec prédilection. Il a surtout bien mérité du pays en terminant l'ouvrage qu'il a publié, Messieurs, sous vos auspices (4). Ce livre, élaboré avec conscience et sagacité, deviendra le manuel de l'administrateur, le guide du citoyen, et peut même servir de base de spéculation ou d'études pour le commerçant et le publiciste.

A tous ces efforts qui ont pour but l'utilité du pays nous en avons joint d'autres que vous apprécierez, Messieurs, parce qu'ils se lient aux progrès de l'intelligence, à l'exercice de la pensée; je veux parler de la littérature proprement dite.

M. le docteur Martin nous a lu une traduction élégante et correcte d'une dissertation espagnole de M. Marchena, relative à l'histoire littéraire de l'Espagne.

⁽¹⁾ Statistique du Gard.

M. Isidore Brun, nous a adressé deux dissertations développées, l'une sur les variations du langage et l'autre sur la littérature de l'empire. Dans cette dernière composition il a voulu juger avec impartialité les œuvres et les tendances d'une époque, où sans doute, la contrainte et conséquemment le défaut d'originalité se firent sentir, mais où on remarque comme titre d'honneur et de renommée, j'allais dire comme protestation vivante, Bernardin-de-St-Pierre, Mme de Staël et Châteaubriand.

Occupé, comme M. Brun, des phases de la littérature française, le secrétaire de l'Académie a lu un tableau destiné à montrer non-seulement les changemens opérés depuis un siècle dans la forme des compositions, mais les modifications qui ont été la suite et le produit des mouvemens politiques de la nation.

M. D'Hombres nous a fait part de ses impressions de voyage en Hollande, en Provence, en Italia.

Enfin, M. Canonge a encore édité une de ces gracieuses nouvelles où il a raconté la vie romaine dans tous ses accidens et tous ses mystères.

Mais si la littérature a ses charmes quand elle est destinée à la transmission et au développement de la pensée, combien sa tâche est plus belle encore lorsque, prenant en quelque sorte des mains de la religion, de la morale et de la vérité, ses brillantes armes, elle les fait servir à la propagation des idées utiles. Au premier rang de ces communications nous placerons l'exposé si émouvant, si vrai, des commencemens et du but de la socièté de St-Vincent-de-Paul, par M. Eyssette;

Le rapport de M. Maurin sur l'ouvrage intitulé: Peines temporelles, et celui de M. l'abbé Privat sur le catholicisme dans les sociétés modernes;

La théorie des sentimens moraux au point de vue chrétien, par M. Roux-Ferrand;

Et quelques réflexions morales de M. Frossard qui, après avoir jeté un coup d'œil vif et pénétrant sur un des travers, sur une des misères humaines de nos temps, propose comme remède le développement de l'esprit de famille et le culte du vrai bon sens, ce grand maître de la vie humaine (1).

La section de poésie qui aurait dû être la plus riche par le nombre et par le charme de ses productions que la féconde imagination de nos confrères, d'un confrère surtout (2) aurait pu multiplier au profit de nos jouissances, cette section n'a point eu d'amples tributs. A l'exception de quelques vers bien frappés de M. Teulon, de M. Jules Canonge et de Mme Descudier; d'un poëme lyrique où M. Bouniol a chanté avec inspiration l'échange des prisonniers en Algérie, d'une satire de M. Ch. Rey; d'une ode de M. Sausse-Villiers, d'une ballade de M. de Malbos et de quelques essais plus timides encore du secretaire de l'Académie, aucun ouvrage saillant n'a marqué le cours de ces deux années.

C'est qu'il faut bien l'avouer, Messieurs : le moment est peut-être venu où à l'empire de l'idéal va succéder le goût du positif et du réel, où les hom-

⁽¹⁾ Bossuet.

⁽²⁾ M. J. Reboul.

mes vont passer des arts d'imagination aux sciences de raisonnement et d'observation. Nous n'avons pas à juger ce fait, cette tendance, il nous suffit de la constater pour y trouver le motif et comme l'excuse de notre inactivité.

Mais si l'idéal a été un peu négligé parmi nous, n'avons-nous pas quelque dédommagement à présenter sous le rapport pratique? Ainsi, nous avons tour à tour visité la manufacture des frères Flaissier, la fonderie de M. Bouchet, l'atelier de M. Boucoiran, où se trouvent réunis tant de beaux dessins inspirés par son glorieux maître (1); nous avons, à l'aide de plans d'études et d'utiles leçons donnés par M. le capitaine Bernard, servi la jeunesse nimoise, nous avons exploré et nivelé avec M. Teissier, compas et plume à la main, le sol et l'aqueduc qui doit conduire les eaux du Gardon à Nimes; nous avons, à l'aide de nos secours, essayé de montrer notre intérêt sympathique à des établissemens d'orphelins; nous nous sommes unis par notre coo; ération à des pensées artistiques de progrès et de conservation du premier magistrat de cette cité (2) et au projet du chef du département (5) de répandre annuellement quelques articles utiles.

En s'ouvrant cette carrière de l'action, notre société ne peut renoncer au culte paisible de la science; mais elle a pensé que le culte des lettres, de la science

⁽¹⁾ Sigalon.

⁽²⁾ M. F. Girard.

⁽¹⁾ M. Darcy.

pure, le culte des choses morales, qui n'est pas une idolâtrie dont il faille renverser les autels, puisqu'il repose sur l'un des élémens fondamentaux de notre nature, n'est pas incompatible cependant avec la culture des faits matériels qui est aussi dans notre organisation.

Pour terminer cette esquisse déjà bien longue et pourtant peut-être incomplète encore, car les faits se sont bien pressés depuis 1841, j'ai à rappeler que les intentions de notre société n'ont point été remplies pour le concours ouvert pour la destruction d'un insecte nuisible, l'altise, qui pèse comme un maléfice sur nos vignobles, et qui longtemps encore peut-être nous condamnera à gémir en silence de cette effrayante voracité qui ne connaît d'autres bornes que celles d'une existence éphémère.

C'est pour nous consoler de ces regrets que nous avons mis au concours, outre l'important essai historique sur nos provinces, la question de la grande et de la petite culture (1) qui n'est autre chose que celle de la grande ou de la petite propriété.

Nous avons dû nous demander, Messieurs, si le fractionnement était utile, ou bien s'il en était de la grande propriété comme de ces fleuves qui rendent tant de services au pays qu'ils arrosent. Si on les divisait en minces filets pour conduire les eaux près de chaque maison, près de chaque chaumière, les ha-

⁽¹⁾ Voici la question : Des avantages et des inconvéniens comparés de la grande et de la petite culture au point de vue des produits et des frais d'exploitation.

bitans recevraient peut-être de quoi étancher leur soif pendant quelque temps; mais aucun de ces filets ne pourrait suffire à la navigation ou donner la vie à la moindre usine; les grands services des fleuves seraient annulés et les filets eux-mêmes se perdraient obscurément dans les terres. En serait-il ainsi de la propriété et de la culture? En présence de deux systèmes controversés, l'Académie a voulu connaître la vérité; elle a voulu s'éclairer des lumières de tous les économistes.

En parlant des nombreux travaux de tant de zélés confrères, notre pensée se reporte tristement, en finissant, vers les pertes douloureuses que nous avons faites.

Deux de nos académiciens vétérans nous ont été enlevés. L'un, numismate instruit non moins que poète aimable, avait su, aidé de sa spirituelle bonhomie, reproduire l'humeur joviale et la douce philosophie du chansonnier grec, en même temps qu'archéologue habile il formait une collection précieuse. Comme lui érudit sans pédantisme et comme lui aimant à s'entourer des souvenirs du passé, notre autre confrère, qui revit parmi nous par celui (1) qui a si noblement recueilli son docte héritage, avait aussi remué notre sol antique dont sa plume savante nous a décrit toutes les richesses ignorées. MM. Aubanel et Grangent, Messieurs, étaient de ces hommes que l'on aborde avec confiance et que l'on quitte avec regret, et dont la mémoire durable réveille en nous

⁽¹⁾ M. Vinard, ingénieur en chef.

l'idée de tout ce qu'il peut y avoir d'utilité et de charme dans les liens d'une vieille et bonne confraternité.

Pour calmer ces regrets et réparer ces pertes, j'aurais à vous parler de nos acquisitions récentes. Vous les connaissez, vous y avez applaudi. Je dirai seulement que prendre dans vos rangs ce magistrat éminent (1) dont le savoir surpasse encore la modestie, n'est-ce pas justifier nos suffrages et en montrer la valeur?

Au nombre de nos correspodans l'Académie a inscrit, avec MM. Bonafous, Santarem, Dumoulin, Cambessedès, Renouvier, Léon Durand, de Jessaint, M. le capitaine d'état-major Thomas de St-Laurent, qui nous a donné, sur la courbe des Arènes, un mémoire plein de vues ingénieuses qu'on croirait dictées par celui (2) qui nous a montré si souvent et notamment dans un problème de l'échiquier tout ce que peut la science mathématique; nous avons aussi affilié à notre compagnie M. Lambert, ancien préfet de Gênes. Ce littérateur moraliste, non content de nous adresser des pensées pleines de philantropie sur la guerre, l'inviolabité de la vie humaine, nous a envoyé en don un grand nombre de livres utiles, quelques objets précieux, et il annonce à notre égard des intentions bienveillantes, généreuses même, que nous nous appliquerons à justifier par la direction

⁽¹⁾ M. le baron de Daunant, premier président à la Cour royale.

⁽²⁾ M. de La Vernède.

sérieuse de nos travaux mieux encore que par l'expression de notre gratitude.

Nous ne mentionnerons point ici, en détail, les rapports instructifs que nous ont faits MM. Maurin, Rivoire, Privat, Boucoiran, Deloche, Martin, D'Hombres; nous oublierons les communications de ce jour; nous ne rappellerons pas non plus tous les hommages, recueils, livres que nous avons reçus de tous les correspondans (1) ou autres membres qui sont venus tour à tour alimenter nos réunions. Nous nous bornerons à dire que, loin de se restreindre, nos rapports avec les sociétés affiliées ou les écrivains de l'époque ont été cette année plus étendus et plus actifs que jamais.

Je m'arrête, Messieurs..., et je m'arrête avec la crainte de n'avoir pas pu animer une énumération un peu longue, mais aussi avec la pensée rassurante qu'en retraçant l'œuvre modeste de quelques hommes d'étude, je m'associais, ainsi que mes confrères, à votre mission honorable, je provoquais encore le bienveillant concours de ces mandataires d'élite du département qui, comme nous, ont pris pour mobile de leurs actions l'amour du pays, pour moyen, la concorde et la paix, pour but, le progrès et la prospérité de nos belles contrées; qui, comme nous, veulent faire de la culture intellectuelle un devoir, et de ce devoir un exemple, un bonheur.

⁽¹⁾ MM. Emile Vincens, Moreau de Jonnès, Ladoucette, Boucharlat, Hardouin, Biasoletto, Bergère, Gentelet, Frossard, Zigno, Bellin, Cavalier, Wains Desfontaines, Stancovich, Payan, Dumoulin, Taleyrat, Ch. Malo, etc., etc.

Les Académies, Messieurs, ne sont point une institution surannée et comme une superfétation sociale. Elles ne sont plus un théâtre cérémonieux de louanges intéressées ou de satires malveillantes; mais un lieu de communications scientifiques et littéraires, une mise en commun de toutes les idées qui peuvent être utiles au bien et à l'avancement du pays, une réunion de tous les moyens et de tous les efforts pour établir le triomphe de l'intelligence, et, tandis que les individualités sont souvent sans consistance, les sociétés savantes deviennent par le rapprochement de tous les esprits cultivés une sorte de lumière morale qui éclaire les peuples, les avertit, les améliore, et forme comme l'esprit visible de l'humanité elle-même dans le sein mobile des générations qui se succèdent; héritage qu'elles se transmettent comme un patrimoine légué par les ancètres, et que les fils pieux doivent agrandir et féconder pour le confier à leur tour au pieux labeur de leurs descendans.

·回0间